



Revue mensuelle de l'Éducation Générale et des Sports *Stades*, février 1944.
Archives départementales du Calvados, 15T11/5.

Les 80 ans de la Libération

Quand les sportifs prennent part au conflit

Dossier pédagogique

Introduction

Dans le cadre de la Grande Collecte des archives du sport (2022-2024) et de la commémoration des 80 ans de la Libération (2024-2025), le Service interministériel des Archives de France et le Service historique de la Défense se sont associés pour réaliser un dossier pédagogique mettant en lumière des sportifs ayant joué un rôle lors de la Seconde Guerre mondiale.

Ce dossier pédagogique présente huit portraits de femmes et d'hommes qui ont à leur niveau pris part au conflit en France, que ce soit en tant que résistant, déporté ou collaborationniste :

- Adrienne Bolland (1895-1975) : aviatrice et résistante
- Guillaume Mercader (1914-2008) : cycliste et résistant
- Camille Leclanché (1921-1944) : athlète et résistant
- Simonne Mathieu (1908-1980) : joueuse de tennis et résistante
- Rino Della Negra (1923-1944) : footballeur et résistant
- Alfred Nakache (1915-1983) : nageur et déporté
- Ennemonde Diard (1898-1943) : journaliste sportive et collaborationniste
- Violette Morris (1893-1944) : sportive dans diverses disciplines. Ce portrait permet d'aborder le débat historiographique à partir des sources disponibles.

Chaque portrait est composé de la façon suivante :

- Un dossier composé de sept à dix documents d'archives sur le sportif avec une série de questions pour accompagner l'analyse des documents. Chaque document est accompagné d'un code couleur soulignant son statut et sa nature. Pour comprendre l'importance de ces éléments, vous pouvez vous référer aux explications en annexe du dossier, dans la section intitulée « Approfondir l'univers des archives ».

- Une mise en contexte sur les thèmes suivants :

-la Résistance dans le Loiret

-le rôle de la Résistance dans le Débarquement et la Bataille de Normandie

-la jeunesse française pendant le conflit, l'exemple du STO et des Chantiers de la jeunesse

-les Femmes dans le sport en France pendant la Seconde Guerre mondiale

-l'Affaire Manouchian et les communistes pendant la Seconde Guerre mondiale

-la Déportation et la Shoah

-la Collaboration

Points d'entrée dans les programmes scolaires

Le travail sur les documents d'archives, du XIXe siècle à nos jours, permet aux élèves de comprendre la société dans laquelle ils évoluent et la place omniprésente du sport. Reflet de la société, il n'échappe ni à ses contradictions ni à ses évolutions, pas plus qu'aux tensions qui la traversent : transmission des valeurs, égalité fille-garçon, performance, mode, alimentation, santé, politique, mondialisation, intégration ou exclusion sociale, technologie, communication, image, environnement...

Les archives sont des ressources pour enseigner en interdisciplinarité : histoire, géographie, arts plastiques, histoire des arts, éducation physique et sportive, technologie, éducation musicale, français, langues vivantes, mathématiques, sciences de la vie et de la terre, éducation aux médias et à l'information, ...

En 2024-2025, une grande collecte des archives du monde du sport (B.O. n°27 du 6 juillet 2023) « a pour objet de réaliser un projet autour de documents en lien avec le sport et son histoire qui auront été collectés par les élèves. Ils sont invités à enquêter auprès de leur famille ou dans leur entourage pour recueillir des documents et des témoignages. Ils réaliseront un projet sous un format libre qui pourra se conclure, si les élèves le souhaitent et en accord avec le service d'archives territorial, par un don à ce service des documents qu'ils auront collectés à l'occasion du concours. »

Niveau

- Cycle 3, d'après le BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 et le BOEN n° 25 du 22 juin 2023

Liens avec les programmes scolaires

Éducation physique et sportive, le corps, l'action, le partage des règles, l'éducation à la santé, s'approprier une culture physique, sportive et artistique

Français : comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter ; recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre

Histoire et géographie : se repérer dans le temps et dans l'espace ; comprendre un document ; coopérer et mutualiser

Histoire des arts : mettre en relation une ou plusieurs représentations figurées entre elles et un fait historique, une époque, une aire géographique ou un texte ; être sensibilisé à la vulnérabilité du patrimoine

Enseignement moral et civique : respecter autrui et accepter les différences ; identifier et exprimer les émotions et les sentiments ; acquérir et partager les valeurs de la République ; construire une culture civique.

- Cycle 4, d'après le BO n°31 du 30 juillet 2020

Lors des trois ans de collège du cycle 4, les élèves sont des adolescentes et des adolescents en pleine évolution physique et psychique. Les activités physiques et sportives, l'engagement dans la création d'événements culturels favorisent un développement harmonieux de ces jeunes, dans le plaisir de la pratique. Les élèves sont amenés à passer d'un langage à un autre puis à choisir le mode de langage adapté à la situation, en utilisant la langue française, les langues vivantes, l'expression corporelle ou artistique, les langages scientifiques, les différents moyens de la société d'aujourd'hui (images, sons, supports numériques...). Ils sont davantage confrontés à la dimension historique des savoirs.

Liens avec les programmes scolaires

EPS : former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué dans le souci de vivre ensemble ; santé, inclusion, égalité filles-garçons

Sciences de la vie et de la terre : le corps humain et la santé

Technologie : objets et services étudiés sur le thème « sports et loisirs »

EPS et sciences : performances sportives et évolutions technologiques, évolution des objets dans le temps

Français : participer de façon constructive à des échanges écrits et oraux, Lire des textes non littéraires, des images et des documents composites ; exploiter les principales fonctions de l'écrit

Histoire : 3ème : L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales ; Le monde depuis 1945 ; Françaises et Français dans une République repensée

Géographie : Pourquoi et comment aménager le territoire ?

Enseignement moral et civique : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique.



**Adrienne Bolland, une aviatrice
indépendante et intrépide**

Harcourt

Contexte :

la Résistance dans le Loiret

Après d'intenses bombardements par la Luftwaffe, les Allemands font leur entrée à Orléans le 16 juin 1940. Aussitôt et suite à l'appel du 18 juin 1940 par le général de Gaulle, la résistance s'organise y compris dans le Loiret (Centre-Val-de-Loire).

Le droit international n'accorde pas aux individus participant à des mouvements insurrectionnels sur les arrières de la puissance occupante la protection à laquelle peuvent prétendre les soldats réguliers. Aucune disposition, aucune déclaration des puissances ennemies ne peuvent rien changer à cette situation.

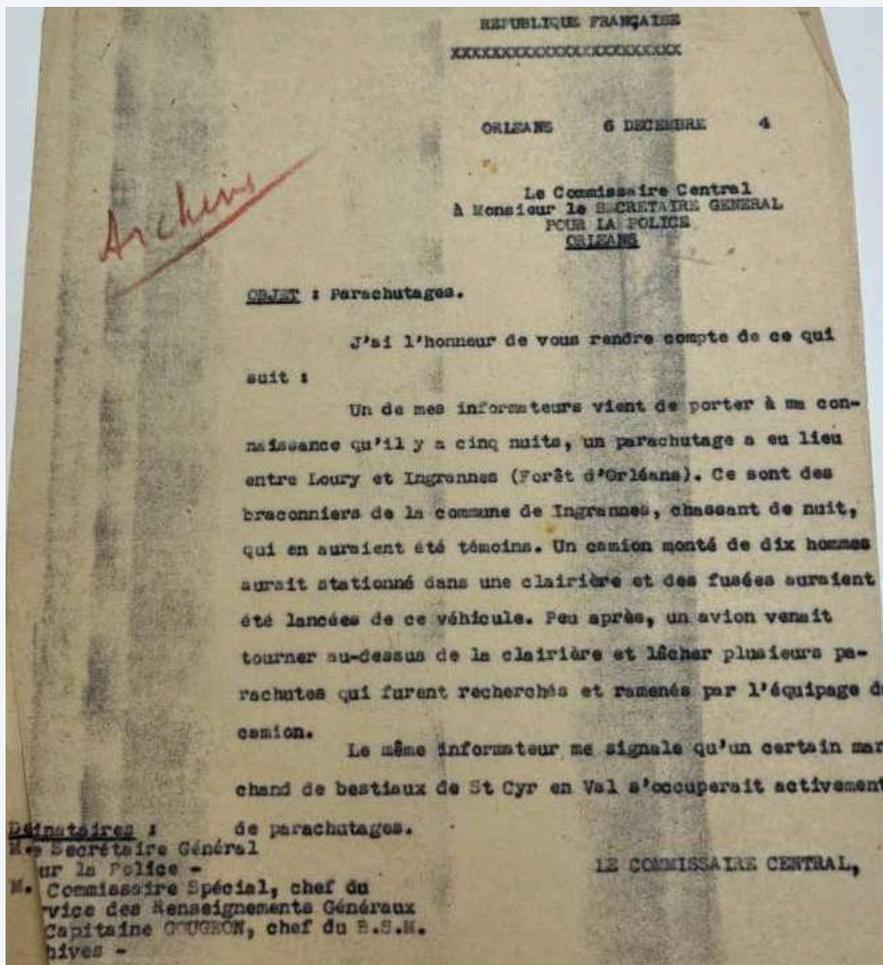
D'autre part, il est stipulé expressément à l'article 10 de la convention d'armistice franco-allemande que les ressortissants français qui, après la conclusion de cette convention, combattent contre le Reich Allemand seront traités par les troupes allemandes comme des francs-tireurs.

La puissance occupante, maintenant comme auparavant, considérera de par la loi les membres des groupes de résistance comme des francs-tireurs. Les rebelles tombant entre leurs mains ne seront donc pas traités comme prisonniers de guerre et seront passibles de la peine capitale, conformément aux lois de la guerre.

Avis des autorités allemandes informant que les résistants sont considérés comme des francs-tireurs, juin 1944. Archives départementales du Loiret, 109 W 20801.

Plusieurs mouvements de Résistance émergent sur le sol loirétain. Dès 1942, du fait de sa situation géographique au centre de la zone occupée et proche de Paris, le Loiret devient un important carrefour de la Résistance. Trois mouvements majeurs s'installent rapidement : le Front National dirigé par les communistes, Libération-Nord et Vengeance.

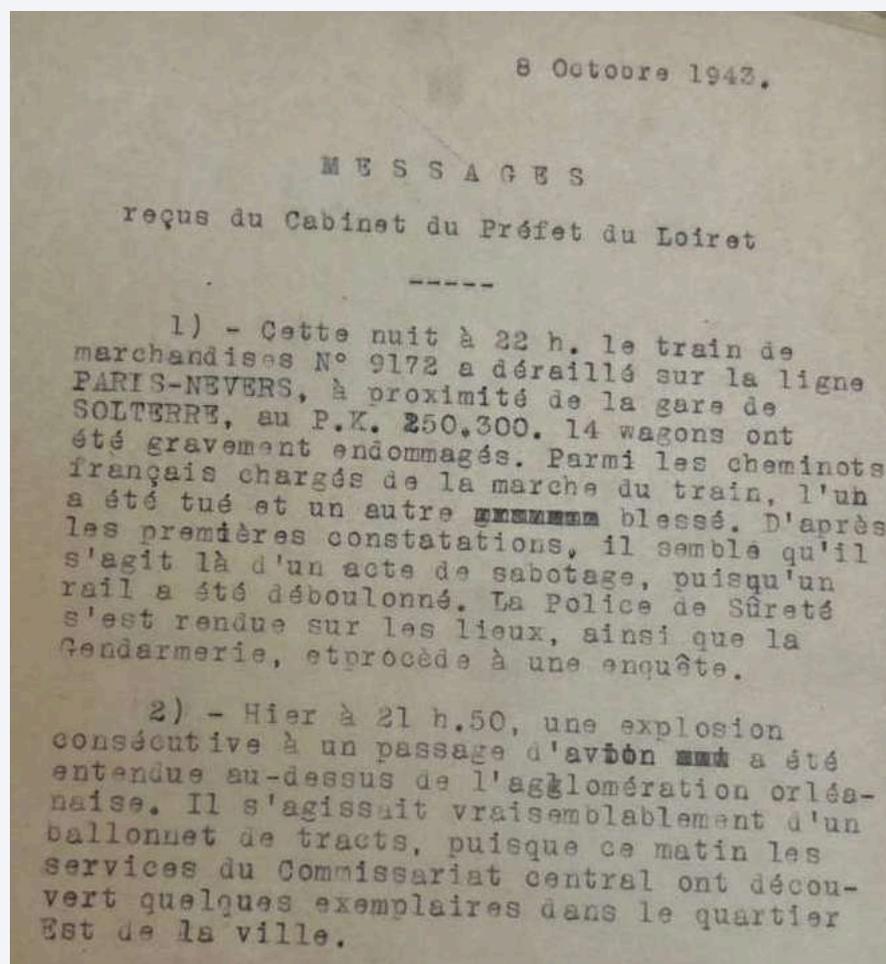
Les résistants proviennent de secteurs différents. Il s'agit d'hommes et de femmes prêts à défendre leur pays contre l'envahisseur, notamment, parmi les volontaires des réfractaires au STO (Service du travail obligatoire), des communistes ou encore des étrangers tels que des Anglais.



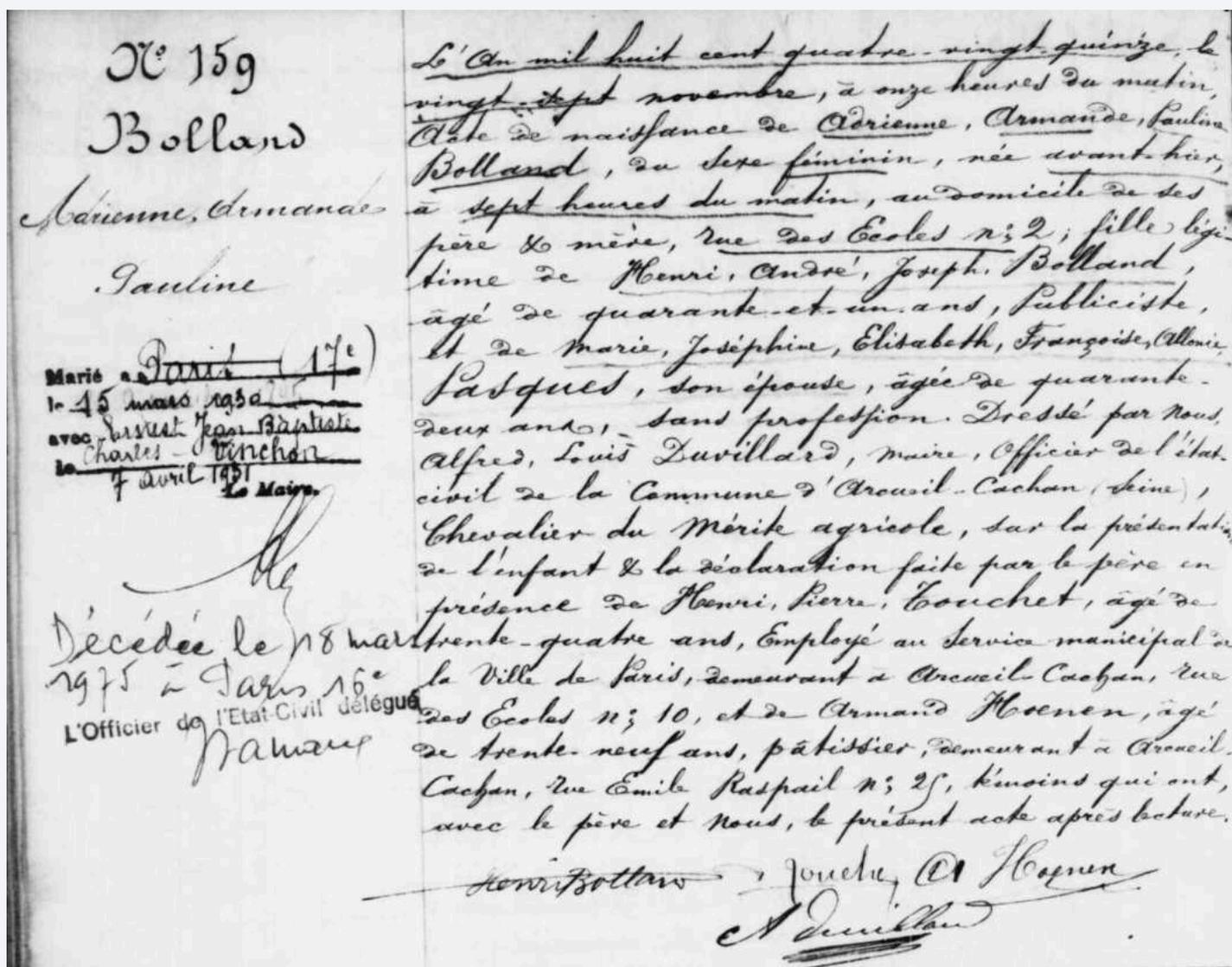
Rapport du Commissariat central d'Orléans sur un parachutage suspect, s.d.
Archives départementales du Loiret, 275 W 61025a.

L'un des lieux pivots de la Résistance dans le Loiret est la forêt d'Orléans. Endroit idéal pour échapper à l'ennemi, ce territoire devient en 1944 le camp de base du Maquis de Lorris, fondé par Albin Chalandon (1920-2020). Peu après sa création, le maquis compte déjà dans ses rangs plus de 500 hommes.

Les actions menées par les résistants prennent des formes très variées que ce soit dans la distribution de tracts, le transfert de renseignements ou encore des attaques armées vis-à-vis de l'occupant allemand. Parmi les missions, le sabotage occupe une place importante. En effet, du fait de sa situation ferroviaire centrale - avec ses axes tels que Paris-Bordeaux ou ses gares de triage comme celle de Fleury-les-Aubrais, utilisés par les Allemands -, les résistants avaient tout intérêt à détruire les voies de chemins de fer pour stopper les connexions allemandes avec la capitale ou pour empêcher le ravitaillement de leurs troupes.



Messages transmis à la Préfecture régionale et à l'Intendance de police par téléphone sur des actions de résistance (sabotage et tract), 1943.
Archives départementales du Loiret, 122 W 21735.



Transcription

L'an mil huit cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept novembre, à onze heures du matin, acte de naissance de Adrienne, Armande, Pauline Bolland, du sexe féminin, née avant-hier, à sept heures du matin, au domicile de ses père & mère, rue des Ecoles n°2 ; fille légitime de Henri, André, Joseph Bolland, âgé de quarante-et-un ans, publiciste, et de Marie, Joséphine, Elisabeth, Françoise, Allonie Pasques, son épouse, âgée de quarante-deux ans, sans profession. Dressé par nous, Alfred, Louis Duvillard, maire, officier de l'état-civil de la commune d'Arcueil-Cachan (Seine), Chevalier du mérite agricole, sur la présentation de l'enfant & la déclaration faite par le père en présence de Henri, Pierre, Fouchet, âgé de trente-quatre ans, employé au service municipal de la ville de Paris, demeurant à Arcueil-Cachan, rue des Ecoles n°10, et de Armand Hoenen, âgé de trente-neuf ans, pâtissier, demeurant à Arcueil-Cachan, rue Emile Raspail n°25, témoins qui ont [signé], avec le père et nous, le présent acte après lecture.

Questions

1) Quelles informations ce document donne-t-il sur Adrienne Bolland ?

.....

.....

.....

.....

2) Selon toi, qu'apportent les mentions marginales positionnées sur le côté de l'acte de naissance ?

.....

.....

.....

.....

3) Retrouve le nom et le métier des parents d'Adrienne Bolland.

.....

.....

.....

.....

4) D'après toi, pourquoi ce document officiel est-il important ?

.....

.....

.....

.....

Document 2 : Carte d'identité d'Adrienne Bolland, 1970. Archives départementales du Loiret, 479 J 6.

NOM BOLLAND
VEUVE VINCHON

Prénoms ADRIENNE ARMANDE
PAULINE

Né le 25 NOVEMBRE 1895
à ARCUEIL
VAL DE MARNE

NATIONALITÉ FRANÇAISE

Taille 1 M 63
Signes particuliers
Domicile 4, RUE DES EAUX
PARIS 16

Fait le 28 AVRIL 1970
par

Signature du titulaire
*Adrienne Bolland
Vinchon*

Empreinte index gauche

PRÉFECTURE DE POLICE
Direction
Police Générale
5 Avenue
11

Le Préfet de Police
et par délégation
Le Préfet, Secrétaire Général



Archives
départementales

Archives privées

Questions

1) Quelles informations ce document nous donne-t-il au sujet d'Adrienne Bolland ?

.....

.....

.....

.....

2) Retrouve l'organisme qui a fourni ce document à Adrienne Bolland.

.....

.....

.....

.....

3) Cette carte d'identité ressemble-t-elle à la tienne ? Quelles sont les différences ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Préfecture de police : la préfecture de Police de Paris est l'institution responsable de la sécurité intérieure sur le territoire de Paris et des départements limitrophes, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Elle est également l'autorité qui assure la délivrance de titres (identité, étrangers, naturalisations, permis de conduire, certificats d'immatriculation de véhicules, etc.).

Document 3 : Recensement de population d'Arcueil, 1896. Archives départementales du Val-de-Marne, D2M8 37.

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX. — 5213-3-96.

DÉSIGNATION		NUMÉROS			NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	AGE	NATIONALITÉ	PROFESSION	RELATION DE PARENTÉ OU AUTRE avec le chef de ménage	OBSERVATIONS
des QUAR- TIERS, villages ou hamets	DES RUES dans les chefs-lieux	des maisons	des ménages	des individus							
Quartier d'Arcueil rue des Coches		116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127	116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127	5697	de Perthe de la pour	Cézar	Cyus		Arbrier	chef de famille	
				5698	de	Le Sophie	4 ans		M. (épouse)		
				5699	de	Emmanuel	2 ans		Enfant		
				5700	de	Louis	2 ans				
				5701	de	Marguerite	2 ans				
				5702	de Bellec	Jeanne	22 ans		domestique domestique		
				5703	de Perthe de la pour	Caroline	11 ans		M. enfant		
				5704	Bolland	Servi	4 ans		Gobline	chef de famille	
				5705	Saguet	Marie	4 ans		M. (épouse)		
				5706	Bolland	Antoinette	2 ans		M. enfant		
				5707	Bolland	Lucienne	2 ans		M. (épouse)		
				5708	Bolland	Adrienne	4 ans		M. (épouse)		

Lien du document :

https://archives.valdemarne.fr/ark:71138/s005ba4bf5e37bee/5ba4bf5ed41dd.fiche=arko_fiche_62e100ecbf5fd.moteur=arko_default_62fe57348ac9a

Archives
départementales

Archives publiques

Recensement de
population

Questions

1) Retrouve tous les membres de la famille d'Adrienne Bolland ?

.....

.....

.....

.....

2) Quel âge a Adrienne Bolland à l'époque de ce document ?

.....

.....

.....

.....

3) Dans quel quartier et quelle rue habite la famille d'Adrienne Bolland ?

.....

.....

.....

.....

4) Selon toi, à quoi sert un recensement de population ?

.....

.....

.....

.....

Document 5 : Attestation de l'emploi d'aviatrice d'Adrienne Bolland par Marcel Mérat, commandant de bord aérien, 1953. Archives départementales du Loiret, 479 J 17.

SL.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GÉNÉRAL A L'AVIATION
CIVILE ET COMMERCIALE

PARIS, le

SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE
155, rue de la Croix-Nivert, PARIS-15^e

Téléphone : VAU. 34-20 - LEC. 85-61
INTER. LEC. 71-80

Adresse Télégraphique : " NAVIRIENNE - PARIS "

VIRÉL. N°

NIPÉL. N°

Pièces jointes :

Objet : ATTESTATION

Je soussigné MERAT Marcel, Commandant de Port Aérien, Chef du Bureau "Brevets et licences du Personnel Navigant" et ancien Commandant de l'Aéroport d'ORLY, certifie que Madame Adrienne BOLLAND est titulaire du brevet de pilote d'avions de transport public N° 751 en date du mois de Mars 1923 et qu'elle a effectivement pratiqué la navigation aérienne à titre professionnel depuis cette date.

En foi de quoi je lui délivre la présente attestation.

Fait à PARIS, le QUATRE MAI MIL NEUF CENT CINQUANTE TROIS





MERAT Marcel

Archives
départementales

Archives privées

Questions

1) Quel était le métier d'Adrienne Bolland ?

.....

.....

.....

.....

2) D'après toi, quel est le rôle du service de la navigation aérienne ?

.....

.....

.....

.....

3) Quelle est la date du document ? Penses-tu que beaucoup de femmes pratiquaient ce métier à cette époque ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Transcription

1921 avril 1961

“À mademoiselle Adrienne Bolland, à l'intrépide aviatrice, héroïne de la traversée des Andes, qui fit triompher dans un même élan, la ferme volonté d'une femme et la vaillance d'une française. Hommage d'admiration d'une jeune fille argentine.

Marguerite Breton
Buenos Aires, avril 1921"

Très émue, je remercie Dieu de pouvoir renouveler l'expression de mon admiration.

Marguerite Breton
Buenos Aires, avril 1961

Questions

1) Quels sont les différents éléments présents sur ce document ? Comment se structure-t-il ?

.....

.....

.....

.....

2) Quel est le sujet de ce document ? Quel est son but ?

.....

.....

.....

.....

3) Repère la Cordillère des Andes sur une carte. Où se situe-t-elle précisément ? Que représente-t-elle ?

.....

.....

.....

.....

4) Quel exploit Adrienne Bolland a-t-elle réalisé en 1921 ?

.....

.....

.....

.....

.....

L'avia-
trice suivant la côte entre Santos et Rio quand à 70 kilomètres de Santos elle perdit une hélice. Son appareil Caudron était monté en hydravion, un flotteur se détacha et elle s'abattit contre les rochers. L'avion était sauvé mais hors d'usage, il fallut le réparer. Avec son aide mécanicien elle fit 70 kilomètres à pied pour trouver des pièces de rechange et revint à son point de départ accompagnée par les noirs du pays. Elle répara tant bien que mal son appareil. Au premier essai un remous le jeta sur le roc où il se fracassa définitivement. Adrienne Bolland passa dix-huit jours en plein désert, souffrant d'une entorse au pied, dévorée de gros moustiques, rongée par les vers de sable. Elle fut enfin recueillie par un bateau de forçats qui après avoir débarqué sa cargaison à l'île de Los Corpos la ramena à Rio où elle resta six mois dans une clinique.

Questions

1) Quels renseignements apporte le document ?

.....
.....
.....
.....

2) En quelques lignes, raconte l'exploit réalisé par Adrienne Bolland.

.....
.....
.....
.....

3) Ce document est extrait de « Mémoires ». De quoi s'agit-il ? Donne une définition.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Élisabeth de Gramont (1875-1954) est une écrivaine et une mémorialiste célèbre du XXe siècle. Elle laisse derrière elle de nombreux ouvrages dont plusieurs "mémoires". Issue de la noblesse française et femme de lettres, elle est l'amie de plusieurs écrivains connus de son époque tels que Marcel Proust ou Robert de Montesquiou.



**ON N'AVAIT QUE DES FLEURS
ET DU
CHAMPAGNE...
POUR VIVRE ...**

*Une femme peut-elle vivre de
l'aviation ? Oui, dit Maryse
Bastié. Mais, au début, que
de vache enragée !*

Lorsque des jeunes femmes, attirées par sa réussite, viennent lui demander conseil, elle évoque pour elles ses années de début, celles qu'elle a passées, vêtue de la combinaison de mécanicien, démontant toute la journée des moteurs pour s'initier à leurs secrets ; puis les jours plus brillants où les exhibitions se terminaient par des banquets.

— Pour du champagne et des fleurs, on n'en manquait pas, dit-elle, mais c'est à peu près tout ce qu'on avait pour vivre.

Tout le monde se souvient de cette aventure arrivée, il y a quelques années, à Adrienne Bolland.

Celle-ci avait un vieux coucou, sur lequel elle donnait des baptêmes de l'air. Comme elle allait atterrir avec une passagère, le moteur, à bout de souffle, cala, et l'appareil heurta un arbre. Pas de casse, mais la passagère, dans l'accident, avait déchiré un de ses bas.

Elle en demanda réparation avec force. Adrienne Bolland ne pouvait engager des dépenses somptuaires ; elle fit la seule chose possible : elle quitta ses bas et les tendit gentiment à la dame qui les enfla.

Anne MODIER.

Questions

1) Quelle est la nature de ce document ?

.....

.....

.....

.....

2) Pourquoi Adrienne Bolland est-elle évoquée ?

.....

.....

.....

.....

3) Que t'apprend ce document sur la condition des aviatrices ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Maryse Bastié (1898-1952) est une aviatrice française qui marqua sa discipline par un important nombre de records féminins d'aviation. Après un premier emploi en tant qu'ouvrière dans une usine de chaussures, elle arrive à Paris où elle obtient son brevet de pilote. En 1935, elle crée à Orly l'école d'aviation Maryse Bastié. Parmi ses autres combats, elle milite pour les droits des femmes et fait partie de la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale.

Monsieur Ernest VINCHON
4, rue des Eaux

PARIS 16e

2

RESUME DES ACTIVITES

de

Monsieur et Madame VINCHON

Entré dans la Résistance avec ma femme au Groupe O.C.M. en Mars 1942, par l'intermédiaire de Monsieur BLOCC-MASCART, nous avons toujours travaillé en étroite coopération jusqu'à la Libération.

Notre première activité se dirige vers la recherche des terrains d'atterrissages et de parachutages et à la signalisation de nombreux terrains en S.O.

Nous sommes chargés par l'O.C.M. de recruter des agents dans le Loiret et d'organiser l'infrastructure de la Résistance dans ce même département. Nous fournissons des renseignements sur l'activité du terrain de BRICY (Orléans).

Nous entrons au Réseau C.N.D. en Juillet 1942, par l'intermédiaire du Colonel TOURY qui nous fait adresser à JACOT, responsable des liaisons aériennes et radio à la C.N.D. - en coopération étroite avec ce dernier, nous avons prospecté la région du Loiret en vue de l'établissement d'une chaîne de terrains d'aviations.

De plus en complet accord avec lui, notre maison de DONNERY a été mise à la disposition du Réseau pour le placement d'un poste radio en vue d'émissions éventuelles avec l'Angleterre.

Au printemps 1943, l'O.C.M. fait contacter Monsieur RICHARD (PICCOLO) qui nous donne pour mission d'intensifier le recrutement pour l'Organisation.

Vers Mai 1943 (il nous est difficile de préciser) une équipe que nous avons eu, plus tard, appartenir au Réseau MARCO-POLO et qui nous fut envoyée par Monsieur OLLIER vint en camion faire une émission chez nous. A ce propos, il nous faut mentionner que les quatre garçons qui constituaient cette équipe manquèrent de discrétion dans l'accomplissement de leur mission; ils furent d'ailleurs arrêtés peu de temps après.

Ils laissèrent leur poste chez nous, sur la table et s'éclipserent bursquement en venant le rechercher sans prévenir une quinzaine plus tard.

Le 8 Aout 1943, je fus arrêté, 186 rue de Grenelle chez MARTINEAU de MARCO-POLO (supposé Agent Double, actuellement détenu à Limoges). Je fus incarcéré à Fresnes jusqu'au 24 Janvier 1944 date à laquelle, j'ai été relâché faute de preuves certaines, et mis en liberté surveillée.

Pendant mon séjour à la prison, ma femme continue les contacts avec l'O.C.M. ce qui nous permet de ne pas être coupés et lors de ma sortie de Fresnes, en dépit de la surveillance exercée sur mes faits et gestes, nous continuons dans la mesure de nos moyens notre action clandestine, abritant des réfractaires fournissant des faux papiers jusqu'à la Libération.

Questions

1) Qui rédige ce document ? Qui sont Monsieur et Madame Vinchon ?

.....

.....

.....

.....

2) De quelles types d'activités fait état le résumé ? Peux-tu donner une date de début et de fin des activités ? Dans quel secteur géographique ont-elles lieu principalement ?

.....

.....

.....

.....

3) A ton avis, pourquoi monsieur Vinchon a-t-il résumé leurs activités ? Quel peut être le but d'un tel document ? Enfin, à qui peut-il être destiné ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Glossaire :

- CND Castille : Confrérie Notre-Dame, réseau résistant de renseignements français pendant la Seconde Guerre mondiale.
- OCM : Organisation civile et militaire, mouvement de résistance intérieure française.

Questions

1) De quand date ce document ? Quel est le contexte international à ce moment-là ?

.....

.....

.....

.....

2) Qui a produit ce document ? Qu'est-ce qu'un réseau ? Pourquoi ce document prouve les actes de résistance d'Adrienne Bolland ?

.....

.....

.....

.....

3) Quelles informations ce document donne-t-il sur le rôle de certaines femmes lors de la Seconde Guerre mondiale ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Glossaire :

- CND Castille : Confrérie Notre-Dame, réseau résistant de renseignements français pendant la Seconde Guerre mondiale.
- OCM : Organisation civile et militaire, mouvement de résistance intérieure française.

Pour aller plus loin

Archives :

Les Archives départementales du Loiret conservent et mettent à destination des sources et des ressources sur Adrienne Bolland et la Seconde Guerre mondiale :

- Fonds Bolland (479 J)
- Une exposition : <https://www.archives-loiret.fr/decouverte-des-archives/notre-actualite-1/2021/adrienne-bolland-triomphe-de-la-cordillere-des-andes>
- Une section sur les ressources de la Seconde Guerre mondiale dans le Loiret notamment sur les anciens combattants ou les camps d'internement : <https://www.archives-loiret.fr/faire-vos-recherches/preparer-vos-recherches/histoire-et-genealogie/guerres>

Le Service interministériel des Archives de France propose sur son site FranceArchives :

- Un dossier sur la Seconde Guerre mondiale (<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/822471903>) présentant des ressources sur ce conflit dont un état des sources sur la Résistance en France : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/817544501>
- Un dossier sur les archives du sport : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/707563817>

Le Service historique de la Défense conserve le dossier d'homologation de résistante d'Adrienne Bolland sous la cote GR 16 P 68981 ainsi que son dossier individuel d'agent de réseau GR 28 P 4 50 (1048). Ils sont consultables à Vincennes.

Bibliographie :

- BÉRY (Coline), « L'air sauvage, Adrienne Bolland (1895-1975) », 2017, 291 p.
- BÉRY (Coline), « Adrienne Bolland ou les ailes de la liberté », 2016, 335 p.
- BÉRY (Coline), « Le matricule des oiseaux à la recherche des deux avions légendaires d'Adrienne Bolland », 2015, 85 p.
- DESCHAMPS (Sophie) et JOUMAS (Georges), « Les vies d'Adrienne Bolland, pionnière de l'aviation, féministe et résistante (1895-1975) », 2022.
- LHERMITTE (Pierre), « Adrienne Bolland l'intrépide aviatrice », 1977.
- SICOT (Nicole), « Adrienne Bolland, une Loirétaine éprise de liberté, féministe convaincue, l'intrépide déesse des Andes », 2018, 7 p.



**Guillaume Mercader, le parcours
d'un cycliste résistant**

Contexte :

Le rôle de la Résistance dans le Débarquement et la Bataille de Normandie

Lorsque le Débarquement de Normandie se produit, les réseaux de résistance se préparent et s'organisent depuis un certain temps.

Afin de créer les conditions de son succès, les résistants mènent des actions de différente nature : renseignement, contre-propagande auprès de l'opinion publique, réception de parachutages d'armes et de matériel, secours aux civils et aux soldats Alliés, opérations de sabotage et de guérilla pour ralentir les troupes allemandes. Au cours de la Bataille de Normandie, certains se font même éclaireurs des troupes alliées pour la Libération.

Cependant, à la veille du Débarquement, le chef de la subdivision M1 des Forces Françaises de l'Intérieur regroupant le Calvados, la Manche et l'Eure (Normandie) ne peut compter que sur 350 résistants environ. En effet, depuis décembre 1943, la répression allemande s'étant intensifiée, la résistance connaît de nombreuses pertes dans ses rangs.

LISIEUX	Groupe des Chemins de Fer - Chef : DUBOIS, chef de dépôt Effectif : 15			En outre Chef : Lieutenant Jean GORVEL (Jacques) Adj. : Lieutenant MARIE Groupe de renseignements dit "Francis d'abord" - chef : Brigade Police GORGET (maquis Le Prou) Effectif : 70	
HONFLEUR	Chef : BODEMAN Adj. : LECHECQ Effectif : 65			Chef : Emile LOCHET - chef aspirant : BOZEC BOZEC (maquis Montcaim) James Héron Effectif : 40	M.L.N. (Mouvement de Libération Nationale)
ORBEC	Chef : TURPIN Effectif : 12		Chef : "Antoine" eff. : 60	chef <i>Tognon</i> <i>maquis Le Prou</i> <i>18.12.43</i>	
LIVAROT	Chef : BOZEC Effectif : 30		Chef : BAUDET Effectif : 40		
PONT-l'ÉVÊQUE	- Groupe non reconnu	(activité nulle)	fondé Le 1 ^{er} août 1944		
PALAISE	- groupe non reconnu	(activité nulle)			
St-PIERRE-sur-DIVES		Chef SPRINGINSFELD Effectif : 30			
MEZIDON		Chef : JANNIN Effectif : 15			
THURY-HARCOURT Ceany-Bots-Halbout, Bretteville-sur-Laize	Chef : S. Lieutenant Leneveg (eff. 40) Chef : S. Lieutenant MASSERON (eff. 40)				
VIRE - BENW. BOGAGE	Chef : HALBOU Eff. : 50			Chef : Lieutenant Edgar Fouanneau (Isidore) Eff. : 120 (maquis "Guillaume le Conquérant") (Le Champ du Boulé)	
VASSY	Chefs: Triguivrat Bataud, Macsue, Voivens effectif : 125				
CONDE-sur-NOIREAU	Chef : Berthoud (remplacé par Dedesteyre) adj. : Letainturier eff. : 10		70		
AUNAY-sur-ODON CAURONT-l'ÉVENTÉ	Eff. : 3				Chef : de Hérouville (Lieutenant - Eff. : 20 (V.F.O.)
RAYEUX	Chef : Marcader adj. : Mme Branellec eff. : 100	eff. : 20			

Photographie d'un groupe célébrant la Libération du Calvados, 1944. Archives départementales du Calvados, 2Fi/379/2, don Porchet.



Les résistants Léonard Gille et Pierre Daure, préfet du Calvados, accueillent les premières troupes britanniques entrant dans la ville de Caen, 11 juillet 1944. Archives départementales du Calvados, 2Fi/379/1, don Porchet.

Malgré la difficulté de l'opération et de très nombreuses victimes, le Débarquement est réussi.

Toutefois, au soir du 6 juin, tous les objectifs ne sont pas atteints et les combats sont encore loin d'être finis. C'est au travers de plusieurs actions en faveur des Alliés (par exemple, la destruction de voies de chemin de fer) que les résistants vont s'impliquer pour assurer le succès de la Bataille de Normandie.

La répression reste néanmoins féroce ; au moins 236 résistants sont massacrés entre le 6 juin et le 24 août 1944 en Basse-Normandie.

Bayeux est l'une des premières villes françaises libérées après le Débarquement et ce, dès le 7 juin 1944. Elle devient pendant plusieurs semaines la capitale de la France libérée. Le 14 juin 1944, le général de Gaulle débarque en compagnie du général Koenig et se rend à Bayeux où il est accueilli par le chef de la résistance locale, Guillaume Mercader. Le chemin vers la victoire est encore long, mais cette bataille annonce la reprise petit à petit par les Alliés des territoires occupés par l'armée allemande.



Le Général Pierre Koenig avec Guillaume Mercader lors de la visite du général de Gaulle à Bayeux le 14 juin 1944. Archives départementales du Calvados, 2Fi/389.

PRÉSIDENCE
DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CARTE D'IDENTITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
ÉTUDES ET RECHERCHES

N° 2518

CARTE D'IDENTITÉ 19

Nom MERCADER
Prénoms Guillermo
Né le 17 décembre 1914
à Cadaç Dep 3^{es} Pyrénées
Nationalité Française
Grade ou fonction Capitaine

Empreinte digitale

CLASSÉMENT 22...
Établi à Paris, le 7 mai 1943

SIGNALEMENT 209-M.3

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉTUDES ET RECHERCHES

Taille 1m,74
Cheveux bruns
Moustaches -
Yeux noyons
Nez rectiligne
Teint clair

SIGNATURE du TITULAIRE

AVIS IMPORTANT

Cette carte d'identité n'est pas un ordre de mission. Elle ne doit pas servir de laissez-passer, et ne constitue pas un titre de transport.

Signes particuliers

Questions

1) Quelles informations ce document nous donne-t-il au sujet de Guillaume Mercader ?

.....

.....

.....

.....

.....

2) Quelle institution émet cette carte d'identité ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Quel est le contexte international à ce moment-là ?

.....

.....

.....

.....

.....

4) Cette carte d'identité ressemble-t-elle à la tienne ? Quelles sont les différences ?

.....

.....

.....

.....

.....

Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) : C'est le gouvernement de la France du 3 juin 1944 au 27 octobre 1946. À la Libération, le général de Gaulle devient le président de ce gouvernement provisoire qui a pour objectif de représenter la France dans les négociations de paix, de rétablir l'État et d'entamer la Reconstruction.

est français
 DÉPARTEMENT
 d de *Calvados*
 COMMUNE
 de *Bayeux*

Inscrit sur P. d. P. - 1884
DOSSIER D'ÉTRANGER

RÉSERVÉ A LA PRÉFECTURE

Date de réception à la Préfecture : *28 IIIII 1942*

Numéro de la Préfecture : *1650*

Carte délivrée le

Valable du *811*

Numéro :

Carte refusée le

CALVADOS

DEMANDE DE ~~première carte~~ ~~renouvellement~~ CATÉGORIE (1) *Non combattive*

Demande déposée le : *20 juillet 1942* Numéro du registre de la commune : *1177*

Nom (2) : *Mercader* Nationalité : *Espagnole*

Prénoms : *Guillermo*

Date de naissance : *17 Décembre 1914* Lieu de naissance : *Urdos*

Profession : *Marchand de cycles*

Adresse actuelle : *1 rue S' Cyalo*

Numéro du dossier :

ÉNUMÉRATION DES PIÈCES TRANSMISÉS

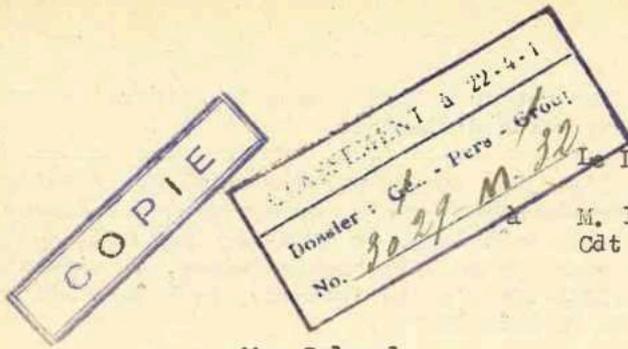
PIÈCES OBLIGATOIRES :	PIÈCES SPÉCIALES (3) (A joindre selon les cas.)
<ol style="list-style-type: none"> 1° Requête sur papier timbré ; 2° Fiche individuelle blanche revêtue d'une photographie 3° Fiche individuelle jaune revêtue d'une photographie ; 4° Photographie destinée à la carte d'identité ; 5° Reçu du versement de taxe délivré par l'Administration des Postes 6° Carte d'identité périmée n° : _____ ; (S'il s'agit d'un renouvellement.) 	<ol style="list-style-type: none"> 1° <i>Travailleurs</i> : contrat de travail visé favorablement, certificat sanitaire, et sauf-conduit, s'il y a lieu ; 2° <i>Changement de catégorie</i> : pièces justificatives ; 3° <i>Parents d'enfants français, étudiants, savants, etc.</i> : pièces justificatives de situation ; 4° <i>Engagés volontaires</i> : état signalétique des services et campagnes ; 5° <i>Anciens légionnaires</i> : état signalétique des services, certificat de bonne conduite ; 6° <i>Indigents</i> : certificat de constatation officielle délivré par le Maire ; 7° <i>Artisans</i> : certificat du contrôleur des contributions directes ; 8° <i>Refugiés</i> : s'il y a lieu, attestation du représentant de l'Office international Nansen.

TAXE	PÉNALITÉ DE RETARD	DROIT NANSEN (S'il s'agit d'un réfugié qui y est soumis.)
Taxe appliquée (4) : <i>partielle</i> Numéro du reçu postal : <i>engagement volontaire</i>	Nombre de mois : Taux mensuel : Montant : Numéro du reçu postal : Contravention pour retard dressée le :	Droit applicable : Numéro du reçu postal :

(1) Indiquer « travailleur », ou « non travailleur », ou « artisan », ou « indigent », etc.
 (2) Pour la femme mariée, indiquer son nom de femme et ajouter son nom de jeune fille.
 (3) Bayer les mentions utiles.
 (4) Motiver l'attribution de la taxe réduite ou de la dispense de taxe.

Ne pas omettre de remplir la notice à l'intérieur

BAYEUX le 4 mai 1950



Le Lieutenant de réserve G. MERCADER

M. le Colonel LE BIDEAU
Cdt la Subdivision de

CAEN

41

Mon Colonel,

J'ai l'honneur de jour de faire réponse à votre courrier du 28 mai sous le N° 3359/SC/I/I8 et de donner les précisions sur les renseignements demandés.

En 1935 ou 1936, je n'ai rien reçu pour pouvoir être recensé, ce qui fait qu'à ma majorité je ne me suis pas conformé à la moindre obligation militaire.

Toutefois, avant les hostilités de 39-40, je suis allé Place Alexandre III à CAEN au service du Recrutement et me suis fait inscrire comme engagé volontaire en cas de guerre, ce qui a ce moment m'a valu la mention "Engagé volontaire en temps de Paix pour la durée de la guerre".

En septembre 1939 le jour de la déclaration de guerre, je recevais un ordre pour rejoindre VIRE. Ayant fermé mon magasin de cycles que j'exploite à BAYEUX et mis fermé pour cause de mobilisation, je ne suis rendu à VIRE où j'ai été affecté à la S.G.E. de NEUVILLE et à ma surprise comme affecté spécial et non dans un corps de troupe.

Par la suite, déclinant cette affectation, j'ai été envoyé au 3e Régiment de Marche des Volontaires étrangers où en remplissant mon dossier, j'avais noté "demande la Nationalité Française".

Je n'aurais pas eu à demander d'acquiescer cette Nationalité si le bureau de Recrutement où je me suis présenté la 1ère fois, avait su me conseiller pour me faire obtenir la Nationalité Française et servir dans une Unité Française comme étant né en FRANCE de parents étrangers et, n'ayant pas à l'âge de 29 ans répudié la Nationalité française.

En septembre 1940, démobilité et rentré dans mes foyers, le Commissaire de BAYEUX m'a délivré une carte d'identité française me donnant l'avantage comme tous les Français de recevoir des ordres de réquisition pour la garde des voies ferrées.

En 1944, lorsque j'ai été affecté à l'O.S.S. de la 1ère Armée Américaine, je l'ai été comme français et non comme étranger.

En Octobre 1944 à la D.G.E.R. j'ai peut être pu dire que j'avais été Espagnol mais je n'ai pas pu dire que je l'étais encore puisque cette même D.G.E.R. m'a délivré toutes mes cartes d'identité et ordres de mission avec la mention "Nationalité Française".

Depuis 1940 aucun papier ne m'a laissé entrevoir que je n'étais pas français.

... / ...

En Septembre 1945 à mon retour à BAYEUX sans la moindre démarche ni demande il n'a été envoyé ma carte d'électeur.

En toute bonne foi, j'ai jugé que de par mes services la Nationalité française m'avait été automatiquement donnée conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 10 août 1927. En effet en 1942 à la suite d'une demande que j'avais faite pour je ne sais quelle raison, il n'avait été répondu de la Mairie de BAYEUX que j'étais Français. Peut être s'était-en basé simplement sur cette loi du 10 août 1927.

Si les raisons que je vous expose ne n'avaient pas donné l'assurance d'être français, j'aurais pu, depuis mon retour en Septembre 1940, faire les démarches nécessaires et je pense qu'aujourd'hui j'aurais la certitude d'être français.

Je ne l'ai peut être pas été de sang étant né de parents espagnols, tués aux bombardements de CAEN en 1944, mais comme eux, je l'ai été de cœur et toujours, lorsque je l'ai pu, j'ai voulu servir la France avec dévouement.

En 1939, j'étais volontaire, aujourd'hui mon idéal reste le même.

Mon Colonel, je vous prie de croire à mon entier dévouement et mes respectueux sentiments.

Signé : MERCADER.

Questions

1) Qu'apprends-tu au sujet de Guillaume Mercader grâce à ces deux documents ?

.....

.....

.....

.....

2) De quelle(s) nationalité(s) est Guillaume Mercader ? Pourquoi cela pose-t-il question ?

.....

.....

.....

.....

3) Dans le document 3, cite une phrase de Guillaume Mercader qui résume sa pensée vis-à-vis de sa nationalité.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Glossaire :

- OSS : il s'agit de l'*Office of Strategic Service*, agence de renseignement au profit du gouvernement des États-Unis, créée en juin 1942 lorsque ce pays est entré en guerre.

Document 4 : Fiche remplie par Guillaume Mercader, en tant que membre de la Résistance, sur sa situation familiale, pour permettre l'établissement ultérieur de droits, 1944. Service historique de la Défense, GR 28 P 4 443 55.

TRÈS SECRET

OBSERVATION TRÈS IMPORTANTE

No. 13.997
 Date 6 MAR 1945
 Dossier 2029M-32

I. — Le présent interrogatoire est destiné à identifier aussi exactement que possible les membres de la Résistance, afin de permettre, en particulier, l'établissement ultérieur de leurs droits. Vous êtes prié de remplir ce formulaire avec soin, exactitude et loyauté. Vous faciliterez ainsi le travail des officiers de renseignements.

Toute déclaration de mauvaise foi exposerait son auteur à des sanctions administratives sans préjudice de poursuites judiciaires.

II. — a) Prière de ne pas écrire dans les marges.

b) Si l'espace blanc suivant les questions n'est pas suffisant pour ce que vous avez à écrire, veuillez vous faire remettre des feuilles blanches supplémentaires sur lesquelles vous écrirez en indiquant en tête les numéros des questions auxquelles vous répondez.

IDENTITÉ DE L'INTÉRESSÉ

CONJOINT

NOM : MERCADER
(en caractères d'imprimerie)
 Prénoms : Guillermo
 Date de naissance : 17.12.1914.
 Lieu de naissance : Urdos. Basses-Pyrénées
 Nationalité : Français.
 Profession : Commerçant
 Situation de famille : Marié 1 enfant
 Dernier domicile légal : 1 Rue St. Malo Bayeux C^{des}
 Dernière adresse de fait : _____

CAUBRIÈRE
Mademoiselle
19 Juin 1918
Bayeux C^{des}
Française
Commerçante

PÈRE

MÈRE

Nom : MERCADER
 Prénoms : Joseph
 Age : 52
 Nationalité : Espagnol.
 Profession : Commerçant
 Adresse : 259 Rue St. Jean Caen
porté disparu le 7 Juin à Caen.

ESCARTIN
Remésia
51
Espagnol
Commerçant.
259 Rue St. Jean Caen
porté disparu le 7 Juin à Caen

Sœurs : (mêmes indications, avec les noms des maris si elles sont mariées)

Josephine Mercader mariée à René Hebert
Commerçant à Lézieux. Place des Citations
Lilac Mercader mariée à Marcel Barbanchey
Commerçant à N^o 10 Rue Henri Amiard

Date de naturalisation (éventuellement pour chacun des membres de la famille)

Enfants : (prénoms et âge)

Michèle Mercader 2 ans

Questions

1) Pourquoi Guillaume Mercader subit-il un interrogatoire ?

.....

.....

.....

.....

2) Retrouve tous les membres de la famille de Guillaume Mercader.

.....

.....

.....

.....

3) Dans quel domaine la famille de Guillaume Mercader travaille-t-elle ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Document 5 : Extrait des journaux *L'Eveil Normand* (25-31 mai 1939), en haut à gauche, et *L'Ouest-Eclair* et *L'Ouest-Eclair* (24 juin 1937 et 7 septembre 1938), en haut à droite et en bas à gauche sur la carrière cycliste de Guillaume Mercader. Archives départementales du Calvados, 13T/1/156/7, 13T/7/395 et 13T/7/395.

INFORMATIONS DIVERSES

PETITS POTINS CAENNAIS

Il serait inexact de dire que dimanche dernier, le sport faisait « grève » à Caen. Certes aucune compétition sportive ne fut organisée, ni en cyclisme, ni en athlétisme, ni en football, ni en basket, etc... Il serait faux cependant de dire qu'il n'y eut pas de sport... et encore du plus pur.

●● A la fête de la Jeunesse, on a fait du sport... pour du sport. Pour se développer, pour se donner une sante meilleure, des enfants et des adolescents ont fait de « l'Education Physique ». Au bien qu'ils se sont fait à eux-mêmes, ils ont ajouté un charme, un plaisir pour ceux qui les regardaient. Bravo (ter).

●● Pour revenir au sport-compétition, tressons des couronnes au toujours jeune champion cycliste Mercader. Il a fait de véritables étincelles au Circuit du Pays d'Auge. Après avoir été à chaque étape aux places d'honneur, il s'est classé troisième du classement général. A continuer dans cette voie, brave « Guillaume », comme disent ses amis.

●● Pour une surprise ce fut une surprise Yvan Marie gagné une course, le circuit de l'E. S. Valledieu, et ce... au sprint.

●● Trois sujets d'étonnement : sa victoire d'abord ; son sprint ensuite ; et aussi sa réussite dans une course qui n'avait que .80 kilomètres.

●● Yvan Marie gagne... très bien. Cela nous fait plaisir, nous console et nous donne de l'espoir.

●● Il gagne au sprint. C'est du nouveau. De l'inattendu. De l'inspéré ; presque de l'in vraisemblable. Encore tant mieux.

A La Ferté Macé LE 2^e GRAND PRIX FERTOIS EST GAGNÉ PAR MERCADER

Le 2^e Grand Prix Cycliste Fertois, organisé dimanche dernier, a obtenu un très gros succès.

Des milliers de spectateurs se pressaient sur le parcours, parcours judicieusement choisi, comprenant un circuit d'environ 57 kilomètres, à parcourir 3 fois.

1^{er} tour. — Le départ est donné à 13 h. 40, par M. Filoche. Après le tour de la ville, le départ réel est donné dans la côte de Saint-Michel-des-Andaines. C'est déjà un premier incident de course : l'un des favoris, Garcia, crevé, et évidemment le peloton n'attend pas ! Dès le départ le train est rapide et Domfront est atteint après 38 minutes de course.

Après Domfront, Bouttée tente de s'échapper, mais après quelques centaines de mètres il est rapidement rejoint. Lemoine à son tour, met le nez à « la fenêtre » et avec Waechter dans sa roue, il traverse Bagnoles avec une minute d'avance sur le peloton.

A La Ferté, Lemoine est toujours en tête et s'adjuge la prime. Bouttée est second, mais le peloton a réagi et en abordant le 2^e tour, tout rentre dans l'ordre. Le train est toujours rapide, mais jusqu'à Domfront rien à signaler. Un peloton d'une quinzaine d'hommes dispute les primes offertes par de généreux sportifs. Bardelli, Pierret, Colin, Coulon et Debonne emmènent la troupe à vive allure en direction de Couterne où les coureurs passent à 16 h. 30.

Dans la côte de Couterne, plusieurs coureurs tentent l'échappée, mais sont rejoints avant Bagnoles ; puis c'est le second passage à La Ferté Macé où Petit enlève la prime de 25 fr.

Et nous voilà au 3^e tour ! Après le ravitaillement des coureurs place Saint-Denis, Garcia qui, par suite de sa crevasse au départ, a de nombreuses minutes de retard, abandonne.

Pendant ce 3^e et dernier tour, Saint-Martin, Pagès, Petit, M. Briens, s'échappent, mais après quelques kilomètres de chasse, le peloton les rejoints avant la Chapelle-Moche. Couterne est traversé en peloton, et c'est l'arrivée à La Ferté-Macé. Dans un sprint irrésistible, Mercader se détache nettement et gagne avec une dizaine de mètres d'avance sur M. Briens, qui fit une course remarquable. Tous les hommes sont là à quelques longueurs et voici le classement :

1. Mercader ; 2. Briens ; 3. Locher ; 4. Saint-Martin ; 5. Bardelli ; 6. er-aquo ; Bouttée, Coulon, Debonne ; 9. Hamelin ; 10. Pagès ; 11. Petit M. ; 12. Colin ; 13. Pailieux.

Parmi les malchanceux, signalons les deux coureurs : Garcia et Pagès. Garcia creva dès le départ et malgré son courage, il ne put jamais rejoindre. Il se vit contraint d'abandonner au second tour.

Pagès fut renversé par un chien au 1^{er} passage à La Chapelle-Moche, mais courageusement il continua la course et se classa honorablement.

Cohin, de l'A.C.B.B., un espoir de 18 ans, aurait fini dans le peloton de tête sans une crevasse à 6 kilomètres de l'arrivée. Ce jeune coureur a fait une course remarquable.

D'autres coureurs : Vaseux, Waechter, Lemoine, furent eux aussi, contraint d'abandonner à la suite d'accidents de machine.

Sur les 170 kilomètres du circuit, la voiture haut-parleur de la Maison Vacher, portant les fanions de *L'Ouest-Eclair*, renseigne les spectateurs sur les péripéties de la course. Ce fut une innovation très goûtée des spectateurs.

Le Comité de l'U. V. F. fertoise nous prie de remercier les généreux sportifs qui ont offerts des primes aux coureurs à leur passage dans les localités. 2345

M. T.

LE TOUR DE NORMANDIE, GRANDE EPREUVE CYCLISTE A ETE GAGNE DIMANCHE PAR GODERE



A Venoix, après l'arrivée. — A gauche : MERCADER, gagnant de la 3^e étape ; à droite : GODERE, gagnant du Tour. (Photo-éclaté EVEIL)

Archives
départementales

Archives privées

Presse

Questions

1) Quelle est la nature ou le type de ces documents ?

.....

.....

.....

.....

2) Pourquoi Guillaume Mercader est-il évoqué ?

.....

.....

.....

.....

3) Pourquoi fait-on de l'éducation physique d'après ces documents ? Y a-t-il d'autres raisons selon toi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Document 6 : Facture à en-tête du magasin de cycles de Guillaume Mercader, et registre du commerce, 1962. Archives départementales du Calvados, 92J/102 et 9E/5/80.

MOTOS == CYCLES == VOITURES D'ENFANTS == ARTICLES DE SPORT

SAINT-LO
Rue du Neufbourg
R. C. Saint-Lo 5365 — Tél. 3-84

VIRE
Rue du Calvados
R. C. Vire 3142 — Tél.

CHERBOURG
34, Rue Albert-Mohieu
R. C. Cherbourg 11615 — Tél. 822

G. MERCADER
53-55, Rue Saint-Martin, **BAYEUX** (Calvados)
Tél. Bureau 1-19 R. C. Bayeux 3218 Tél. Magasin 4-49

Agent Exclusif : **MOTOBÉCANE - MOTOCONFORT - LA PERLE**

EXTRAIT
DES INSCRIPTIONS PORTÉES
AU REGISTRE DU COMMERCE

à la date du 23 mars 1962

sous le n° 57 A 54

au nom de MERCADER Guillaume

ETABLISSEMENT PRINCIPAL

1. Nom, prénoms, nationalité
MERCADER Guillaume de nationalité française

2. Adresse de l'établissement principal
Bayeux 53/55 rue Saint Martin

dont l'immatriculation a été effectuée au Registre du Commerce de BAYEUX
N° 57 A 63

ETABLISSEMENT SECONDAIRE
DANS LE RESSORT DU TRIBUNAL

3. Date de l'immatriculation 6 août 1957

4. Nom sous lequel est exercé le commerce MERCADER

Enseigne

5. Activité réellement exercée
Marchand de cycles, motos, articles de sport, voitures d'enfants,
machines à coudre, accessoires, vêtements de sport, réparations.

6. Adresse
Vire, rue du Calvados

S'il y a lieu, porter la suite des renseignements ne pouvant tenir dans cette page, à la page 4, en rappelant le n° de la rubrique.

Archives
départementales

Archives privées et
publiques

Registre du
commerce

Questions

1) Quel type de commerce tient Guillaume Mercader ?

.....

.....

.....

.....

2) Où ce commerce est-il situé ?

.....

.....

.....

.....

3) Selon toi, à quoi sert un registre du commerce ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Document 7 : Témoignage de Guillaume Mercader sur son parcours de vie, 1999. *Archives départementales du Calvados, 2AV/9.*



Lien de la vidéo : <https://archives.calvados.fr/page/guillaume-mercader>

Suggestion d'écoute :

- à partir de la 46e minute, sur la manière dont Guillaume Mercader réalise des actes de résistance grâce à son vélo en tant que cycliste professionnel.

Questions

1) De quel type de document s'agit-il ?

.....

.....

.....

.....

2) Ce document date-t-il de la Seconde Guerre mondiale ? Justifie ta réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) En quoi le cyclisme a-t-il permis à Guillaume Mercader de résister pendant la Seconde Guerre mondiale ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je forme tout un réseau de renseignements côtiers et intérieurs des terres. Etroitement en contact avec Maître DELENTE tous renseignements d'ordre militaire concernant :

1° - Défenses cotières, mines mouillées en mer, fortifications allemandes, Mouvements de troupes, Repaire de terrains de parachutages, Réception d'armes, Plans de l'ennemi, Fabrication de cartes d'identité et d'alimentation; tout ceci fut fourni sans interruption à Monsieur MESLIN, ingénieur des Ponts et Chaussées à Caen, qui était notre chef départemental; ainsi qu'à Monsieur BERGEOT d'ou aussi certains ordres me sont venus à partir de Janvier 1944.

2° - Ayant pu contacter de nombreux agents, nous fimes la composition des groupes par secteur, nommant à leur tête un responsable.

3° - On donna des instructions sur la nomenclature de toutes armes clandestines, pouvant si l'ordre en était donné, leur attribuer afin d'opérations d'action.

*Comment est-il
des agents*

Avant le débarquement, en Mai 44; j'étais détaché par le Général KOENIG auprès de l'O.S.S. (Office Service Stratégique) S.R. action de la 1ère armée Américaine, que je devais rejoindre dès son arrivée en France, soit le 15 Juin.

Le 7 Juin au matin j'étais contacté par le Capitaine STUART, officier de renseignements de la 52ème division anglaise qui, pour le compte de la 1ère armée Anglaise désirait obtenir l'aide de la Résistance locale pour obtenir des renseignements aux arrières des lignes ennemies.

Le soir même j'avais parmi mes agents des volontaires pour passer les lignes.

Au fur et à mesure de la libération des terrains, mes agents sous mes ordres, firent des missions d'infiltration dans les arrières des lignes allemandes afin d'obtenir des renseignements stratégiques de haute importance, ce qui valut à certains d'être cités et décorés de la Croix de Guerre. Je devais les quitter le 14 Juin; toutefois, ces missions furent accomplies par l'ensemble des jeunes, jusqu'au moment où ils purent, en Juillet 44, s'engager dans une unité combattante (Division ~~xxxxxxx~~ Leclerc) au service renseignements français ou anglais.)

Quant aux autres agents ils se mirent à la disposition des services français venus de Londres (Sécurité militaire ou autre service) désirant obtenir la conduite de certains français pendant l'occupation, le nom des collaborateurs, des personnes suspectes ou agents de l'ennemi; ensuite certains passaient à la tête des Comités locaux de libération.

MB/sb.

3

REPUBLIQUE FRANCAISE
-:-:-:-

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
PROVISOIRE
-:-:-:-

Direction Générale
des
Services Spéciaux
-:-

3

PARIS, le 6 Octobre 1944.

Le Commandant BRAULT
au
S/Lieutenant CONTE

3029-M-32

Voulez-vous préparer, le plus rapidement possible, deux propositions d'avancement au grade de Capitaine, pour le Lieutenant MERCADER, l'une à titre fictif, l'autre à titre définitif.

MOTIF : " Excellent officier, chef d'un important réseau
" de renseignements et d'action, en Normandie;
" a rendu les plus grands services aux organisations
" de renseignements interalliées, dès leur débarque-
" ment; s'est acquitté, depuis quatre mois, des mis-
" sions les plus délicates avec des responsabilités
" qui dépassaient de beaucoup celles qui auraient pu
" être confiées à un officier de son grade.
" Est actuellement chargé d'un service important où
" il est nécessaire qu'il puisse donner des instruc-
" tions à des Capitaines. "

N'oubliez pas que la proposition est à faire au titre étranger, MERCADER étant Espagnol.

Vous voudrez bien lui demander des détails sur le régiment de la Légion étrangère auquel il appartient, etc...

Rebel Yguer

C-ES: Arrivées
N° 30923
Date 16 Oct 1944
Dossier 3029-M-32 D0

Questions

1) Quels actes de résistance Guillaume Mercader réalisait-il avec son réseau ?

.....

.....

.....

.....

2) Quel événement majeur de la Seconde Guerre mondiale est évoqué par ces documents ? Quelle est la date de cet événement ?

.....

.....

.....

.....

3) La Légion étrangère existe-t-elle toujours ? De quoi s'agit-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pierre Kœnig (1898-1970) : militaire français, Pierre Kœnig joue un rôle central lors de la Seconde Guerre mondiale en s'engageant pour la France Libre et en s'illustrant lors de la Bataille de Bir Hakeim. En juin 1944, il est nommé général en chef des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). Il sera chargé par le général de Gaulle de s'occuper de l'arrestation du Maréchal Pétain à la fin de la guerre.

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
PROVISOIRE

Service de la Défense Nationale
DIRECTION GENERALE DES ETUDES
et RECHERCHES

D.G.E.R.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

PARIS, le 2 Août 1945.

ORDRE DE MISSION N° 554I

IL EST PRESCRIT A :

Nom : M E R C A D E R

Prénom : Gui

Né le 17.12.1914 à URDOS (Bses Pyrénées)

Nationalité : Française

Grade et fonctions : CAPITAINE - Officier Inspecteur

Détenteur de la carte d'identité N° 966 S.D. Délivré par D.G.E.R. à présenter
avec le présent ordre

Domicilié à : PARIS 3 Rue Laffite

De se rendre à TUTTINGEN - BREGENZ - CONSTANCE - FELSKIRCH - WURZACH - OBERNDORF
ASCHEWEIR - LOUGERNAGEN afin de contacter les chefs des Centres de
rapatriement dans la zone de la 1ère Armée et d'y placer les équipes.

Moyens de transport : Automobile Citroën Z. 103.121

Date de départ : 2 Août 1945.

Date de retour : Mission terminée - valable un mois - prorogée un mois.

Les autorités françaises et alliées civiles et militaires sont priées de faciliter
à l'intéressé l'accomplissement de sa mission.

Le Directeur Général par intérim
Signé : SOUSTELLE.

SUBDIVISION DE CAEN
ETAT-MAJOR 1^{er} BUREAU

CAEN, le 27 Février 1950.

N° 1800 /SC/I

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Colonel LE BIDEAU, Commandant
la Subdivision de CAEN.



Questions

1) Qu'apprends-tu sur Guillaume Mercader grâce à ce document ?

.....

.....

.....

.....

.....

2) Compare les documents 9 et 10. Quelle est la principale différence que tu peux observer concernant Guillaume Mercader ? Selon toi, comment cela peut-il s'expliquer ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Quelle mission Guillaume Mercader doit-il réaliser ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Glossaire :

- DGER : il s'agit de la Direction générale des Études et recherches. Fondé en 1944, cet organisme avait pour mission d'enquêter sur les saisies d'œuvres d'art pendant la Seconde Guerre mondiale.

Pour aller plus loin

Archives :

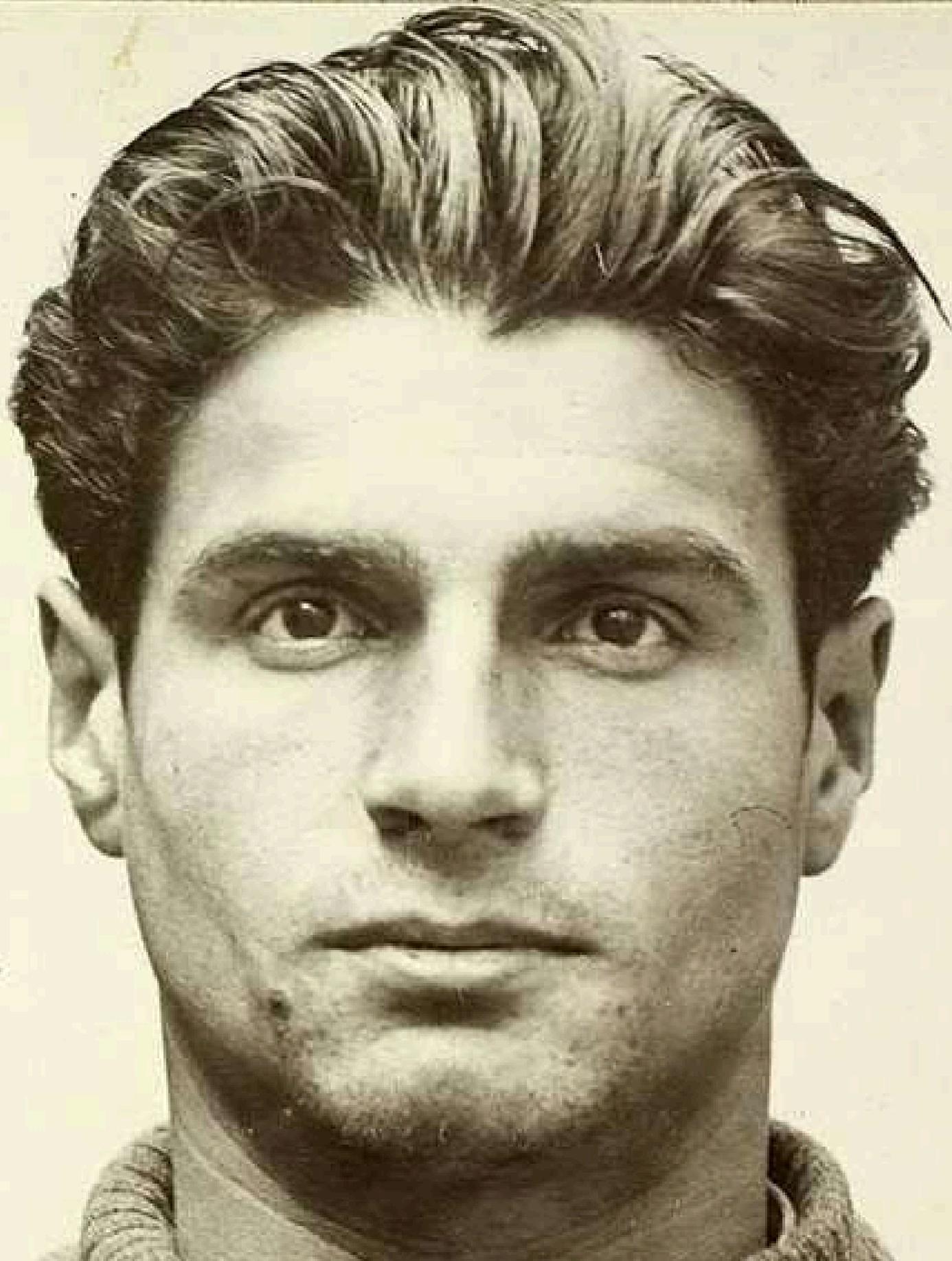
Les Archives départementales du Calvados conservent et mettent à disposition des sources et des ressources sur Guillaume Mercader et la Seconde Guerre mondiale :

- Le portrait de Guillaume Mercader : <https://archives.calvados.fr/page/guillaume-mercader>
- Un dossier sur les parcours de résistants du Calvados : <https://archives.calvados.fr/page/parcours-de-resistants-du-calvados>
- Un dossier sur l'ensemble des ressources sur la Seconde Guerre mondiale dans le Calvados, notamment le Débarquement et la Bataille de Normandie : <https://archives.calvados.fr/page/la-seconde-guerre-mondiale>

Le Service interministériel des Archives de France propose sur son site FranceArchives :

- Un dossier sur la Seconde Guerre mondiale (<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/822471903>) présentant des ressources sur ce conflit dont un état des sources sur la Résistance en France : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/817544501>
- Un dossier sur les archives du sport : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/707563817>

Le Service historique de la Défense conserve le dossier d'homologation de résistant de Guillaume Mercader sous la cote GR 16 P 411333 ainsi que son dossier individuel d'agent de réseau GR 28 P 4 443 55. Ils sont consultables à Vincennes.



**Camille Leclanché, athlète résistant :
être jeune en temps de guerre**

Contexte : la jeunesse française pendant le conflit, l'exemple du STO et des Chantiers de la jeunesse

Comme pour l'ensemble de la population, le quotidien de la jeunesse française est bouleversé par le déclenchement de la guerre. Pendant l'Occupation, le Régime de Vichy cherche à contrôler l'éducation et les mentalités.



Affiche pour la promotion des Chantiers de jeunesse, s.d. Archives départementales du Puy-de-Dôme, 2Fi462.



Affiche pour la promotion des Chantiers de jeunesse, s.d. Archives départementales du Puy-de-Dôme, 628Fi108.

Le 30 juillet 1940, il crée ainsi les Chantiers de la jeunesse, institution paramilitaire. Les jeunes gens français de 20 ans résidant en zone libre et en Afrique du Nord française y sont incorporés pour accomplir leurs obligations militaires pour une durée de 6 puis 8 mois. Ils accomplissent des travaux d'intérêt général, notamment forestiers. Plusieurs objectifs sont poursuivis, à savoir la cohésion morale à travers la vie d'un groupe et de la camaraderie, le culte de l'honneur et une bonne formation physique grâce au sport.

Ces Chantiers comportent certaines similitudes avec le scoutisme, vraisemblablement liées au chef du programme qu'est le général de La Porte du Theil, très impliqué dans le mouvement scout en France ; ce dernier se caractérise par une vie en groupe dont le quotidien est rythmé par des activités en plein air, un code de conduite (dont le salut), le port de l'uniforme ou la tenue régulière de veillées.

Les allemands n'appréciant que peu l'initiative refuseront de l'étendre à la zone occupée. Les Chantiers de la jeunesse se révèlent une institution à plusieurs facettes : ils fournissent de la main d'oeuvre pour le Service du Travail obligatoire dès 1943, tout en sabotant le départ de jeunes ; ils inculquent les idées de la "Révolution Nationale" mais des cadres sont animés par l'esprit de revanche et des jeunes rejoignent les maquis. L'expérience des Chantiers prend fin définitivement le 15 juin 1944.

Entre 1942 et 1943, le gouvernement de Vichy promulgue une série de lois à la demande des autorités allemandes pour inciter les volontaires français à venir travailler en Allemagne.

900548

DATES	AFFECTATIONS SUCCESSIVES	DÉSIGNATION, VISA, CACHET DU SERVICE ÉTANT PRONONCÉ L'AFFECTATION
5		
	EMPLOI :	
6		
	EMPLOI :	
7		
	EMPLOI :	
8		
	EMPLOI :	

ÉTAT FRANÇAIS
 COMMISSARIAT GÉNÉRAL
 AU SERVICE
 DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

Mod. 3

JEAN BLOCH
 DIRECTEUR GÉNÉRAL
 DE LA
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE
 DU
 PUY-DE-DÔME

CARTE DE TRAVAIL

SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE
 (LOI DU 16 FÉVRIER 1943)

DÉLIVRÉE PAR LA
 PRÉFECTURE DE P. D. D.

N° 63 | 178 | 91 | 4

Nom du titulaire. CATIGNOL
 Prénoms Adrien
 Profession Bucheron.

Carte de travail du Service du travail obligatoire (STO), 1944. Archives départementales du Puy-de-Dôme, 92Fi59.

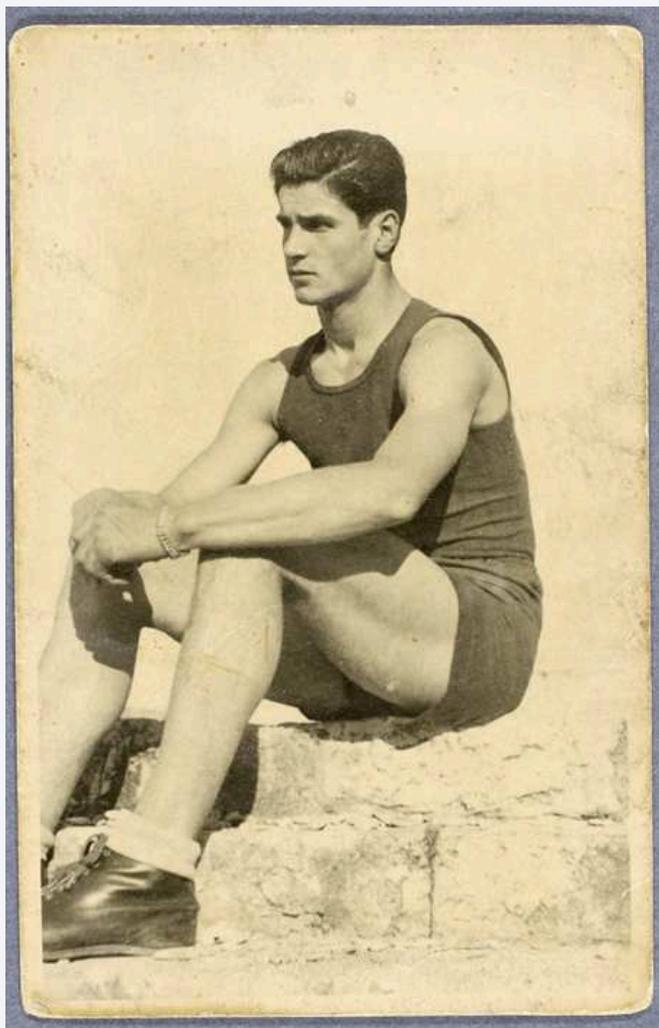


Personne regardant les affiches pour le travail volontaire, 1942. Archives départementales du Puy-de-Dôme, 590Fi694.

Face aux demandes toujours plus importantes du gouvernement allemand, le Service de Travail Obligatoire (STO) est instauré par le Gouvernement de Vichy le 16 février 1943. La loi du 1er février 1944 stipule que toutes les femmes sans enfants de dix-huit à quarante-cinq ans et tous les hommes de seize à soixante ans peuvent être envoyés en Allemagne si le maintien dans leur emploi n'est pas indispensable à l'économie nationale.

Au total, ce seront environ 600 000 à 650 000 travailleurs français qui iront en Allemagne. Ceux qui refusent d'y aller malgré l'obligation sont désignés sous le terme de réfractaires.

Document 1 : Photographies de Camille Leclanché dans les disciplines de course à pied, saut en hauteur et lutte, s.d. *Collection Sophie Leclanché.*



Ci-contre : Debout en partant de la gauche : Edmond Leclanché, frère de Camille, lui aussi engagé dans la Résistance sous le pseudonyme de Tonio, puis Camille Leclanché (2e à gauche).

**Archives
départementales**

Archives privées

Le Stade aux championnats de France

Le Stade sera cette année encore représenté aux championnats de France qui se disputeront aujourd'hui et demain au stade de Colombes.

Chez les seniors Corre participera aux 100 mètres et au saut en longueur.

La participation des juniors sera plus importante puisqu'elle comprendra 5 représentants du club clermontois.

100 mètres, André; hauteurs, Guette et Leclanche ; longueur, Pons; poids, Bidet

A l'exception des Parisiens peu de clubs provinciaux seront à même de présenter 5 juniors dans la compétition nationale.

Les jeunes « rouge et bleu » ont quitté hier soir Clermont. Nos meilleurs vœux les accompagnent.

LIGUE ATHLÉTISME 1941

cette licence est établie par la Ligue, remise par celle-ci à la personne qui elle même la remet **immédiatement**, à l'intéressé qui doit la présenter dans toutes les réunions auxquelles il prend part

Reconnue d'utilité publique (7 Avril 1907)

Siège social : 32, Boulevard Haussmann, PARIS

LICENCE D'ATHLÉTISME

Valable pour 1941

Catégorie **JUNIOR**

Nom **Leclanché** Prénoms **Camille**

Date de naissance **10 Juin 1921**

Adresse **21 Rue Godard, Elemeaux**

Société **Glennontois**

Renseignements

Délivrée par la Ligue le **1 JUN 1941**

sous le N° **251** Le Titulaire **Leclanché**



Le Secrétaire de la Ligue **Alexandre**

Questions

1) Trouve le(s) sport(s) qui étai(en)t pratiqué(s) par Camille Leclanché.

.....

.....

.....

.....

.....

2) Trouve le nom du club de sport de Camille Leclanché.

.....

.....

.....

.....

.....

3) Quelle est la nature du document 2 ?

.....

.....

.....

.....

.....

4) Résume le document 2 en quelques lignes.

.....

.....

.....

.....

.....

LECLANCHE Camille, âgé de 22 ans, ébéniste, demeurant 21 rue Gonod, à Clermont-Ferrand.

à 1'

Je me nomme LECLANCHE Camille, André. Je suis né le 1er. Juin 1921, à Bourges (Cher), fils de feu Lucien et de RAVEL Jeanne. Je suis célibataire. J'exerce la profession d'ébéniste; j'habite avec ma mère, 21 rue Gonod à Clermont-Fd.. Je suis titulaire du C.S.P. J'ai été incorporé dans les Chantiers de Jeunesse le 17-11-1941, au Groupement 21 à Renaison (Loire). Je n'ai jamais été condamné.

Faisant partie des classes désignées pour le S.T.O. et bien que n'ayant reçu aucune convocation, j'ai pris le "maquis" au mois de Mars dernier, de ma propre initiative. Je me suis rendu, seul, aux environs de La Bourboule où, dans différentes.....

différentes fermes, j'aidais aux travaux agricoles. J'ai mené ainsi, sans encombre, cette existence jusqu'au début de Juin. A cette époque, j'ai fait la connaissance de plusieurs jeunes gens se trouvant dans la même situation que moi lesquels m'ont invité à entrer dans leur bande qui se composait d'une douzaine de réfractaires. J'ignore quels étaient leurs noms véritables. je peux vous indiquer ceux sous lesquels je les connaissais; il y avait les prénommés Pierre, Georges, Gaston, etc. en compagnie de qui je suis resté pendant environ trois semaines. Vers la fin Juin, pensant être mieux dans la région de Vic-le-Comte, je m'y suis rendu, seul, et suis resté au lieu dit "La Beauté", toujours avec d'autres camarades et d'où nous sommes partis quelques jours avant l'opération de police. De là nous sommes allés dans la région de Pontgibaud où nous avons vécu dans les bois jusqu'au moment où nous avons su que la police Allemande recherchait des réfractaires. Nous avons donc quitté ces lieux pour aller, cette fois, dans les bois de Mayzat.

Questions

1) Qu'apprends-tu sur Camille Leclanché grâce à ce document ?

.....
.....
.....
.....

2) Résume en quelques lignes le parcours de Camille Leclanché au début de la guerre.

.....
.....
.....
.....

3) Que signifie le mot « maquis » dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale ?

.....
.....
.....
.....

Glossaire :

- CEP : le certificat d'études primaires, institué en 1882, est le diplôme marquant la fin des études dans l'enseignement primaire ; pour beaucoup, il marque le début de la vie active. Le CEP est supprimé en 1989.
- STO : Service du travail obligatoire (voir la section "Contexte" du dossier de Camille Leclanché).

Questions

1) En quelques lignes résume l'événement décrit dans cet article.

.....

.....

.....

.....

.....

2) Qu'apprend-tu sur Camille Leclanché, le Buron dans le texte ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Comment les résistants sont décrits dans l'article ? En bien ? En mal ?

.....

.....

.....

.....

.....

4) D'après toi, cet article ressemble-t-il à un article de presse habituel ?
Argumente ta réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

Clermont-Ferrand le 24 Janvier 1944

L'Agent Technique artificier GUENNOU
à
Monsieur l'Ingénieur Général, Directeur du service
du matériel

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai procédé ce jour, au Service Régional de Police de Sécurité à Clermont-Ferrand, à l'examen d'un lot d'explosifs et d'artifices divers saisis lors de l'arrestation des nommés LECLANCHE et LABAUNE, à la BOURBOULE

Il s'agissait :

- I°) Cordon détonant (5 couronnes de 10 mètres et une bobine)
- 2°) mèche lente (5 couronnes de 10 mètres).
- 3°) Boîtes d'amorces - 7 -
- 4°) Artifices de mise à feu sur rail (1 boîte)
- 5°) Porte-charge à pression - 5 -
- 6°) Une grenade
- 7°) Allumeurs à frottoir (4 boîtes)
- 8°) Crayons allumeurs (9 boîtes)
- 9°) Une pince d'artificier
- 10°) explosifs "Nobelle" n° 2 - 20 Kgs environ
- II°) frottoirs (10)

Tous ces explosifs et artifices sont de provenance britannique.

l'Agent technique artificier :

Questions

1) Quel événement en lien avec Camille Leclanché ce document mentionne-t-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

2) Quel type d'objets a été retrouvé dans la voiture de Camille Leclanché ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) En comparant avec les informations du document 5, quel semblait être le domaine de spécialisation de Camille Leclanché au sein de la Résistance ?

.....

.....

.....

.....

Document 7 : Derniers renseignements connus sur Camille Leclanché, "non-rentré" (demande en vue d'obtenir la régularisation de l'état civil), 1947. Service historique de la Défense, AC 21 P 474152.

E C S F . 14 . 1 . 47 .
OF
41625

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE
Cabinet du Ministre
Exécution de la circulaire du 18 mars 1946

MINISTÈRE
des ANCIENS COMBATTANTS
88, Avenue Foch - PARIS 16^e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRIVÉ DU : - 9 JAN. 1947 **DEMANDE**

formulée en vue d'obtenir la régularisation de l'état civil
d'un « non-rentré »

11 JAN. 1947

1^{re} PARTIE. — RENSEIGNEMENTS SUR LE « NON-RENTRE »

Nationalité (française ou étrangère) : FRANÇAISE

Nom : LECLANCHE

Prénoms (en lettres capitales) : CAMILLE ANDRÉ

Date de naissance : } Jour : 1^{er} } Lieu de naissance : } Localité : Bourges
Mois : Juin } Département : (Cher)
Année : 1921

Domicile au moment de la mobilisation, de la déportation ou de l'incorporation. } Localité : Clermont Ferrand
Rue : Ponod
Numéro : 21
Département : Puy de Dôme
Le régiment : _____
Le premier stalag ou oflag avec le numéro du prisonnier : _____

Pour les militaires, indiquer ci-contre . . .

Indiquer ci-contre s'il s'agit d'un prisonnier militaire, d'un travailleur du service obligatoire, d'un travailleur volontaire, d'un déporté politique, d'un déporté racial, d'un Alsacien-Lorrain incorporé dans l'armée allemande } Déporté politique

Indiquer ci-contre, s'il y a lieu, le faux nom pris dans la résistance par le non-rentré. } BURON

Indiquer ci-dessous les précisions sur la capture ou l'arrestation et sur les renseignements parvenus depuis ce moment. Joindre une copie certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police des témoignages écrits parvenus à la famille :

Arrêté le 15 janvier 1944 à la Bourboule par la police "française". Livré par cette même police, à la Gestapo, le 24 janvier 1944. Dirige sur Vichy. Vu à Vichy dans les cachots de la Gestapo jusqu'au début mars. Présuni dirige sur l'Allemagne, aurait été vu à l'infirmerie de Dachau en décembre et janvier 1945.
Depuis son arrestation, n'a jamais donné aucune nouvelle

Prof. 192. — Berger-Levrault, imprimeur, Nancy, N° 31.050. — 40088-6-46.

OMe

COPIE

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 22 Avril 1952

DIRECTION DU CONTENTIEUX,
DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

DÉCISION

portant attribution du titre de DEPORTE RESISTANT
(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948. ~~Loi n° 48-1334 du 9 septembre 1948.~~)

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre décide d'attribuer le titre
de DEPORTE RESISTANT
à M. on sieur LECLANCHE, Camille
né le 1er Juin 1921, à BOURGES (Cher)
~~XXI~~ domicilié :
décédé le 1er Janvier 1945, à DACHAU (Allemagne)
~~XXII~~ disparu le à

Période d'internement prise en compte :
du 15 Janvier 1944 au 23 Janvier 1944

Période de déportation prise en compte :
du 24 Janvier 1944 au 31 Janvier 1945

Carte N° 1011.09936
délivrée à Madame LECLANCHE, Jeanne
21, rue Gonod
CLERMONT FERRAND

(Puy de Dôme)

Pour le Ministre :
LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX
DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES
P.O. LE CHERF DU BUREAU DES DÉPORTÉS

Signé : GROS 

J. Z 136039.

Nota bene : après avoir été évacué, inanimé, de sa cellule, Camille Leclanché ne réapparaît plus. Certains documents évoquent une déportation au camp de concentration de Dachau, mais il est plus probable qu'il ait été fusillé dans la forêt à la lisière de Vichy. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Questions

1) Quel sujet évoque les documents ?

.....

.....

.....

.....

.....

2) Que signifie le terme de "non-rentré" ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Quel a été le parcours de Camille Leclanché après son arrestation ?

.....

.....

.....

.....

.....

Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : Ce ministère est créé officiellement le 26 janvier 1946 pour se charger des anciens combattants et des victimes de guerre. Il a notamment pour mission de s'occuper de rechercher les victimes de la Seconde Guerre mondiale, de procéder à leur identification, à l'établissement d'actes d'état civil, aux restitutions de corps et aux successions.

Pour aller plus loin

Archives :

Les Archives départementales du Puy-de-Dôme conservent et mettent à destination des sources et des ressources sur Camille Leclanché et la Seconde Guerre mondiale :

- Une biographie de Camille Leclanché et un recensement des archives issues des fonds qui l'évoquent. <https://www.archivesdepartementales.puy-de-dome.fr/n/camille-leclanche-dit-buron/n:576>
- Un film sur Camille Leclanché. <https://www.archivesdepartementales.puy-de-dome.fr/n/camille-leclanche-du-refus-a-l-engagement/n:424>
- Un dossier sur les Chantiers de la jeunesse : <https://www.archivesdepartementales.puy-de-dome.fr/n/les-chantiers-de-la-jeunesse-la-pratique-sportive-au-service-de-la-revolution-na/n:854>

Le Service interministériel des Archives de France propose sur son site FranceArchives :

- Un dossier sur la Seconde Guerre mondiale (<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/822471903>) présentant des ressources sur ce conflit dont un état des sources sur la Résistance en France : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/817544501>
- Un dossier sur les archives du sport : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/707563817>

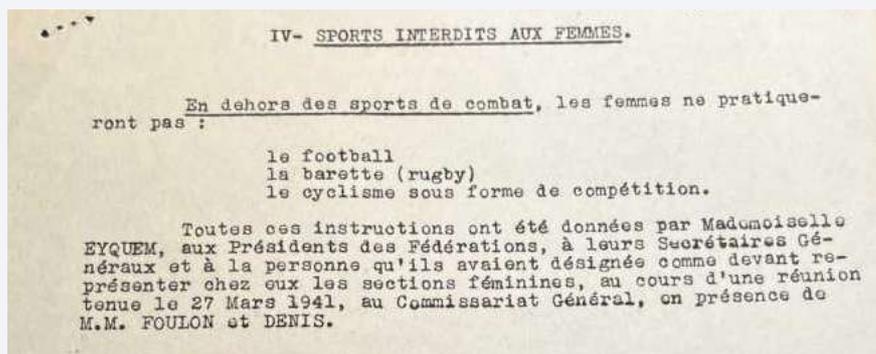
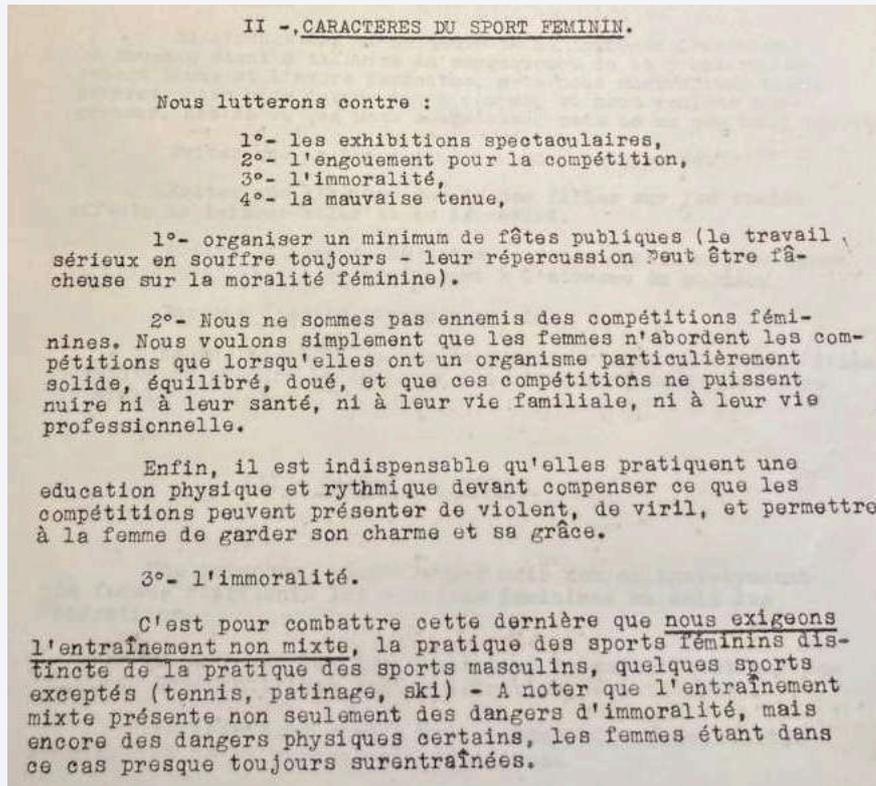
Le Service historique de la Défense - Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains conserve le dossier de Camille Leclanché sous la cote AC 21 P 474152. Il est consultable à Caen.



**Simonne Mathieu, une joueuse
de tennis résistante**

Contexte : les femmes dans le sport en France pendant la Seconde Guerre mondiale

L'État français (Régime de Vichy) met en place plusieurs projets incluant le sport autour de sa devise : Travail, Famille et Patrie. Pour les femmes, ces mesures sont centrées sur l'objectif de former les futures mères et femmes au foyer.

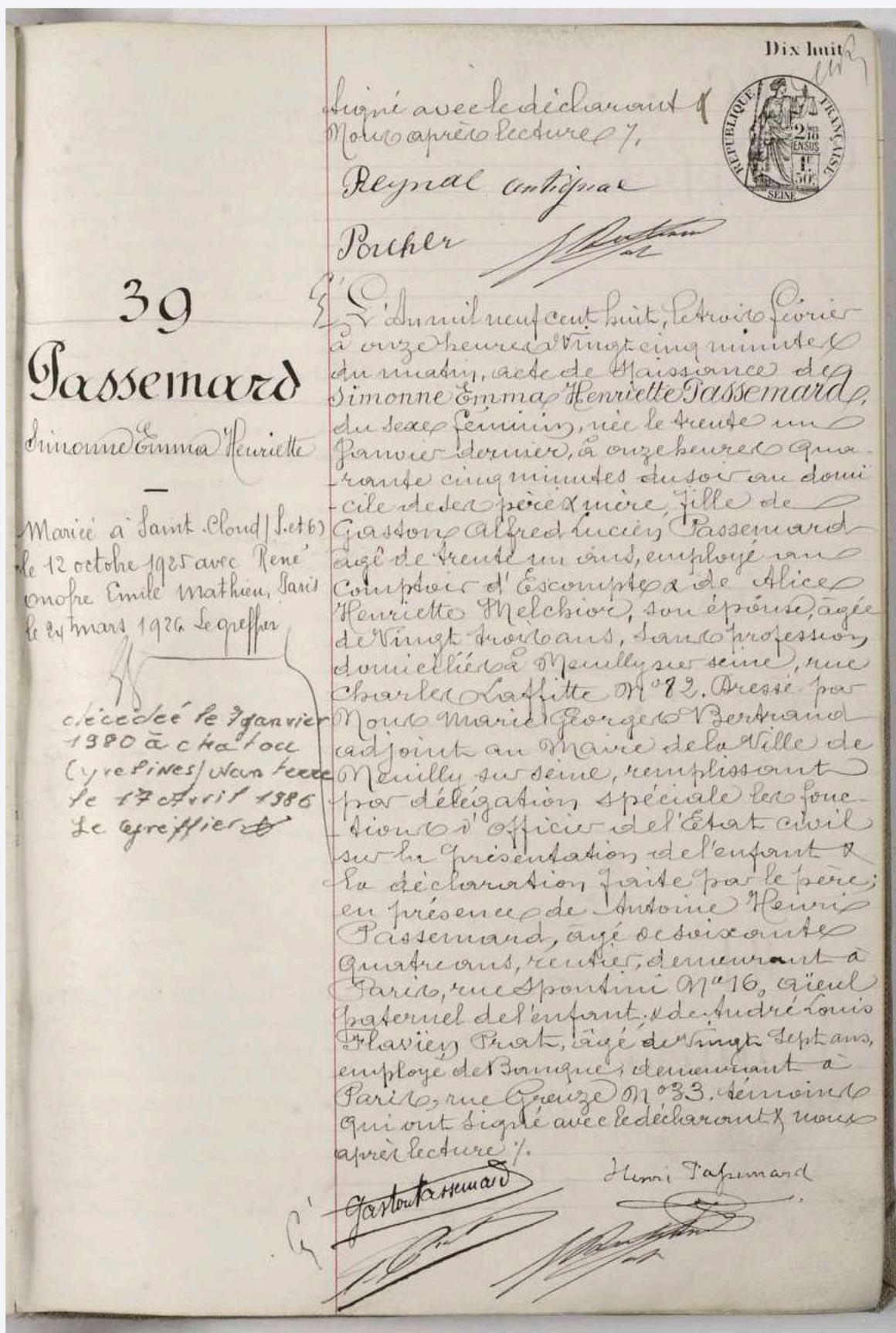


Ce document a été rédigé par Marie-Thérèse Eyquem, directrice des sports féminins sous le Régime de Vichy. Une fois nommée, elle précise les contours de ce que doit être la pratique sportive des femmes : un certain contrôle de la pratique féminine par les pouvoirs publics, une attention portée aux compétitions pour conserver l'équilibre féminin entre santé, vie familiale et vie professionnelle, la non mixité de la pratique pour prévenir l'immoralité ou encore la prévention vis-à-vis des dangers que le sport non contrôlé pourrait causer aux femmes tels que le surentraînement ou la masculinisation.

Extrait d'une note sur l'organisation du sport féminin sous le gouvernement de Vichy, 1941. Archives nationales, F/17/14462.

Dans le texte ci-dessus, ses instructions interdisent aux femmes les sports de combat, le football, la barette (rugby) et le cyclisme sous forme de compétition.

Marie-Thérèse Eyquem lutte contre les exhibitions spectaculaires ou la mauvaise tenue des sportives. Si la pratique sportive a pour but de viriliser les hommes, les femmes, elles, doivent garder à l'esprit leur rôle de mère et d'épouse. L'interdiction de certains sports se fait ainsi dans la ligne de cette pensée.



Lien du document : <https://archives.hauts-de-seine.fr/ark:/74903/vtab57f0ccaa96c193d/dao/0/19>

Nota bene : Le nom de famille Passemard est le nom de jeune fille de Simonne Mathieu qui a pris le nom de son mari à leur mariage.

**Archives
départementales**

Archives publiques

État civil

Transcription

L'an mil neuf cent huit, le trois février à onze heures vingt cinq minutes du matin, acte de naissance de Simonne Emma Henriette Passemard, du sexe féminin, née le trente un janvier dernier, à onze heures quarante cinq minutes du soir au domicile de ses père & mère, fille de Gaston Alfred Lucien Passemard âgé de trenteun ans, employé au comptoir d'escompte & de Alice Henriette Melchior, son épouse, âgée de vingt trois ans, sans profession, domiciliés à Neuilly sur Seine, rue Charles Laffitte n° 82. Dressé par nous marie Georges Bertrand adjoint au maire de la ville de Neuilly sur Seine, remplissant par délégation spéciale les fonctions d'officier de l'état civil sur la présentation de l'enfant & la déclaration faite par le père ; en présence de Antoine Henri Passemard, âge de soixante quatre ans, rentier, demeurant à Paris, rue Spontini n° 16, aïeul paternel de l'enfant ; & de André Louis Flavien Prat, âgé de vingt sept ans, employé de banque, demeurant à Paris, rue Greuze n° 33, témoins qui ont signé avec le déclarant & nous après lecture.

Questions

1) Quelles informations ce document apporte-t-il sur Simonne Mathieu ?

.....

.....

.....

.....

2) Selon toi, qu'apportent les mentions marginales positionnées sur le côté de l'acte de naissance ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Retrouve le nom et le métier des parents de Simonne Mathieu.

.....

.....

.....

.....

4) D'après toi, pourquoi ce document officiel est-il important ?

.....

.....

.....

.....



nordiste Bonte-Contrain par 6/1 6/1.

Pour la troisième année consécutive, Mlle Passemard remporta le Championnat *Simple Jeunes Filles*. Elle domina nettement les autres concurrentes, sauf Mlle Amaury qui lui résista fort bien en finale. Après ces deux joueuses notons Mlles Neufeld, de Buzolet, Cerf et Ravigneau qui se sont montré en sérieux progrès.

Le simple jeunes filles revint à Mlle S. Passemard, très en progrès, qui a défait Mlle J. Abenheimer par 6/4 6/1. Cette jeune fille peut devenir une de nos bonnes raquettes si elle daigne travailler. Il convient aussi de citer Mlle S. Emery, qui a fait contre Mlle Passemard un très beau match qui s'est conclu par 6/2 7/5, le meilleur score qui ait été fait contre notre jeune champion.

Le Double Dames

En Quart de finales, Mme Canivet-Mlle Desclercs, Mlle Charnelet-Mme Danet, Mme Barbas-Mlle Passemard, Mme Speranza Wyns-Contostavlos. Ces dernières, gagnantes de l'épreuve, ont eu beaucoup de mal à arriver au but. Leur partie contre Mme Barbas-Mlle Passemard a été très dure, et le score de 6/3 6/8 6/4 a son éloquence pour dépeindre la lutte.

Avant ce match, elles avaient battu Mlle Maury-Mlle Emery avec le score de 6/2 5/4 très honorable pour ces dernières.

Dans la Finale, lutte de balles longues et répétées contre Mlle Charnelet-Mme Danet, dans laquelle le drive décisif de Mlle Contostavlos assura la victoire de l'équipe par 7/5 6/2. Nos compliments aux deux sympathiques joueuses.

Je sais assurément quel est mon plus douloureux souvenir. Avoir rangé ma raquette alors que ma volonté de vaincre n'avait jamais été aussi forte, m'offre aussi excellente, alors que j'espérais ajouter encore des titres à mon palmarès qui comptait déjà 10 titres de Championne Internationale de France. Mais c'était la guerre et je me trouvais à Londres. Et quelle était ma souffrance comparée à d'autres ...

Peut-être parce que je suis une femme. Les souvenirs éphémères me sont plus précieux que les souvenirs glorieux.

J'ai l'impression qu'un champion vit plus fort que l'homme de la rue. Le fait de réprimer sa fougue en acceptant la régularité de son entraînement, et de la dominer sans la diminuer quand il se bat, donne peut-être une plus grande finesse à sa sensibilité, si souvent sollicitée.

Questions

1) Présente ces deux documents. Qu'est-ce qui les différencie ?

.....

.....

.....

.....

2) Trouve le sport que pratiquait Simonne Mathieu.

.....

.....

.....

.....

.....

3) Quelles informations apprends-tu sur la pratique sportive de Simonne Mathieu ?

.....

.....

.....

.....

3 MAR 1942

Fiche N° 7000

NOM et PRÉNOMS: M^{me} MATHIEU René née PASSEMAR Simone

Grade: lieutenant

Profession civile: /

Degré d'instruction et diplômes universitaires: /

Aptitudes spéciales: instruction secondaire
(permis de conduire, etc.) permis de conduire (tennis)

Langues vivantes: anglais

Situation de famille: mariée 2 enfants
(vacillatif)

Adresse de la famille: 4th Williams Laneum Hall
(vacillatif) Rumney (near Cardiff)

Désirs exprimés: /

W. & S. Ltd. (2018)

Signalement

taille: 1m 65

yeux: bleus

cheveux: blonds

front: normal

nez: /

menton: allongé

visage: oval

aspect général: /

signes particuliers: /

Questions

1) Quel type d'informations ce document donne-t-il sur Simonne Mathieu ?

.....

.....

.....

.....

2) Cite les informations concernant la description physique de Simonne Mathieu.

.....

.....

.....

.....

.....

3) Quelle est la situation familiale de Simonne Mathieu ?

.....

.....

.....

.....

Document 5 : État signalétique et des services de Simone Mathieu lors de la Seconde Guerre mondiale, 1979. Service historique de la Défense, GR 16 P 459915.

ETAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES

NOM PASSEMARD *Epouse MATHIEU* Prénoms *SIMONE*
 née le *3-1 Janvier 1908* à *Neuilly-sur-Seine* Dpt *Hauts-de-Seine*
 N° d'immatriculation au recrutement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Classe 28 Alger 45
 Nationalité *Française*

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES	DATES	CAMPAGNES
<i>Engagée volontaire pour la durée de la guerre à l'adresse au titre des F.F.L</i>	<i>le 3.11.1940</i>	<i>C.D. du 3.11.1940</i>
<i>Affectée C.D. du C.F. Hill Street dépôt C.F. E.M. du</i>	<i>10.3.1941</i>	<i>au 15.7.1943</i>
<i>Affectée monnaie HOUSE</i>	<i>le 1.6.1941</i>	
<i>Mutée au D.G. à la disposition du Commissariat national à la guerre</i>	<i>le 3.11.1941</i>	<i>C.D. du 16.7.1943</i>
<i>Nommée Lieutenant</i>	<i>le 15.11.1940</i>	<i>au 29.7.1943</i>
<i>Affectée au D.G. - C.N.G. n°e du</i>	<i>1.12.1941</i>	<i>C.D. du 30.7.1943</i>
<i>Affectée à la C.D. du D.G. E.M.P. n°e du</i>	<i>5.3.1942</i>	<i>au 30.10.1943</i>
<i>à la disposition du Commissariat général n°e</i>	<i>28.5.1942</i>	
<i>Affectée E.M.P. Service du Chiffre n°e du</i>	<i>1.9.1942</i>	<i>C.D. du 31.10.1943</i>
<i>Affectée volontaire Française n°e du</i>	<i>29.7.1943</i>	<i>au 2.9.1944</i>
<i>Embarquée à Liverpool</i>	<i>le 16.7.1943</i>	
<i>Débarquée à Alger</i>	<i>le 29.7.1943</i>	<i>1/2 C. du 3.9.1944</i>
<i>Première au grade de Capitaine n°e du</i>	<i>1.8.1943</i>	<i>au 3.9.1944</i>
<i>Embarquée à Alger</i>	<i>le 3.9.1944</i>	
<i>Débarquée à PARIS (2e Bourgat)</i>	<i>le 3.9.1944</i>	<i>C.S. du 4.9.1944</i>
<i>Affectée UA 32 Paris Service du Chiffre</i>		<i>au 8.5.1945</i>
<i>Démobilisée par l'UA 32</i>	<i>le 20.2.1946</i>	
<i>Fiche de démobilisation n° 654 du</i>	<i>21.1.1946</i>	
<i>Obtient une Pension temporaire de 20% par la C.R. de PARIS du</i>	<i>19.4.68</i>	
<i>Obtient une Pension temporaire de 15% par la C.R. de PARIS du</i>	<i>10.5.68</i>	
<i>Obtient une Pension temporaire de 100% par la C.R. de PARIS du</i>	<i>6.7.72</i>	
<i>Obtient 25% Définitif art 8. du 2.6.74 par la C.R. de Paris du</i>	<i>14.10.74</i>	

BLESSURES	CITATIONS-DECORATIONS
	<i>Médaille commémorative Française de la guerre 1939-1945 - avec barrette "EV"</i>
	<i>Médaille de la Résistance décret du 31.3.47 du 26.7.1947</i>
	<i>Chevalier de la Légion d'Honneur décret du 19.11.45 du ministre des Services</i>

CERTIFIÉ EXACT
 à Paris le 9 Février 1979
 Pour le Commandant du Bureau
 et par délégation
 Le Capitaine LEMAITRE



Questions

1) Quel type d'informations ce document donne-t-il sur Simonne Mathieu ?

.....

.....

.....

.....

2) Liste les différents lieux par lesquels est passée Simonne Mathieu.

.....

.....

.....

.....

.....

3) Retracer le parcours militaire de Simonne Mathieu pendant la Guerre.

.....

.....

.....

.....

Glossaire :

- FFL (Forces Françaises Libres) : nom des forces armées ralliées à la France libre sous l'égide du général de Gaulle.

Document 6 : Extrait d'une liste des personnes à interviewer lors d'un reportage, accompagnée de quelques éléments biographiques sur Simonne Mathieu, 1959. Archives nationales, 19780586/126.

TENNIS - SIMONNE MATHIEU - Présidente de l'Amicale des sportives françaises.

L'une des meilleures joueuses du monde, championne française incontestée pendant plus de 10 ans jusqu'en 1940.

Le Général de GAULLE lui confie dès 1940 la mission de constituer la première armée féminine.

Captaine de l'Armée Française elle est officier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

Responsable du tennis féminin français.

Questions

1) Quel rôle Simonne Mathieu a-t-elle tenu dans l'émancipation des femmes ?

.....

.....

.....

.....

2) Retracer le parcours de Simonne Mathieu.

.....

.....

.....

.....

.....

LE but de l'Amicale des Sportives Françaises est de réunir toutes personnes intéressées à l'Education Physique et Sportive Féminine dans un véritable Club, où les anciennes et les jeunes enseignantes en éducation physique et sportive, dirigeantes, championnes, pratiquantes, se retrouvent, échangent des idées, se cultivent dans le sens de leurs préoccupations, et font une propagande pour leurs activités.

L'Amicale des Sportives Françaises organise une permanence, des réunions régulières, séances artistiques et culturelles, cours de gymnastique volontaire pour les plus âgées, déjeuners en commun, voyages, rallyes, participations à des congrès, etc.

De plus, une aide matérielle est apportée, dans la mesure du possible, à celles des adhérentes les plus déshéritées, et l'Amicale espère disposer un jour de fonds suffisants pour créer une Maison de Retraite destinée aux femmes qui ont le mieux servi le sport et dont la situation est devenue précaire.

La Présidente de l'Amicale des Sportives Françaises est Mme Simone MATHIEU, qui a été l'une des plus grandes joueuses de tennis françaises. Les plus grands noms du sport féminin français figurent au Comité où toutes les Fédérations Sportives sont représentées.

Questions

1) Décris en quelques lignes ce qu'est l'Amicale des sportives françaises.

.....

.....

.....

.....

2) Quelles sont les objectifs de cette association ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Quel est le lien entre Simone Mathieu et cette association ?

.....

.....

.....

.....

Pour aller plus loin

Archives :

Le Service interministériel des Archives de France propose sur son site FranceArchives :

- Un dossier sur la Seconde Guerre mondiale (<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/822471903>) présentant des ressources sur ce conflit dont un état des sources sur la Résistance en France : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/817544501>
- Un dossier sur les archives du sport : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/707563817>

Le Service historique de la Défense conserve le dossier de Simonne Mathieu/Passemaid à la cote GR 16 P 459915. Il est consultable à Vincennes.

Bibliographie :

- Pour en savoir plus sur l'histoire des femmes combattantes pendant la Seconde Guerre mondiale : JAUNEAU Elodie, "Des femmes dans la France combattante pendant la Deuxième Guerre mondiale : Le Corps des Volontaires Françaises et le Groupe Rochambeau", dans *Les médiévistes et l'histoire du genre en Europe*, 2008, N°3. <https://journals.openedition.org/genrehistoire/373?amp%3Bid=373&lang=en>



**Rino Della Negra, un footballeur
du groupe Manouchian**

Contexte : L’Affaire Manouchian et les communistes pendant la Seconde Guerre mondiale



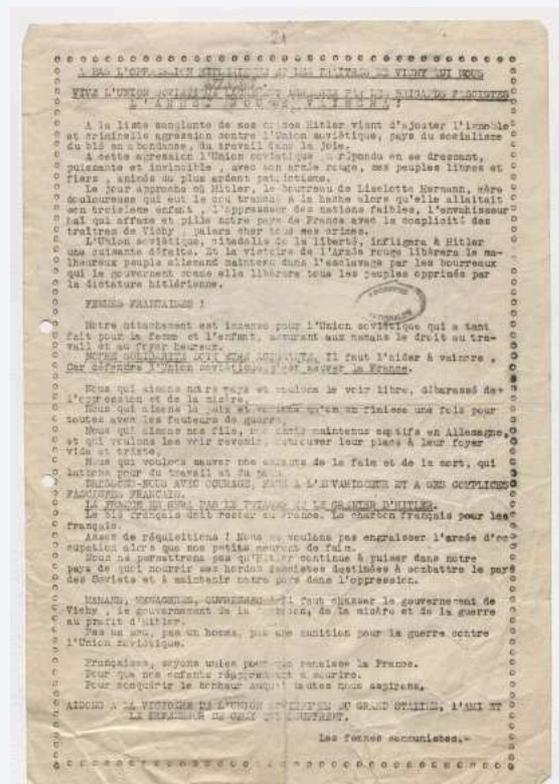
Affiche sur l’interdiction de “toute activité communiste”, 1941. Archives départementales de l’Yonne, 32 Fi 24.

Le 23 août 1939, l’Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) dirigée par Joseph Staline (1878-1953) et le IIIe Reich dirigé par Adolf Hitler (1889-1945) concluent un Traité de non-agression, dit pacte germano-soviétique : il implique un engagement de neutralité en cas de conflit de l’une des deux parties avec les puissances occidentales.

Le pacte est rompu le 22 juin 1941 lorsqu’Adolf Hitler lance l’opération Barbarossa, nom de code de l’invasion de l’Union soviétique. Dès cette rupture, le IIIe Reich va lancer une politique intense de propagande dans ses territoires occupés contre les communistes.

En France, à la suite de la signature du pacte germano-soviétique, le Parti communiste français (PCF) est interdit le 26 août 1939. Les membres du parti tombent dans la clandestinité.

Les communistes vont entrer en résistance contre l’occupant allemand, majoritairement au travers d’une lutte armée.



Tract signé par “les femmes communistes”, 1941. Archives nationales, Z/4/14.

Le 18 février 1944, l'occupant allemand lance une vaste campagne de propagande anti-communiste avec comme fer de lance la célèbre *Affiche rouge* sensée représenter "l'armée du crime" (à savoir les communistes et les juifs) dont fait partie Missak Manouchian (1909-1944).

Rescapé du génocide arménien, Missak Manouchian arrive en France en 1924 et adhère au Parti communiste en 1930. À la suite de la politique de collaboration menée par le Gouvernement de Vichy et de la rupture du Pacte germano-soviétique, le Parti communiste français se lance dans la lutte armée : Missak Manouchian y prend part en intégrant les Francs-tireurs et partisans - Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI).

Après plusieurs actions armées, Missak Manouchian ainsi que vingt-deux résistants sont arrêtés en novembre 1943, ce qui engendre le démantèlement leur groupe, appelé plus tard "Groupe Manouchian-Boczov-Rayman" ou "Groupe Manouchian". Le procès s'ouvre le 15 février 1944 et se veut expéditif : le tribunal allemand condamne à mort pour tous les prisonniers qui seront fusillés le 21 février 1944 au fort du Mont-Valérien (Hauts-de-Seine). Olga Bancic (1912-1944), seule femme du groupe est de son côté guillotinée à Stuttgart le 10 mai 1944.



Affiche de propagande anti-communiste et anti-sémite allemande, dite l' "affiche rouge", 1944. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 23Fi173.

Transcription

Le dix huit août mil neuf cent vingt trois, six heures est né Rino Pumo Della Négra du sexe masculin de Riziéri Della Négra briquetier né à Faedis (Italie) le deux septembre mil huit cent quatre vingt dix huit et de Anna Nannini née à Segnacco (Italie) le six septembre mil neuf cent quatre son épouse domiciliés à Vimy. Dressé le dix huit août mil neuf cent vingt trois seize heures sur la déclaration du père. En présence de Belfiore Fontini briquetier à Vimy et de Honoré Caron retraité à Vimy qui, lecture faite, ont signé avec le déclarant et nous Alfred Ansart, maire de Vimy.

Questions

1) Quelles informations ce document apporte-t-il sur Rino Della Negra ?

.....

.....

.....

.....

2) Retrouve le nom, la nationalité et le métier des parents de Rino Della Negra.

.....

.....

.....

.....

.....

3) D'après toi, pourquoi ce document officiel est-t-il important ?

.....

.....

.....

.....

GROUPEMENT NATIONAL DES REFRACTAIRES
aux S. T. O.

Section de **ARGENTEUIL**.

La Commission de Contrôle présidée par Monsieur Duverand réunie en séance le 31-1-1945



Reconnait que :

Nom Della Negra

Prénoms Rino

Adresse 102 B^e Jean-Allemans
à Argenteuil (S et O)
Né le 18 Août 1923
à Yémy (Pas-de-Calais)

“ RÉFRACTAIRE ”

qu'il a pris volontairement le Maquis le 12/2/1943

En foi de quoi elle lui délivre le présent certificat pour lui servir à toutes fins utiles.

Durée de l'opposition. <u>45 jours</u>	Emplois digitaux
---	------------------

Le Secrétaire Général

ABRE *[Signature]*

Questions

1) Quelles informations ce document apporte-t-il sur Rino Della Negra ?

.....

.....

.....

.....

2) En lisant la fiche de contexte sur le STO, définis ce qu'est un réfractaire ?

.....

.....

.....

.....

.....

Glossaire :

- STO : Service du travail obligatoire (voir la section "Contexte" du dossier de Camille Leclanché).

Le 22 Novembre 1943

AFFAIRES M.O.I.

1 - f. DAWIDOWITZ Joseph	-2, R.Lafontaine Clamart	- Resp. Solidarité
2 - f. USSEGLIO Amédée	- arrêté par SN (fresnes)) dérailleur
3 - f. SCHAPIRA Salomon	- " " "	"
4 - f. GOLDBERG Lejt	- " " "	"
5 - f. BERGER Pess	- sans domicile	- secrét.respo.T.P province
6 - DELLA TOLLA	- 4, Pcs. Génie Pitie	- meurtre de BERGOFF arr.p P.M.
7 - f. WITCHITZ Robert	- 84,R. d.Montreuil (Fresnes)	- " " "
8 - f. LUCCARINI César	- 9,R.Charles Bertaud "	- T.P. m e o p WITCHITZ
9 - f. SALVADORI Antoine	- 30,Av. Choisy "	- T.P. m e o p LUCCARINI
10 - f. FONTANOT Spartaco	- 40,Belfort Montreuil"	T.P. s'est près Ch. WITCHITZ
11 - f. CLOAREC Georges	- 15 Bd. Lamourou Vitry (Fresnes)	- T.P. r-v WITCHITZ
12 - P. CUTTICA Colombo	- 30 av. de Choisy "	- Hotelier Héberg.PUPILLI
13 - f. PUPILLI Victor	- " " "	- recruteur
14 - f. ROUXEL Roger	- 135 V.Bacchas Vitry"	- 8 attentats m e o p WITCHITZ
15 - f. PETRONI Pietro	- 70 Barbés Ivry "	- a hébergé PUPILLI
16 - f. MARCONI Luige	- 54 Mallasia Vitry "	- a prés. CLOAREC a inconnu
17 - f. MAZERA Jean, 7 r	Chal Bertaud "	- a essayé prévenir PUPILLI
18 - f. MARTINELLI Eugène	- Lens "	- père de "Arthur" I pistolet
19 -dépot, THOMAS Marcel	- 9 r Char.Bertaud	- a hébergé "Arthur"
20 - f. MANOUCHIAN Lissac	- II Plaisance	- Responsable M.O.I.
21 - f. SVBO Joseph	- 277 Gr.Grés Colombes (Fresnes)	- r-v RAJMAN
22 - f. BANOIC Golde	- 60,R St.Sabin	- r-v RAJMAN
23 - f. LEIDER Arnold	- 9,r Charles Nogent	- respon. T.P. provance
24 - f. ROZENSTEIN Guts	- Fresnes	- liaison LEIDER
25 - f. PEUYVERES Tibérie	- 3,R des Carmes (relaxé)	- Boufetaud faux papiers
26 - f. TERREBAU André	- 9bis, Pge.Stinville	- équipe spéciale tracts
27 - f. BOZCOR Joseph	- 9,R Caillux	- resp. Technique planque.
28 - f. FULOP Ladislav	- 131 Clignancourt	- r-v RAJMAN Simcha
29 - f. WAJBROT Holi	- 25,R Archives	- dérailleur
30 - f. DANCIGER Sarah	- 35 R Archives	- héberg. WASJEROT fse OI
31 - f. GERBER Sarah	- 35 R Archives	- " par DANCIGERT
32 - f. RAJMAN Marcel	- 68 bd Soult (fresnes)	- chef équipe spéciale
33 - f. RAJMAN Simcha	- " " "	- Tracts fse O I
34 - f. RAJMAN Chana	- " " "	- mère des 2 RAJMAN fse O I
35 - f. KIRO Ida	- 34, card. Lemoine	- r-v BOZCOR fse O I
36 - f. SZANTO Madeleine,	35 Rue Lhomond	- héberg terros. cartes al. dive.
37 - f. PINCHERLE Nora	- 40, Boulangers	- Ches SZANTO
38 - f. LOUTSKI Mauricette	-31, Rue Simart	- liaison RAJMAN Simcha
39 - f. GERCHIMOVITZ Elise	- 38,Bd. Barbés	- arrêtée ch.LOUTSKI
40 - f. DONATH Georges	- 38,Quaid'Orléans	- cachets caout.Suspects
41 - f. GLAZE Emeric	- 37 Nationale	- Documents p. déraillements
42 - f. STAMBUL Jacob	- 43,av. Richaud Arcueil	- "Courteline" fs O I
43 - f. CHILISCHI Renika	- " "	- ami de STAMBUL

/..

Lien vers le document : <https://archives.seinesaintdenis.fr/ark:/79690/vtaf83e814e66bed2ae/daogrp/0/46>

Nota bene : dans ce document, Rino Della Negra est désigné sous "Della Tolla".

**Archives
départementales**

Archives privées

I

Section Politique

Attentat par explosifs
à ARGENTEUIL

INC(4)NNU
Au Fichier Phonétique

PARIS - 24 Juin 1943
POLICE NATIONALE
30 JUN 1943
FICHIER CENTRAL
N° 6341
Date d'arrivée 26 JUN 1943

N° 41 67/S.P.

L'Inspecteur de Police de Sûreté SIMONNETT André
à Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL,
Chef de la 1^o Brigade Régionale de Police de Sûreté
à PARIS

S/c de Monsieur le Commissaire de Police de Sûreté
Chef de la Section Politique.

VU et TRANSMIS
le 24 JUN 1943
Le Commissaire de Police,
Chef de la Section Politique,
Tauluitchi

Référence à la Commission Rogatoire en date du 15
Juin 1943 de Monsieur Jacquinet, Juge d'Instruction au Tri-
bunal de VERSAILLES, à nous délivrée contre X... inculpé
de tentative d'homicide volontaire à l'aide d'explosifs, j'ai
l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'enquête
à laquelle j'ai procédé conformément à vos instructions.

-. LES FAITS .-

Le 15 Juin avant 8 heures du matin, environ 7 h 50
un détachement de militaires allemands se rendait en ordre
serré vers la gare d'Argenteuil. Ce détachement circulait à
pied dans la rue de Buchettes ; à peine les derniers mili-
taires se trouvaient-ils à environ 30 mètres de la rue Fer-
nand Cormon après cette rue, qu'une violente explosion se
produisit.

Tous les soldats se couchèrent à terre.
Peu après la plupart se relevèrent mais certains
étaient blessés, environ une dizaine. Trois personnes fran-
çaises étaient également blessées mais légèrement.

-. L' ENQUETE .-

Cet endroit de la rue des Buchettes est assez pas-
sager et à cette heure là il y a en général pas mal de per-
sonnes qui se rendent principalement à la gare d'Argenteuil
Beaucoup de personnes se sont sauvées au moment de l'explosion
et il n'a été possible d'en retrouver que quelques unes.

POLICE NATIONALE
CABINET
29 JUN 1943
SECRETARIA
N°... 7713
le... 77-43
xpm

Nota bene : bien que non mentionné, Rino Della Negra a participé à cette attaque.

Questions

1) D'après toi, pourquoi Rino Della Negra utilise-t-il des pseudonymes ?

.....

.....

.....

.....

2) Trouve dans les documents les types d'actions menées par Rino Della Negra en tant que résistant ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Décris en quelques lignes ce qui s'est passé le 15 juin 1943.

.....

.....

.....

.....

Glossaire :

- **MOI** : la Main-d'œuvre immigrée est une organisation d'obéissance communiste, créée dans les années 1920, regroupant les travailleurs immigrés et qui prend part activement à la Résistance.

B - COMPTE RENDU de L'ACTIVITÉ en l'exposant par **phases successives** correspondant à une même nature et importance de l'action et en mettant en évidence sous la forme indiquée et s'il y a lieu les nominations. Faire ressortir la continuité des services compte tenu de l'activité légale le cas échéant. Indiquer les blessures, arrestations, autres circonstances ayant amené à modifier ou suspendre l'activité, à changer de secteur.

entré dans la résistance participe à plusieurs actions contre l'ennemi distribua des tracts était chargé de missions avec plusieurs PC dans Paris a été arrêté en Nov. 43 rue Drouot par les allemands en mission, fut interné à Fresnes, et condamné à mort, fut fusillé le 21 Février 1944 Au Mont

Nommé le à par **MR. LAROCHE** nom pseudo, qualité avec le grade de **2° CLASSE**

aux fonctions de

Document 7 : "Renseignements concernant les Posthumes, Disparus et Déportés" au cours de la Seconde Guerre mondiale, relatifs à Rino Della Negra, 1947. Service historique de la Défense, GR 16 P 170891.

— 5 —

ADDITIF AU MODÈLE 15-3-1947

Renseignements concernant les Posthumes, Disparus et Déportés ⁽¹⁾
à fournir aussi complètement que possible

NOM DELLA-NEGRA Prénoms Rino

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 18 Août 1923 à Viny (Pd Calais)

SITUATION DE FAMILLE, NOMBRE D'ENFANTS : Célibataire

NOM, ADRESSE, QUALITÉ DE L'AYANT-CAUSE (mère, ~~v...~~...) : DELLA-NEGRA - Emma
103 Boulevard Jean Bellemare - Argenteuil Seine et Oise

Lieu, Date, Cause et Circonstances du décès, de l'arrestation ou de la déportation.
Mont-Vaerien Fusillé le 21 Février 1944

date de l'arrestation : le 12^{Novembre} ~~Septembre~~ 1943 pendant une mission contre le
l'occupant =

Autorités ayant procédé à l'arrestation, interrogatoires et sévices éventuellement subis, jugements prononcés :
Autorité Allemande (Gestapo) Jugement le Grand Paris
fait à Paris contre les 23 Hommes F.T.P.F. affaire MANOUKIAN
Condamné à mort et fusillé le 21 Février 1944.

Lieux de détention en France, date de déportation et camps de déportation successifs avec les dates de transferts. Indiquer la situation dans les lieux de détention. Matricule, block, commandos... Les emplois tenus, l'activité clandestine éventuellement.
- Prison de Fresnes -

Quand, dans quelles circonstances et par qui l'intéressé a-t-il été libéré ? Quand est-il rentré, par qui et où a-t-il été accueilli. A-t-il été hospitalisé ? Où et de quelle date à quelle date.

(1) Fournir également des renseignements pour les personnels des F.F.I. détenus en France qui ont échappé à la Déportation.

**Service historique
de la Défense**

Archives publiques

Questions

1) Quelles informations sur Rino Della Negra ces documents t'apportent-ils ?

.....

.....

.....

.....

2) Recherche des informations sur "l'affaire Manouchian" et décris en quelques lignes cet événement marquant de la Seconde Guerre mondiale.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Recherche des informations sur le Mont-Valérien. Que s'est-il passé à cet endroit lors de la Seconde Guerre mondiale ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

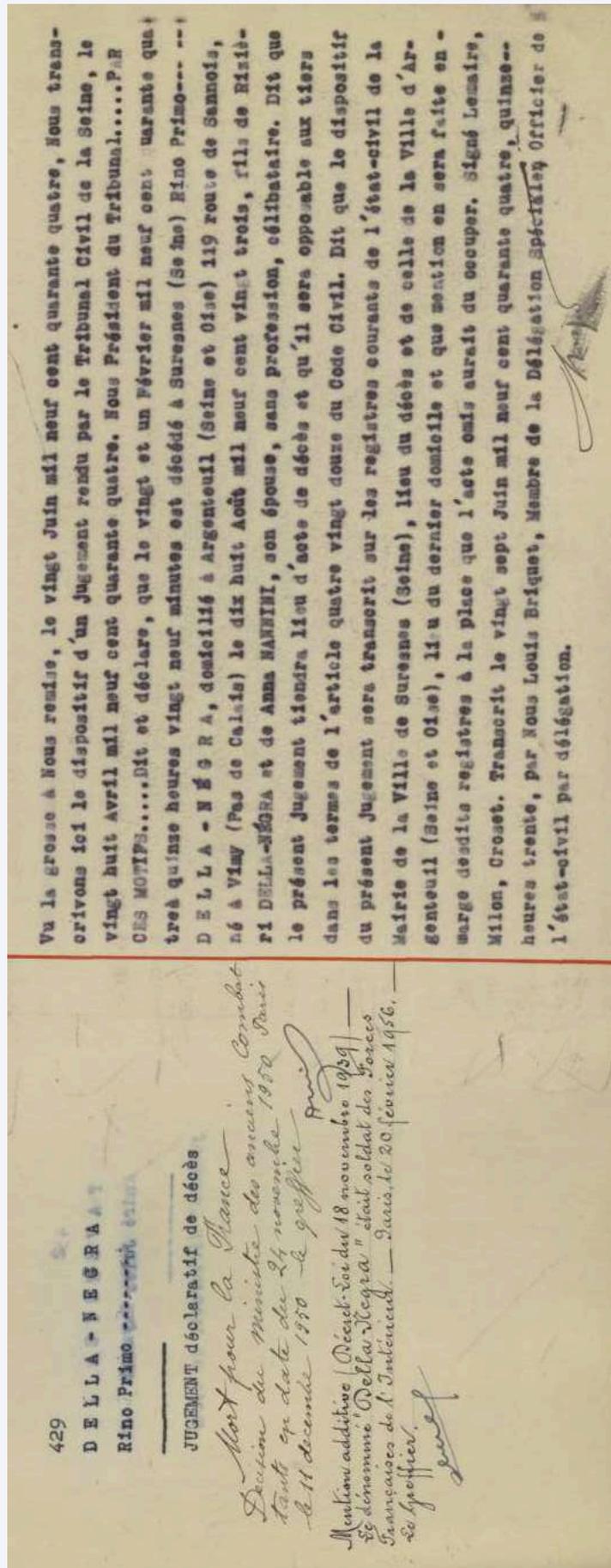
.....

.....

Glossaire :

- **FTP** : Les Francs-tireurs et partisans français est un mouvement de résistance rattaché au Parti communiste français et fondé en 1942.

- 270-CD :Voilà une photo,Monsieur FOENKINOS ! Reconnaissez-vous ce jeune homme ?
- LF :Ca,c'est d'Argenteuil,c'est DELLA-NEGRA !
- CD :Avez-vous connu Rino DELLA-NEGRA au Red Star ?
- LF :Mais évidemment ! Je vous dis tout de suite,le pauvre ! Etant donné qu'il était dans la Résistance,il arrivait à l'entraînement,il nous disait bonjour,il était poli,il faisait l'entraînement et il parlait.Il ne disait rien.Il ne pouvait rien dire. Il était dans un groupe de résistants,c'était dangereux.
- En plus,s'il avait eu le malheur de dire un mot avec ce salaud d'entraîneur collaborateur VUILLEMIN...Alors,il a joué avec nous en 1942 dans l'équipe amateurs.Moi,j'étais Capitaine de l'équipe.
- CD :Etait-il doué ?
- LF :Oui,il était bon ailier-droit.Et puis,il était gentil.Vous savez,quand vous m'avez envoyé la photo...j'ai un cancer et j'ai eu une angine de poitrine...ça m'a filé un choc !
- CD :Saviez-vous qu'il venait d'Argenteuil ?
- LF :Non,non,non.On avait le numéro de téléphone de ses parents. On téléphonait.Où il est ? Il n'était jamais là ! Le pauvre ! Il ne pouvait jamais être là ! Son arrestation est sûrement arrivée au moment où il a été surpris parce que pendant 15 jours on n'a pu avoir de nouvelle.
- CD :C'est fin 43 qu'il a été arrêté.
- LF :Ah ! je garde un souvenir ...de DELLA-NEGRA ! Il avait 20 ans. Il a été pris.On l'a su longtemps après et moi,j'ai pensé, et j'ai même proposé à cet enfoiré de collaborateur,à notre entraîneur,comme il avait son frère qui était ingénieur pour les V2,il aurait pu essayer de faire quelque chose,de le sortir...
- CD :Vous avez demandé ?
- 324-LF :Oui,mais j'avais peur de lui et je ne pouvais pas insister ! Alors,vous vous rendez compte dans quelles conditions j'ai passé cette période !
- CD :C'est après la guerre que vous apprenez qu'il a été fusillé ?
- 329-LF :Non,avant la Libération.
- JGR :De mémoire,on n'a jamais vu son nom sur les affiches de fusillés.
- CD :C'était l'Affiche rouge de février 44.Il y avait dix portraits dessus alors qu'ils en avaient fusillé vingt-deux.
- LF :C'est ça ! Il y avait des Polonais aussi.Ceux-là ont fait un boulot considérable !
- CD :Si on s'adressait au Maire de Saint-Ouen,pensez-vous qu'il mériterait un nom de rue dans cette ville ?
- LF :Ah,oui ! Certainement ! Il faut faire une réunion à la Mairie pour décider de donner une rue Rino DELLA-NEGRA parce que c'était un héros,ce même-là ! Parce que se battre pour la France alors qu'il était italien ! Il faut jouer là-dessus !
- CD :Accepteriez-vous de venir à Saint-Ouen si on décidait de lui donner un nom de rue ?
- 351-LF :Oui,oui,oui, moi,je suis disponible,je suis en retraite,j'ai 85 ans !



Questions

1) Quelles informations ce document apporte-t-il sur Rino Della Negra ?

.....

.....

.....

.....

2) Selon toi, qu'apportent les mentions marginales positionnées sur le côté de l'acte de décès ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) D'après toi, pourquoi ce document officiel est-il important ?

.....

.....

.....

.....

Pour aller plus loin

Archives :

Le Service interministériel des Archives de France propose sur son site FranceArchives :

- Un dossier sur la Seconde Guerre mondiale (<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/822471903>) présentant des ressources sur ce conflit dont un état des sources sur la Résistance en France : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/817544501>
- Un dossier sur les sources locales du Parti communiste français : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/526498098>
- Un dossier sur les archives du sport : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/707563817>

Le Service historique de la Défense conserve le dossier de Rino Della Negra à la cote GR 16 P 170891. Il est consultable à Vincennes.

Bibliographie :

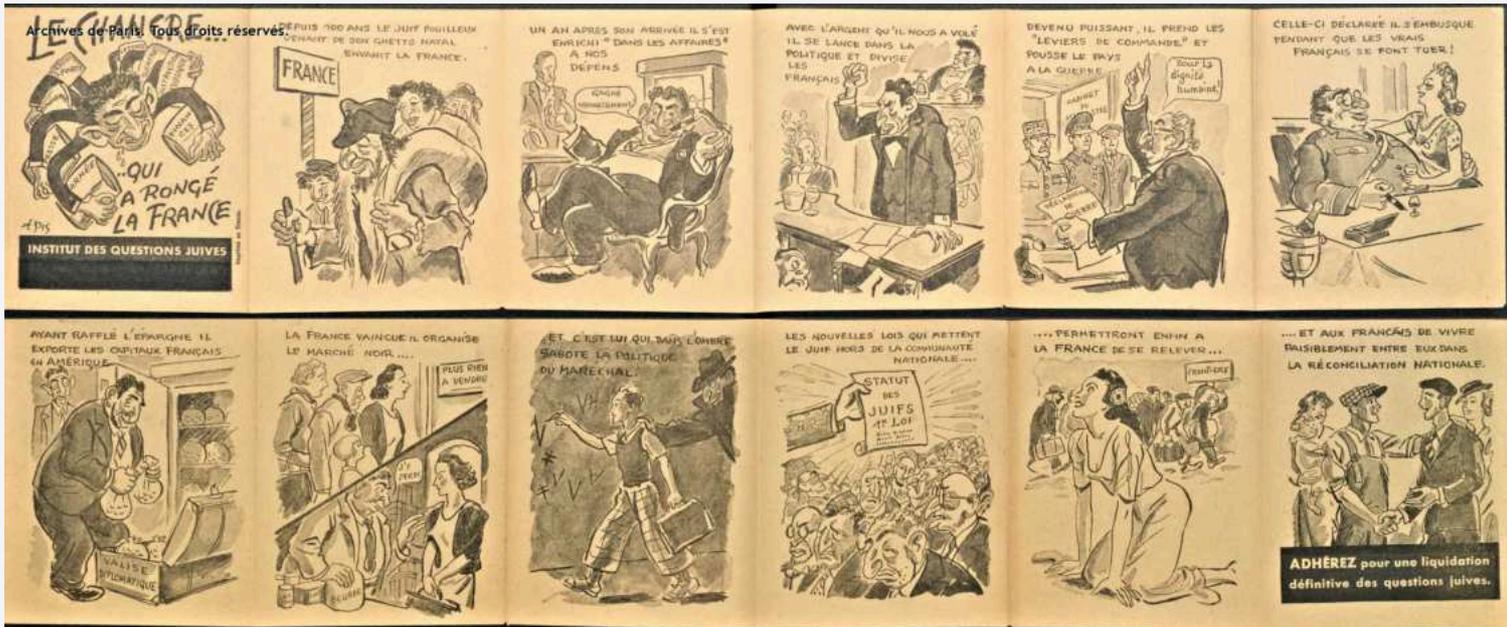
- Pour en savoir plus sur l'histoire de Rino Della Negra : MANESSIS Dimitri et VIGREUX Jean, *Rino Della Negra. Footballeur et partisan*, édition Libertalia, 2022, 251 p.



**Alfred Nakache,
le nageur d'Auschwitz**

Contexte : la Déportation et la Shoah

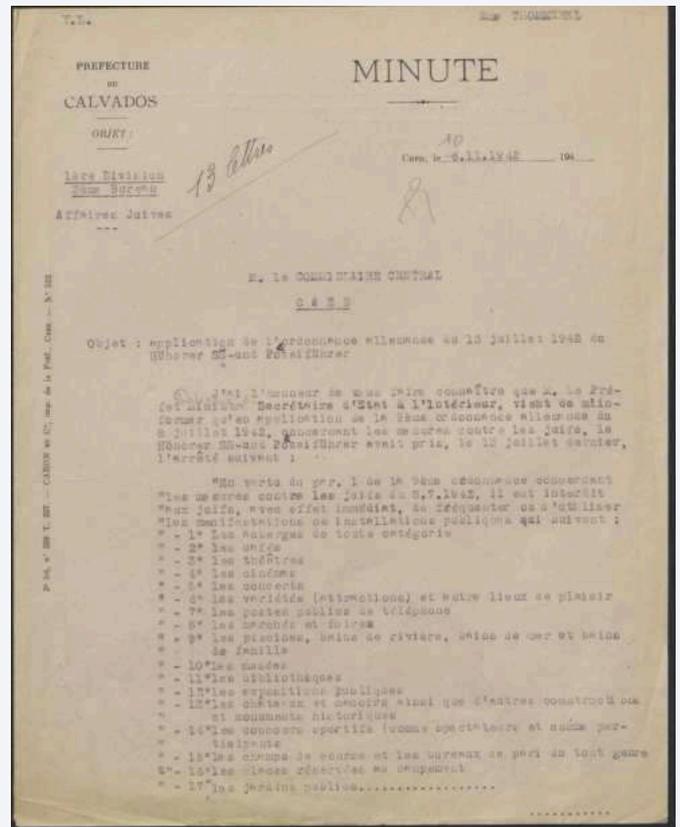
En hébreu, shoah signifie "catastrophe, anéantissement". Elle désigne l'extermination des Juifs organisée par le parti nazi d'Adolf Hitler durant la Seconde Guerre mondiale et que l'on nomme aussi la "Solution finale".



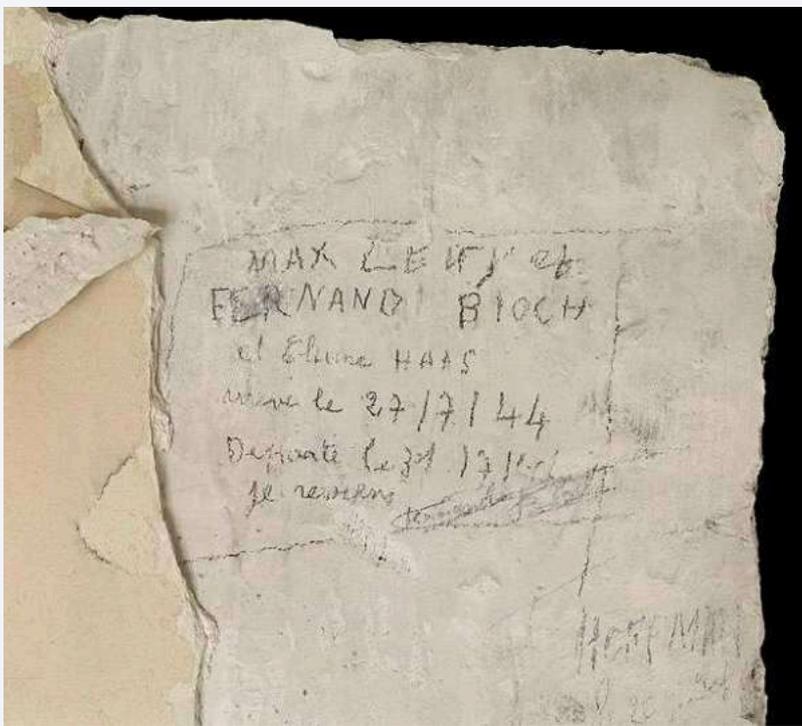
Propagande antisémite de l'Institut des questions juives, 1941. Archives de Paris, D38Z1.

Lorsque le parti nazi arrive au pouvoir en 1933 en Allemagne, son chef Adolf Hitler ordonne les premières persécutions contre les Juifs au travers de lois raciales, de boycott et de violences comme lors de la "Nuit de Cristal" du 9 au 10 novembre 1938.

Pour le reste de l'Europe, c'est dans le courant de l'été 1941 qu'Hitler décide le lancement de la "Solution finale" visant l'extermination des Juifs. Peu à peu, les Juifs des pays occupés subissent ce que les Juifs allemands vivent avec des persécutions et des privations instituées par des lois raciales. Le 27 mars 1942, le premier convoi de Juifs de France part vers le camp d'Auschwitz.



Application en zone occupée de la 9e ordonnance allemande du 8 juillet 1942 interdisant aux personnes juives de fréquenter certaines manifestations telles que concours sportifs et champs de courses, ou d'utiliser des installations publiques dont les piscines, 2 novembre 1942, Archives départementales du Calvados, 619W/5.



Graffiti sur carreau de plâtre provenant du camp d'internement de Drancy, 1944. Archives nationales, AE/Vis/25.

« **MAX LEVY et / FERNAND BLOCH / et Eliane HAAS / arrivé le 27/7/ [19] 44 / déporté le 31/7/ [19] 44 - je reviens Fernand Bloch [signature] »**

Cette politique antisémite se traduit par des déportations dans des camps de concentration et des centres de mise à mort situés en Allemagne et en Pologne et par l'utilisation des chambres à gaz et de la Shoah par balles. Pour ceux qui échappent à la mort lors de leur arrivée, un quotidien fait de travaux forcés dans des conditions épouvantables rendant difficile la survie les attend. Les persécutions prennent fin au printemps 1945 avec la défaite de l'Allemagne et la libération des camps par les armées américaines et russes.

Les déportations n'ont pas uniquement touché les Juifs ; d'autres groupes de personnes furent la cible de cette industrie de la mort, tels que les handicapés mentaux, les homosexuels ou encore les tsiganes.

Un génocide se définit comme l'élimination intentionnelle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

Au total, ce sont plus de dix millions de personnes, dont près de six millions de Juifs, qui furent tuées lors de ce génocide.



Photographie d'un des autocars de rapatriement des déportés de Dachau, 1944. Archives départementales du Territoire de Belfort, 43fi39.

Document 1 : Extrait d'articles issus de la revue du Racing Club de France sur la carrière sportive d'Alfred Nakache, 1939. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 190J 437.

LE RACING-CLUB DE FRANCE



NATATION

Le R. C. F. Champion de Paris (Relais 4×200) A. Nakache et J. Seignol champions de France

Championnats de Paris

Le palmarès ci-contre prouve d'une façon éclatante notre importante participation aux Championnats de Paris, et mieux les excellents résultats obtenus. Parmi tous ces résultats il faut retenir notre indiscutable supériorité dans les épreuves Juniors.

La victoire de Nakache dans le 100 mètres nage libre au cours de la fameuse rencontre Paris, Cartonnet, Nakache qui fut l'événement de la saison estivale. Son temps de 1'1" pour 1'1"8/10 à Paris et 1'4" à Cartonnet vous donne un aperçu de la lutte que Nakache eut à soutenir contre ses concurrents. Il est certain que Nakache fut ce jour-là étourdissant et qu'il fit grosse impression. Je ne puis mieux pour vous donner un aperçu de sa victoire et de ses qualités que de vous citer des extraits du journal *l'Auto*. « 1'1" le temps accompli par Nakache, voilà la meilleure preuve de sa classe. Ces 1'1" valent tous les discours, ils arrêtent net les commentaires, il n'y a plus qu'à s'incliner et à conclure : Nakache n'a pas peur de la lutte, c'est notre meilleur sprinter, il mérite son titre de Champion de France. »

Notre victoire dans le relais 800 mètres 4 × 200 mètres nage libre est aussi un des meilleurs exploits de la saison, car son temps de 10'20/10 fut le meilleur fait cette année en France par une équipe de Club, et cela nous fait regretter davantage notre demi-échec aux Championnats de France.



Le R. C. F. champion de Paris (4×200).
à droite : Jeannin, Nakache, Foulon (Secrétaire sportif), Robinot et Koehler.

Archives
départementales

Archives privées

Presse



M. de G. - 15/9/41 - n° 24

SI LA BRASSE ET LE CRAWL N'ONT PAS DE SECRETS pour Nakache, athlète complet, le style du véritable sauteur en hauteur n'est point, non plus, ignoré de lui.
Photos " Miroir des Sports "

NAKACHE

ou le champion au cran indomptable

La nette supériorité dont Nakache vient à nouveau de donner la preuve, lors des championnats de France 1941 de natation mis en compétition à Toulouse, nous fournit l'occasion de rappeler l'extraordinaire qualité physique et surtout morale de ce véritable champion. A l'ennemi de nombre d'athlètes, Nakache n'est pas seulement doté de moyens athlétiques supérieurs à la normale, mais dispose d'une volonté, d'un désir de vaincre, d'un amour de la lutte et de l'effort qui constituent l'appanage des champions de toute première classe... Nakache n'est pas le produit d'une adaptation parfaite, d'une véritable mécanisation adaptée au meilleur style, car sa nage

est loin d'avoir atteint la perfection ; il doit sa valeur essentiellement à son tempérament de lutteur.

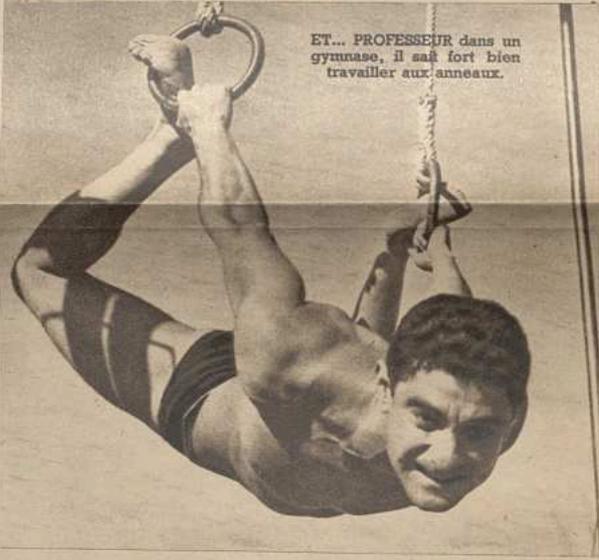
Sans accorder ni apporter à l'entraînement trop de méthode ni de persévérance, Nakache compte surtout sur ses qualités morales. C'est le prototype de l'accrocheur qui lutte jusqu'à l'extrême limite de ses moyens et qui, défilant la défaillance et surmontant la souffrance, trouve le moyen d'arracher la victoire à des rivaux moins énergiques.

Ces dons splendides de lutteur, Nakache en a une fois de plus four-ni la preuve cette année en s'assurant, dans une spécialité qui n'était pourtant pas la sienne, à savoir la brasse, le record du monde des 200 mètres, et en s'imposant à nouveau, quelques semaines plus tard, comme notre meilleur nageur français de vitesse, puisque, aux championnats de France, il s'assura non seulement les 200 mètres brasse, mais aussi les 100 et les 200 mètres nage libre.

Sous un aspect désabusé et quelquefois nonchalant, le nageur nord-africain cache une volonté en tout point remarquable, qui s'exerce du reste ailleurs que dans la carrière sportive. C'est, en effet, un tenace, un farouche travailleur qui a démontré la mesure de ses moyens non seulement dans nos piscines, mais également au cours de ses études. Scolaire tout à la fois studieux et intelligent, il prépara et suivit avec succès les cours de l'École nationale d'Éducation physique et dirige actuellement, à Toulouse, le gymnase qu'il a créé dans cette ville l'ancien rugbyman Pallard, père de l'actuel champion de France des 400 mètres.

Alfred Nakache, plus connu dans les milieux de nageurs sous le surnom d' "Artem", est né à Constantine le 18 novembre 1915. Il nage sportivement depuis près de dix ans, ayant fait ses débuts, sous les couleurs de la Jeunesse nautique Constantinoise, dans la coquette piscine thermale de Sidi M'Cid. Il se révéla d'emblée à l'attention publique en se classant, en 1933, soit à dix-sept ans, et pour sa première visite à Paris, sixième de la finale du championnat de France des 100 mètres, dans l'excellent temps de 1' 5" 2/10.

Dès sa seconde année de course, en 1934, Nakache se classait deuxième du championnat de France des 100 mètres, immédiatement



ET... PROFESSEUR dans un gymnase, il sait fort bien travailler aux anneaux.

derrière Taris, et dans le fort joli temps pour l'époque — et même à l'heure actuelle encore — de 1' 2" 4/10.

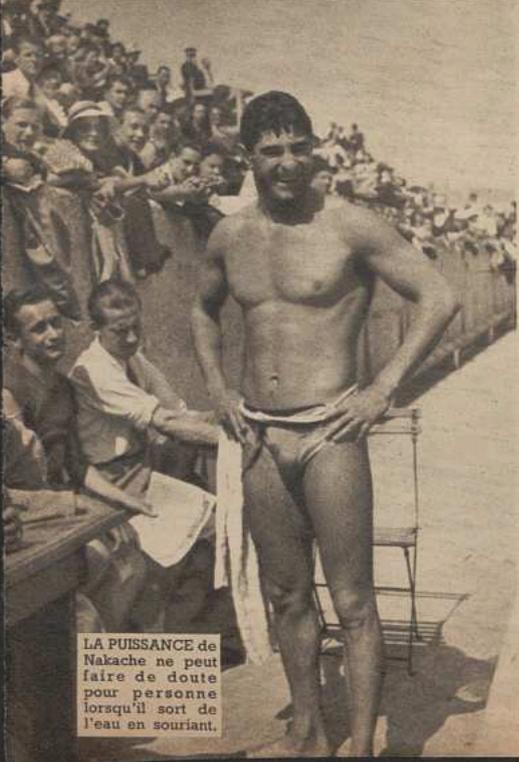
Ses débuts prometteurs le désignaient comme remplaçant tout indiqué de Jean Taris, auquel il succédait au palmarès national en 1935.

Nakache détient depuis cette époque, et sans défaillance, la suprématie du sprint français en natation : son éclipse de 1939, année au cours de laquelle le titre national revint à Christian Talli, aujourd'hui prisonnier, n'est due qu'à la nécessité dans laquelle il s'était vu de délaissier la natation pour la préparation de son examen au concours d'entrée à l'École nationale d'Éducation physique.

Les meilleurs temps accomplis par Nakache sont de 1' 8/10 sur 100 mètres et de 2' 19" 6/10 sur 200 mètres. Il semble bien que l'infériorité de son battement de jambes l'empêcheront d'améliorer ses temps de nage libre ; toutefois, en course, il est de taille à inquiéter les meilleurs, car il ne s'avoue jamais vaincu.

Venu à la brasse par fanfaronnade et pour relever le défi que lui avait lancé le présomptueux Car-tonnet, Nakache, sans grand effort, et du seul fait de sa volonté, ne tarda pas à se hisser au niveau des meilleurs ; il l'a démontré en réalisant, en juillet dernier, dans la piscine du Cercle des Nageurs de Marseille, et sur 200 mètres brasse, le temps de 2' 36" 8/10 qui, en cas d'homologation, figurera au glorieux palmarès des records du monde.

Par sa qualité, par sa régularité, par son ardeur inlassable à la lutte, Alfred Nakache honore grandement la natation française et prend, à juste titre, place aux côtés de Paul Vasseur, Henri Padou et même de Jean Taris qui furent, sans contredit, nos plus valeureux champions nationaux. E.-G. DUCOSY.



LA PUISSANCE de Nakache ne peut faire de doute pour personne lorsqu'il sort de l'eau en souriant.

Le Petit Parisien - 8/7/41

BONNE JOURNÉE POUR LE S

Pendant qu'à Marseille **NAKACHE** battait le record du monde du 200 mètres brasse...

Si la France a disparu des tablettes mondiales des records d'athlétisme (après l'exploit d'Harbig effaçant Ladoumègue sur 1.000 mètres), voici que, grâce à Nakache, notre pays fait sa réapparition dans la section de natation. Depuis 1936, où Kasley battit les records de Cartonnet sur 200 yards et 200 mètres brasse — soit cinq ans — les nageurs français n'avaient pas battu un seul record du monde.

Rappelons d'abord que le Constantinien Nakache venait de s'approprier, à Toulouse, les records d'Europe des 100 et 200 mètres brasse, détenus par Balke, respectivement en 1' 9" 3/10 et 2' 37" 3/10.

Puis, ce dernier dimanche, dans le rapide bassin d'eau de mer du cercle des nageurs de Marseille, au cours des championnats de France scolaires de Z. N. O., Nakache s'aligna dans le 200 mètres brasse avec Montagne, de Montpellier, Hof, de Lyon et Feldtermann, de Clermont-Ferrand.

Parti en style papillon, Nakache vira aux 50 mètres en 33 secondes et passa aux 100 mètres en 1' 12" 2/10. Poursuivant son effort en « papillon » il atteignit ensuite les 150 m. en 1' 54" pour terminer — toujours en style non orthodoxe — en 2' 36" 8/10 — record du monde ! — acclamé par une foule qu'avait enthousiasmé l'effort physique superbe du nord-africain, avec une apparente aisance.

LES PERFORMANCES MONDIALES SUR 200 M. BRASSE

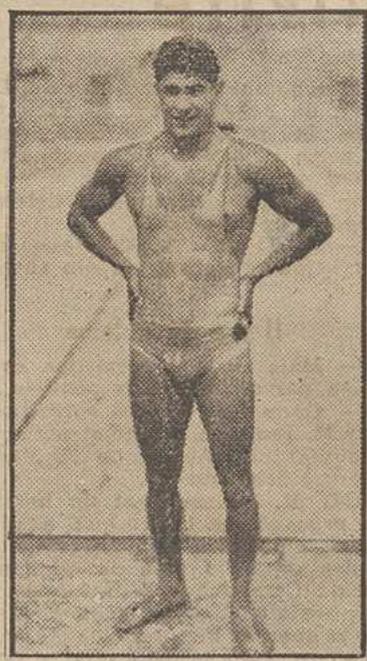
1912. Eggman (Fr.).....	3' 29" 4/10
1914. Courtman (G.-B.)..	2' 56" 6/10
1925. Rademacher (All.)..	2' 50" 4/10
1927. Rademacher (All.)..	2' 48"
1931. Spente (U. S. A.)..	2' 44" 6/10
1935. Cartonnet (Fr.)....	2' 39" 6/10
1936. Kasley (U. S. A.)..	2' 37" 2/10
1941. Nakache (Fr.).....	2' 36" 8/10

Nakache a donc amélioré la performance de l'Américain Kasley de quatre dixièmes de seconde, performance considérée comme remarquable et qui fut obtenue dans le bassin de Newhaven, lequel ne mesure que 25 yards.

Comme on le voit, c'est un véritable exploit que vient de réaliser Alfred Nakache, le brasseur qui a étonné Balke aux Jeux Olympiques de Berlin.

Personnellement, quand je l'ai vu pour la première fois à la piscine chaude de Sidi M'Cid, au sortir des fameuses gorges de Bummel, je ne pensais vraiment pas que le jeune Constantinien serait un jour recordman du monde !

Jean LAURENT-LEFEBURE.



Le nouveau recordman du monde de brasse Alfred Nakache a une belle carrure...

Questions

1) Quelle est la nature de ces documents ?

.....

.....

.....

.....

2) Trouve le(s) sport(s) que pratique(nt) Alfred Nakache ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) En quelques lignes, présente les caractéristiques d'Alfred Nakache en tant que sportif.

.....

.....

.....

.....

4) Comment les journalistes décrivent-ils Alfred Nakache ?

.....

.....

.....

.....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

5278 W 5 (75)

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

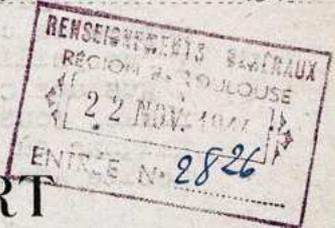
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA

Toulouse, le 21 novembre 1944

POLICE NATIONALE

Renseignements généraux
de
Toulouse

N°2501 -R1/MAG



RAPPORT

Le COMMISSAIRE PRINCIPAL
Chef du Service Départemental
des Renseignements généraux

à M. le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
Chef du Service Régional des
Renseignements généraux.

O B J E T: A/s de M. et Mme NAKACHE.

REFERENCE: Note de M. le Directeur général de la Sûreté
Nationale, transmise sous le n°2501 du 28.10.
1944.

Comme suite à la note, citée en référence,
j'ai l'honneur de vous faire connaître, ci-après, le résultat de
l'enquête que j'ai prescrite sur les circonstances dans lesquelles
M. et Mme NAKACHE ont été arrêtés, et déportés en Allemagne.

M. NAKACHE Alfred Fredy né le 18.11.1915
à Constantine, de David et de feu Ammar Julie, exploitait dans
notre ville une salle de culture physique, en compagnie de sa
femme née M^{lle} BEZA Paule. Les époux Nakache avaient une fillette
Annie Julie Laurence née le 12.8.1941 à Constantine.

Les autorités Allemandes avaient inter-
dit à M. NAKACHE de participer aux critériums de France qui eurent
lieu à Toulouse les 14 et 15 Août 1943, sous menace d'arrestation.
Cette interdiction fut maintenue par la Gestapo de Toulouse malgré
les démarches du Commissariat général aux Sports auprès de Vichy
et l'autorisation de l'Ambassadeur d'Allemagne. NAKACHE ne parti-

cipa pas à cette compétition.

Le 21.12.1943, vers 9 heures, alors qu'il commençait une séance de culture physique, le susnommé fut arrêté dans son gymnase, 1 rue Philippe FERAL. Il fut immédiatement conduit à son domicile, 7 Rue des Cimetières St Cyprien où se trouvaient sa femme et sa fille. Tous trois furent amenés dans les locaux de la Gestapo, rue Maignac où ils séjournèrent environ 48 heures, à l'exception de la petite Annie que les Allemands conrièrent à la maison des Mères.

Il furent ensuite conduits à la prison St Michel où NAKACHE fut interné au 3eme Quartier -chambre 14 -1er étage. pendant sa détention, il put faire savoir qu'il n'avait pas maltraité.

Entre-temps sa fille, avec l'assentiment d'un certain capitaine KRESSEKER avait pu être recueillie par M. PUIG bien connu dans les milieux sportifs de notre ville.

quelques jours après la Gestapo se présentait au domicile de M. PUIG pour retirer la jeune Annie. Ce dernier, très surpris par cette mesure se rendit à l'intendance de police où il eut un entretien téléphonique entre une secrétaire et le capitaine KRESSELKER. Au cours de cette conversation, l'officier allemand précité faisait savoir : " que l'accusation par dénonciation portée contre NAKACHE était tellement grave qu'il était obligé de reprendre l'enfant comme otage ".

Le 4. I. 1944, NAKACHE en compagnie de sa femme et de son enfant quittait Toulouse pour être dirigé sur le camp de DRANCY.

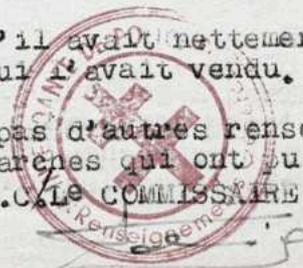
Depuis lors on ne possède que peu de renseignements sur les susnommés. Un nommé LETROTTEUR, travaillant en Allemagne, écrit à son père que vers avril ou mai 1944, il avait vu NAKACHE au camp juif d'AUSCHWITZ.

Les derniers renseignements ont paru sur le journal l'Espoir dont le rédacteur sportif M. BOUDEY fait savoir que le célèbre champion de nage était bien vivant.

Ces renseignements lui avaient été fournis par M. GARRIGUES étudiant en médecine qui avait été envoyé en Allemagne au titre de la relève. Ce dernier prétend qu'à la suite d'un entretien avec un inspecteur des camps, il lui a été dit que NAKACHE se trouvait le 16 Août en bonne santé au camp d'AUSCHWITZ. Son épouse qui était avec lui supportait mal le climat et son état lui inspirait quelques inquiétudes. Quant à sa fille, il ignorait où elle se trouvait.

Il aurait également dit qu'il avait nettement l'impression que c'était le milicien CARTONNET qui l'avait vendu.

Depuis lors on ne possède pas d'autres renseignements sur cette famille malgré toutes les démarches qui ont pu être effectuées par le Comité des Dauphins du F.O.E.C. Le COMMISSAIRE PRINCIPAL.



Document 5 : Procès-verbal de l'audition d'Alfred Nakache au commissariat du 2e arrondissement de Toulouse au sujet de Joseph Pascot, commissaire général aux sports sous l'Occupation, 1946. Archives nationales, 3 W 274.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MG 2

621

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL

Ville de Toulouse
2° Arrondissement
N°25845 b - 3653

L'an mil neuf cent Quarante Six
le Vingt-Cinq Octobre
Nous CANTAREL, René, Commissaire Principal
de Police, chargé du 2° Arrondissement
en résidence à Toulouse
Officier de Police Judiciaire
auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République

P.V. N° 1327

Affaire C/PASCOT, Joseph

Vu la commission rogatoire ci-jointe, en date du 18 Octobre 1946
de Commission Instruction Haute Cour de Justice
Juge d'Instruction du Tribunal
à nous transmise pour exécution
le 22 Octobre 1946, par M
Juge d'Instruction de Toulouse
et relative à la procédure
suivie contre PASCOT, Joseph,

DÉPOSITION DU TÉMOIN
NAKACHE, Alfred, dt
I rue Philippe Féral
à Toulouse.

inculpé d'Indignité Nationale

Aons fait comparaitre devant nous le sieur NAKACHE,
Alfred, né le 18 Novembre 1915 à Constantine (Algérie)
Professeur d'Education Physique, demeurant I rue Phi-
lippe Féral

Lequel, après avoir déclaré n'être parent, allié, ni serviteur de l'
inculpé et avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité,
a déposé comme suit :

— Le Colonel PASCOT, Commissaire Général aux Sports
sous l'occupation allemande avait introduit dans l'or-
ganisation de l'Education Physique en France, des mé-
thodes calquées sur les méthodes nazies.

— L'attitude qu'il a eue au cours des Championnats
de France de natation, qui avaient eu lieu à Toulouse
en Août 1943, a nettement démontré ses sentiments pro-
allemands. Il m'avait été interdit de participer à ces
championnats par la Gestapo de Toulouse. Mon club, les
Dauphins du TOEC s'étant solidarisés avec moi, en refus-
ant de participer à ces championnats, ont été frappés
de sanctions sévères sur l'instigation du Colonel PASCOT

A.M.

[Signature]

.../...



— Par son attitude, le club des Dauphins du TOEC voulait opposer une résistance active aux allemands, démontrant ainsi ses sentiments patriotiques, bien que la menace de déportation ait sans cesse plané sur les membres du bureau de ce club. —

— Le Colonel PASCOT, devant les sentiments hostiles manifestés par le public toulousain, assistant aux championnats, a ordonné de suspendre pour une durée illimitée tous les nageurs du TOEC, leur interdisant ainsi toute activité sportive. —

— Je précise que bien qu'ayant été mis dans l'impossibilité de participer à ces championnats, j'ai été moi-même suspendu et obligé d'interrompre ma carrière sportive, alors que je venais de donner à la France un record du Monde et deux records d'Europe. —

— A la suite de ces incidents, la Gestapo m'a arrêté, ainsi que ma femme et ma fillette, âgée de deux ans, puis déportés en Pologne, d'où je suis revenu seul. —

— Pendant mon interrogatoire à la Gestapo à Toulouse, il m'a précisé que j'avais été arrêté pour propagande anti-allemande. —

— Les services de l'Éducation Physique, dirigés par le Colonel PASCOT se sont servis pour la propagande à l'étranger des records que j'avais battus, en mentionnant au cours des divers communiqués officiels le "français NAKACHE", alors que j'avais été déchu, en tant qu'israélite d'Afrique du Nord, de la nationalité française et que j'avais été exclu pour la même raison du personnel de l'Enseignement de l'Éducation Physique en France. —

— Toutes mes demandes, en vue de ma réintégration comme Professeur d'Éducation Physique sont restées lettre morte, malgré les services rendus à la cause du sport français. —

— Il est certain que ma qualité de "juif" influait énormément les services du Ministère de l'Éducation Physique. —

— Le Colonel PASCOT dirigeant l'ensemble de la Jeunesse Française, sous l'occupation, aurait pu par des sentiments tout autres qu'il a manifestés à l'époque cristalliser la résistance en France, étant donné ses qualités de sportif et sa glorieuse carrière militaire. —

— Je ne puis fournir aucun document, toutes les pièces étant en ma possession ayant été prises par la Gestapo au moment de mon arrestation. —

— M. LEBRAS, actuellement Vice-Président des Dauphins du TOEC et Président au moment des incidents signalés ci-dessus, radié à vie par les services du Colonel PASCOT pourra vous donner d'autres renseignements. —

Lecture faite, persiste et signe

Le Commissaire Principal,

Ref. Yakoulev



10675
Gauille
CC + + B
4290-43
10/4
14

Nom : NAKACHE
20 JAN 1944

Prénoms : Alfred Fredy

Date Naissance : 19.11.15

Lieu : Constantine

Nationalité : Algérien

Profession : Prof. Sportif

Domicile : Toulouse
7 rue St Saphirin
M.I.E.

C. I. val. jusqu' Toulouse 4.1.44

R. F.

LÉGIONS FRANÇAISES ANTI-AXE

"DEBOUT"

L.F.A.A.



Siège national, le 17 février 1943

CENTRE LIQUIDATEUR DU RÉSEAU « ANTI-AXE »

Adresser toute la correspondance
à Roger Foucher-Créteau
et à Jean-Achard
Chefs nationaux des L.F.A.A.
16, Av. de la Grande-Armée
PARIS-17^e Tél. : ÉTO 46-14

C O P I E

Je soussigné FOUCHER CRETEAU Roger né le 17 février 1911 à NEUILLY sur SEINE, domicilié 61 avenue de NEUILLY à NEUILLY sur SEINE - a l'honneur de porter à la connaissance des Autorités de Gendarmerie - 51 boulevard Exelmans, les faits suivants concernant Monsieur ALFRED NAKACHE.

"Alfred NAKACHE est entré dans la Résistance en 1941, il a appartenu au réseau ANTI-AXE sous le N° 6, j'étais moi-même Chef National de ce réseau et j'ai collaboré avec NAKACHE et les autres membres du réseau de TULOUSE pour de nombreuses missions.

"En 1943, NAKACHE fut arrêté par la Gestapo ainsi que sa femme et sa fille, j'ai été arrêté de mon côté le 23 octobre 1943 à NICE par la Gestapo et ai été déporté ensuite au camp de concentration de BUCHENWALD. J'avais appris que NAKACHE avait été déporté également, avec sa femme et sa fille, mais au camp de concentration d'AUSCHWITZ et de BIRKENAU.

"Me trouvant à BUCHENWALD j'ai eu des nouvelles de NAKACHE à plusieurs reprises par des déportés qui avaient été évacués du camp de concentration d'AUSCHWITZ pour venir à BUCHENWALD. Tous m'avaient parlé de son attitude impeccable
.../...

en réponse à "Mein Kampf", un seul mot d'ordre :

VICTORIEUSEMENT, NOUS ÉCRASERONS L'ALLEMAGNE !

"et de son dévouement pour tous ses camarades français du camp,
"dévouement qui se concrétisait chaque jour, au péril de sa vie,
"par des rations de nourritures diverses qu'il prenait aux SS
"et qu'il distribuait à ses camarades.

"Lorsqu'il vint à BUCHENWALD, lors du transfert par convoi, au
"moment de l'avance des troupes soviétiques. Il fut, après un
"séjour au "petit camp", affecté à l'infirmerie, et là encore
"il se dévoua sans compter pour aider et sauver de la mort tous
"ceux qui l'entouraient. A plusieurs reprises et alors que je
"souffrais de dysenterie, NAKACHE me fit parvenir des soupes
"supplémentaires je lui dois à ce titre une très grande re-
"connaissance.

"Nombreux sont ceux qui se trouvent dans le même cas que moi,
"et tout particulièrement après la libération du camp, lorsque
"la plupart des internés ne pensaient plus qu'à une seule chose,
"rentrer en FRANCE, NAKACHE prit la direction de l'hôpital SS
"qui se trouvait à l'extérieur du camp et qui fut transformé en
"hôpital pour déportés, et au péril de sa vie il réussit à sau-
"ver nombre de ceux que la mort guettait par les maladies les
"plus dangereuses et souvent contagieuses. Il resta ainsi près
"de 3 semaines à exécuter un travail harrassant et il revint
"en FRANCE le 25 avril 1945 extrêmement fatigué et dut être
"lui-même hospitalisé.

Je fais cette attestation à la requête de la Gendarmerie
et pour valoir ce que de droit.

Je dois signaler en outre que les insinuations parues
dans certains journaux concernant l'attitude de NAKACHE pendant
sa déportation, sont, à mon avis, dénuées de tout fondement,
car je connais trop son caractère droit et ses sentiments d'
altruisme pour penser un seul instant qu'il a pu commettre les
crimes qu'un détraqué a pu lui reprocher.

à PARIS le 13 janvier 1947

Roger FOUCHER CRETEAU

Document 8 : Fiche du centre d'accueil parisien relative à Alfred Nakache après son retour des camps concentrationnaires, 1945. *Service historique de la Défense, AC 21 P603928.*

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'ENTR'AIDE
DES INTERNÉS ET DÉPORTÉS POLITIQUES

CENTRE D'ACCUEIL PARISIEN
16, Rue d'Artois - PARIS (8^e)
Téléphone: ÉLY 79-93

4AS

NOM: NAKACHE

PRÉNOMS: Alfred

NÉ A Constantine LE 18/11/15

NATIONALITÉ: fse

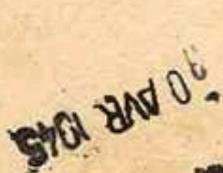
PROFESSION: professeur d'éducation physique

DOMICILE: 17 Ave Mac Mahon PARIS 8^e
PARIS LE 30/4/45

No D'ENREGISTREMENT 13664

interné le 20/12/43 AU 11/4/45 BUCKENWALD

6 Mois double Alimentation
I Vestiaire entier
I P Chaussures



Questions

1) Quelles informations ces documents te donnent-ils sur Alfred Nakache ?

.....

.....

.....

.....

2) Que sont les camps de Buchenwald et d'Auschwitz-Birkenau ? Que s'y passait-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Décris en quelques lignes le parcours d'Alfred Nakache dans les camps.

.....

.....

.....

.....

.....

Pour aller plus loin

Archives :

Le Service interministériel des Archives de France propose sur son site FranceArchives :

- Un dossier sur la Seconde Guerre mondiale (<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/822471903>) proposant des ressources sur ce conflit.
- Un dossier sur les archives du sport : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/707563817>

Le Service historique de la Défense-Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains conserve le dossier de Alfred Nakache sous la cote AC 21 P 603928. Il est consultable à Caen.

Le Centre de documentation juive contemporaine (Mémorial de la Shoah) possède plusieurs archives sur Alfred Nakache : [https://ressources.memorialdelashoah.org/notice.php?q=identifiant_origine:\(FRMEMSH0408707118878\)](https://ressources.memorialdelashoah.org/notice.php?q=identifiant_origine:(FRMEMSH0408707118878))



**Ennemonde Diard, une
journaliste sportive
au coeur de la collaboration**

Contexte : la Collaboration



Portrait du maréchal Pétain, 1941. Archives départementales des Landes, 325 W 47-2.

Le 22 juin 1940, le gouvernement français mené par le Maréchal Pétain et le IIIe Reich mené par Adolf Hitler signent un armistice pour cesser les combats. La France est divisée en deux zones : la zone Nord dite occupée dirigée par les allemands et la zone libre au sud dirigée par le régime français de Vichy, mais dont l'autonomie n'est que de façade et qui collabore avec les autorités allemandes. Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain qui instaure "l'État français" avec une nouvelle devise "Travail, Famille, Patrie".

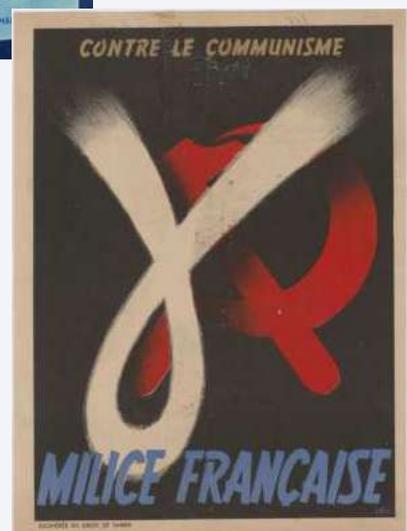
Le régime de Vichy collabore à plusieurs niveaux avec les autorités allemandes. Cette collaboration pouvait être économique : frais d'occupation, accords favorisés avec des entreprises allemandes, envoi de main d'œuvre en Allemagne avec notamment le Service de Travail Obligatoire (STO) et la Relève. Cette collaboration était également raciale avec la promulgation de lois antisémites et l'aide fournie par le régime pour arrêter des juifs étrangers en zone libre.

Le régime de Vichy a par ailleurs créé en 1943 une organisation paramilitaire, appelée la Milice, qui venait en aide à la Gestapo pour maintenir l'ordre. La Milice participa notamment à la traque des Juifs, des résistants et des réfractaires au STO.



Affiche à destination des jeunes pour le travail volontaire en Allemagne, 1942. Archives départementales des Hauts-de-Seine, 23Fi198.

Affiche de la Milice française contre le communisme, 1943. Archives nationales, 19790505/176/2.





Lettre du Parti populaire français adressée au Préfet de la Somme suite à des incidents survenus dans la commune de Villers-Bretonneux contre le Maréchal Pétain, 1941.

Archives départementales de la Somme, 26W169.

La Collaboration prend plusieurs formes. Nombreuses sont les lettres de délation anonymes visant à informer la présence de juifs cachés, de résistants ou de comportements suspects vis-à-vis du gouvernement, comme cette lettre ci-jointe relatant l'histoire d'un instituteur soutenant le général de Gaulle.

À la fin de la guerre en 1945, les collaborationnistes et les personnes suspectées d'actions de collaboration vont subir ce que l'on appelle "l'épuration". Le but de cette action visait à condamner les personnes ayant collaboré avec l'ennemi. L'épuration va prendre plusieurs formes : d'un côté une épuration sauvage (l'épuration extra-judiciaire) avec des actions s'approchant de règlements de compte (exécution sommaires de miliciens, femmes tondues) et de l'autre une épuration légale (l'épuration judiciaire) avec la tenue de procès dont les sanctions iront de l'emprisonnement ou de l'indignité nationale à la peine de mort.



Femmes tondues à la Libération, place des Halles à Airvault (Deux-Sèvres), 1944. *Archives départementales des Deux-Sèvres, 36 Fi 2663.*

Diard
Antoinette Catherine
Désigné à l'Hospice de l'Alluaque
le 8 juillet 1943

N° 74 L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt six Mars à deux heures et quart du soir pardevant nous Adjoint et Officier délégué de l'Etat civil de la Ville de Saint-Etienne (Loire), est comparu Jean Diard âgé de trente un ans fabricant d'armes Coires Sauriel & lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né dans son domicile et présenté à cinq heures et lui déclarant être Catherine Desgraves sa femme âgé de vingt ans sans profession auquel il a donné le prénom de Ennemonde Antoinette Catherine.

de laquelle déclaration et présentation nous avons rédigé le présent acte en présence de Antoine Diard âgé de quarante quatre ans armurier Coires Sauriel & aîné à l'enfant et de Jean Sacher âgé de cinquante cinq ans cafetier. Place de l'Hotel de Ville et, après lecture faite, nous avons signé avec le père et le témoin

Diard
Diard Sacher
Chuyeece

Transcription

N°744

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt six mars à deux heures et quart du soir pardevant nous Adjoint et Officier délégué de l'Etat civil de la Ville de Saint-Etienne (Loire), est comparu Jean Diard, âgé de trente un ans, fabricant d'armes Cours Fauriel 2, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né dans son domicile ce matin à cinq heures, de lui déclarant et de Catherine Dugnas sa femme âgé de vingt ans, sans profession, auquel il a donné les prénoms Ennemonde Antoinette Catherine, desquelles déclaration et présentation nous avons rédigé le présent acte en présence de Antoine Diard âgé de soixante quatre ans, armurier, cours Fauriel 2, aïeul à l'enfant et de Jean Vacher, âgé de cinquante cinq ans, cafetier, Place de l'Hôtel de Ville 5 et, après lecture faite, nous avons signé avec le père et les témoins.

Questions

1) Quelles informations ce document apporte-t-il sur Ennemonde Diard ?

.....

.....

.....

.....

2) Selon toi, qu'apportent les mentions marginales positionnées sur le côté de l'acte de naissance ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Retrouve le nom et le métier des parents de Ennemonde Diard.

.....

.....

.....

.....

.....

4) D'après toi, pourquoi ce document officiel est-il important ?

.....

.....

.....

.....



Les Sports Féminins

- LA FEMME DOIT FAIRE - DE LA CULTURE PHYSIQUE

Nous verrons plus tard que tous les sports conviennent à la femme s'ils ne sont pas pratiqués avec excès. Mais, tout comme l'adolescent, la jeune fille ne doit pas se lancer dans ces exercices sans une préparation, sans un apprentissage. Avant de se servir de ses muscles, elle doit les développer. Elle ne doit pas **entraîner** un corps avant qu'il ne soit complètement **formé**.

La culture physique, la gymnastique sont là pour servir de base, pour se poser en agents de coordination des gestes, en facteurs de force, de souplesse, de vitesse et de précision.

On ne doit pas regarder au sexe devant un corps à modeler ou à embellir.

Le rôle d'un éducateur, devant une petite fille est de la faire grandir en santé, en beauté et en force, en lui apprenant à sauter, à courir, en lui enseignant, parallèlement à la grammaire, les mouvements rythmés et méthodiques qui rendront ses muscles vigoureux, ses os solides, sa démarche élégante.

Pourquoi tant de fillettes ont-elles les bras et les jambes grêles ? Pourquoi sont-elles anémiques, essouffées, faibles ? C'est parce que l'éducation physique compte trop peu dans les programmes scolaires féminins. Il est tout aussi nécessaire à une fille qu'à un garçon d'être lesté, agile, forte, adroite de ses mains.

Et il y a mieux ! Dans certaines classes de notre société moderne, une jeune fille, dès qu'elle ne porte plus sa natte dans le dos, doit être « sérieuse », c'est-à-dire ne doit plus jouer, ni remuer. Elle passe son temps à s'instruire de connaissances et d'arts d'agrément, mais sa croissance s'effectue dans des conditions déplorables. On ne prend aucun soin de cette fleur délicate qu'atteint la précoce névrose et la rêverie malade.

Pourquoi ne pas l'avouer entre nous ? Un des éléments essentiels du bonheur de la femme, c'est la beauté. Une femme laide, même si elle est très instruite et très intelligente, souffrira toujours. Et, comme le dit si bien le docteur Ruffier : « les parents qui proclament volontiers qu'ils veulent avant tout le bonheur de leurs enfants, font preuve d'incohérence lorsqu'ils négligent l'éducation physique de leurs filles et pensent avoir assuré leur félicité future en en faisant des bachelières. »

C'est dans l'effort physique seul que la fillette pourra perfectionner sa propre plastique. Le corps de la femme est malléable, il se transforme facilement. Par la culture physique, façonnons-le définitivement, pendant l'adolescence et dès qu'il sera édifié, conservons-le par la pratique des jeux et des sports. La fonction de la femme est de procréer ; donnons-lui des muscles pour qu'elle soit prête à la remplir.

Si les femmes voulaient consacrer à la santé, la moitié du temps qu'elles gaspillent à la recherche de la beauté, elles seraient en même temps bien plus fortes et bien plus belles.

La santé, par l'exercice, par le sport, est à notre portée, ne la dédaignons pas. Quelle que soit notre vie, quelles que soient nos occupations, faisons toujours une place à la culture physique. Nous nous mettrons à l'abri des accidents et des maladies, nous nous entretiendrons à la source de cette nouvelle fontaine de Jouvence.

N'oublions pas que, pour la plupart des hommes, le féminisme, c'est la beauté parfaite de la femme, son amélioration pendant l'âge propice et sa conversation jusque dans la vieillesse !

ENNEMONDE DIARD.

Le Gérant : L. GUILLAUD.

St-Etienne. — Imp. de « La Loire Républicaine »
16, place Marengo.

150
15 janvier 21



Les Sports Féminins

LA FEMME ET L'AUTOMOBILE

« L'automobile, disait dernièrement un docteur dans une très intéressante chronique, voilà le monstre auquel les plus jolies femmes du XX^e siècle réservent leurs plus expressifs regards d'admiration, de désir, d'envie, les caresses les plus douces de leur main gantée, les sourires les plus innocents et les plus hautains de leurs fraîches lèvres juvéniles ».

C'est vrai. L'automobile est l'idole du moment. Dans les salons, on néglige les choses d'art et de sentiment pour parler d'automobile ; on en oublie parfois les vains papotages qui firent cependant les délices de tant de grandes filles ! les demoiselles veulent maintenant le torpédo ou la limousine dans leur corbeille de mariage. Autrefois — il y a bien longtemps — on épousait un mari ; plus tard, on a épousé un nom ou une fortune ; aujourd'hui, on épouse une automobile !

Et alors, quand on la tient enfin, la voiture de ses rêves, on l'utilise pour les moindres déplacements, pour les visites, pour les essayages, pour les goûters superflus.

On oublie la maison, les lectures sérieuses, les travaux appliqués, les vieux parents, les jeunes bébés, pour sauter dans la 30 chevaux et filer dans la poussière, à la conquête des kilomètres.

On brave les intempéries, on défie le vent qui abîme la peau, on supporte les chocs qui abîment l'organisme.

Et, dans une course effrénée qui va jusqu'au vertige, on va, on va, sans même prendre le temps, de méditer un peu en face de l'infini !

Ces dames sont allées dans un grand magasin à la mode, se sont achetées des leggings de cuir, un grand manteau kaki, un petit chapeau à visière et se sont écriées : « Nous faisons du sport ! »

Eh bien, non ! ce n'est pas là du sport. Le sport, en lui-même, évoque l'exercice et l'effort. Il n'y a rien de tout cela chez la passagère grisée de vitesse qui parcourt les routes, étendue mollement sur des coussins.

Le conducteur, la conductrice fait du sport, ou plutôt un genre de sport que je n'ose pas qualifier de complet, tant s'en faut !

Nous avons vu que beaucoup de beaux rôles féminins : l'entretien du foyer, l'éducation des enfants, etc., ne sont pas compatibles avec la passion de l'automobile. Mais, en dehors de cette question morale, il y a aussi une question médicale, autant et même plus importante.

Les trépidations, les secousses violentes sont très dangereuses pour la femme ; celle-ci peut se trouver, en outre, dans des conditions physiologiques telles, que la pratique exagérée de l'automobile peut constituer un péril grave pour sa santé et compromettre un de ses plus nobles devoirs : celui de la maternité.

Moi qui aime tant à conduire la voiture, je suis mal placée pour conseiller à mes sœurs d'abandonner le volant !

Restons simplement dans une sage modération ; n'allons jamais trop vite, ne chargeons jamais trop nos voitures, arrêtons-nous quelquefois pour éviter la fatigue et voilà le problème résolu.

On nous a conseillé la saine lassitude, mais ce n'est pas celle-ci que nous connaissons, lorsque nous rentrons exténuées d'une promenade prolongée en voiture.

Cette promenade n'est pas autre chose que de l'inaction, si extraordinaire que cela paraisse.

Il n'y a, dans ce surmenage, dans cette existence de fièvre, aucun exercice qui soit profitable pour l'entretien et la souplesse du corps, seul exercice dont nous aurions besoin et qui porterait des fruits.

Ennemonde DIARD.

Document 4 : Photo prise à l'issue d'un saut en parachute en bleu, blanc et rouge avec, de gauche à droite, Mérignac, Denyse Collin et Ennemonde Diard, 1926. *Archives départementales de la Loire, 27 J 11.*



**Archives
départementales**

Archives privées

Préfecture de la Loire
Cabinet du Préfet

Etat Français.

85W/71

Le Préfet de la Loire,
Croix de Guerre,

Vu le décret du 18 Novembre 1939 relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique et notamment les articles 1 et 4 dudit décret;

A R R Ê T E :

Article 1er. - La nommée DIARD (Ennemonde), née le 26 Mars 1898 à Saint-Etienne (Loire), demeurant dans cette ville 87, Cours Fauriel, est astreinte à résider dans le centre de séjour surveillé de Brens (Tarn) où elle sera immédiatement conduite.

Article 2. - Sous peine des sanctions prévues à l'article 4 dudit décret du 18 Novembre 1939 (emprisonnement de 1 à 5 ans) la nommée DIARD ne pourra en aucun cas quitter sans autorisation les lieux fixés pour sa résidence et elle devra se conformer à toutes les prescriptions qui lui seront adressées pour l'exécution de cette décision par l'autorité compétente.

Article 3. - Le présent arrêté sera adressé à M. le Chef d'Escadrons Commandant la Gendarmerie de la Loire, en vue de sa notification et de son exécution immédiate et sera communiqué à M. le Chef du Gouvernement Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.

Saint-Etienne, le 25 Novembre 1942.

Le Préfet,



Caouri Potui

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

NOTICE INDIVIDUELLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

Signalement :
Age : 44 ans
Taille : 1m 82
Cheveux : ch. gris
Sourcils : —
Front... { inclinaison : /
 { hauteur : / vertical
 { largeur : /
Yeux : marrons gris
 { dos : /
Nez... { hauteur : /
 { saillie : / busque
 { base : /
Bouche : mafume
Menton : pointue
Barbe : —
Teint : ordinaire
Visage : ovale
Corpulence : mafume

Signes particuliers et tatouages :
rien

Nom : Diard
Prénoms : Ennemonde
Surnoms : —
Date et lieu de naissance : 26-3-1898 à St Etienne (Loire)
Domicile : 87 Cours Fleuriel à St Etienne (Loire)
Nom et prénoms du père : Jean Saint
Nom et prénoms de la mère : Dugnas Catherine
Profession de ces derniers : ouv
Quel est leur domicile ? 87 Cours Fleuriel à St Etienne
Profession de l'inculpé : Journaliste
Résidences antérieures : —
Est-il marié ? non
Date et lieu de mariage : —
Nom du conjoint : —
Nombre des enfants vivants : —
Situation de fortune : —
Contribue-t-il à l'entretien de sa famille ? —
Quel est son degré d'instruction ? B.E.
Situation militaire : —
Bureau de recrutement : —
N° de la carte d'identité (pour les étrangers) : — délié à —
Religion : Catholique : Nationalité française

Renseignements sur la moralité et la réputation :

Arrivée au Camp le 27-11-42
Déjà sur le Camp de Brens le 27-11-42 par
Arrêté de M. le Préfet de la Loire en date du 25-11-1942
pour le motif suivant :
A incité constamment à lui remettre les documents
Confidentiels qu'il détenait à la Préfecture et elle savait,
en outre, d'intermédiaire entre ce dernier et les frères
Collard.
Elle recelait chez elle un certain nombre de ces
documents Confidentiels ainsi dénommés au des copies de
ceux-ci.

Signalement descriptif (1) :

FRONT	Arc	NEZ	Racine (prof)	OREILLE DROITE	bord. Orig	Sup	Post	ouv	part	LÈVRES	h° labiale	PAUPIÈRES	hor		
	inclin		dos		base	lob. cont	adh	mod	haut		part		proém	vert	
	haut		Hauteur		Saillie	Largeur	a. trag. incl	prof	renv		Vol		part	bord	mod. sup
	Larg		part		part	part	pli. inf	sup	forme		éc		conque	épaisseur	part
part	part	part	part							part					

Caractères synthétiques et observations :

(1) Le signalement descriptif ne devra être rempli que par les fonctionnaires et agents connaissant le portrait parlé.

Tournez S. V. P.

Questions

1) Quelles informations ces documents te donnent-ils sur Ennemonde Diard ?

.....

.....

.....

.....

2) En effectuant une recherche, propose une définition de ce qu'est un centre de séjour surveillé lors de la Seconde Guerre mondiale.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Explique pourquoi Ennemonde Diard a été envoyée à Brens.

.....

.....

.....

.....

Direction générale de la Sûreté nationale : lors de la Seconde Guerre mondiale, cet organisme équivalait à la direction générale de la Police nationale actuelle. Elle avait pour mission la surveillance du territoire.

Voyez-vous : il y a actuellement deux catégories de gens ; ceux qui ont suivi franchement et loyalement le Maréchal sans avoir l'odieux toupet d'interpréter à leur guise ses paroles et directives, et puis, ceux qui, à des postes différents et plus ou moins élevés, travaillent exactement dans le sens contraire à sa politique, tout en ayant l'air de la soutenir. J'appartiens à la première catégorie et c'est la deuxième que j'ai combattue, avec des moyens peut-être un peu hardis, je l'avoue, mais j'estime encore que c'était nécessaire. On reconnaîtra plus tard que nous avions raison.

Pour moi la collaboration, non seulement avec l'Allemagne, mais avec tous les peuples, a été une affaire d'honneur. Mais pour collaborer n'est-ce pas, il faut avant tout se connaître. Et c'est pourquoi, dans ma petite sphère, j'avais commencé notamment au Groupe, à répandre quelques ouvrages et revues, à organiser des conférences pour que les adversaires d'hier apprennent à s'estimer. Moi-même, bien entendu, j'ai été en contact avec des Allemands et, au risque de déplaire à ceux qui sont aveugles par une haine stupide, je dois dire que j'ai rencontré chez eux que de l'intelligence et de la courtoisie. Quand on fait de l'espionnage, généralement on se cache. La preuve que je n'en faisais pas, c'est que tous mes actes, toutes mes sorties étaient exposés au grand jour. Et si j'allais à Lyon pour préparer une étude approfondie de Mein Kampf, pour interpréter certaine théorie de l'évolution des mondes ou le mystère de la Croix gammée prise en tant que symbole initiatique, c'était parfaitement mon droit de journaliste. Mais les pauvres d'esprit ne comprendront jamais...

Le plus tragique, c'est que les gens de bonne foi sont trahis par les perfides qui accusent les autres alors qu'ils sont les vrais coupables. Très flattée de savoir que Radio-Londres s'occupe de moi; vous verrez que je finirai par devenir célèbre. Le noyau d'espionnage dont vous parlez existe, je le connais bien, vous pouvez toujours dire au Préfet qu'il n'est pas loin de lui. Je suppose d'ailleurs qu'il ne l'ignore pas et qu'il se tient sur ses gardes.

Je suis tellement déçue, écoeuvée, de ce que j'ai vu de ce que j'ai découvert que je demande plus maintenant qu'à vivre tranquille en dehors de toutes ces intrigues et de toute cette boue. Le journalisme m'a perdue, la politique m'a éloignée de mon véritable rôle. Si je puis rattrapper ces erreurs et revenir près des mièvres

...

Extrait 1

arrot.
Depuis 1936, je lutte avec le Parti contre les ennemis de la France, les mêmes que stigmatisent aujourd'hui le Maréchal et son Gouvernement. Mon tort fut sans doute de ne pas savoir me modérer et de suivre

mes impulsions jusqu'au delà des limites permises, mais je vous jure que ce fut toujours dans une bonne intention, et de bonne foi. Si vous m'avez permis de m'expliquer, vous auriez compris.

Extrait 2

Je pense d'autre part, Monsieur le Préfet, qu'on vous a laissé entendre mon intention de partir pour la Relève. Croyez bien que si je m'attache aussi à ce projet, ce n'est pas pour me dérober à mes responsabilités. Je reste à votre entière disposition pour tous éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin au sujet de la malheureuse affaire qui m'a conduit ici.

Mais parti travailler en Allemagne me permettrait de remplir un double devoir : celui que le pays réclame impérieusement, et celui que je dois précisément à ma famille car, à ce moment là, je ne serais plus à la charge de personne -

NECROLOGIE

Mlle Ennemonde Diard. — Nous apprenons avec peine la mort de Mlle Ennemonde Diard, décédée à l'hôpital de Barmen (Allemagne), le 8 juillet, des suites d'un grave accident causé par un camion automobile.

Fidèle à ses idées, elle était partie comme volontaire du travail le 30 avril dernier.

Mlle E. Diard, après ses études au Lycée de St-Etienne, se lança dans le sport et le journalisme.

Elle s'intéressa particulièrement aux associations sportives féminines et à l'aviation alors à ses débuts. On se souvient qu'elle fut une des premières parachutistes et qu'elle fit dans notre région des descentes sensationnelles.

Collaborant à la chronique sportive de divers organes, elle s'orientait tout naturellement vers le journalisme. Elle entra au « Mémorial » en mars 1924 et tint cette rubrique pendant près de 20 ans. Sa plume était alerte, son style agréable et aisé.

Elle laisse plusieurs ouvrages notamment « Coups d'ailes » où elle raconte ses souvenirs d'aviatrice et « Un voyage en Corse ». Elle avait en outre recueilli de nombreuses notes sur le passé de la vie sportive à St-Etienne.

Intransigeante pour ses idées, elle était animée de sentiments altruistes très développés, particulièrement pour les plus humbles et les plus malheureux.

A sa mère et à toute sa famille nous adressons nos sentiments de vive sympathie.

Transcription

Extrait 1

Depuis 1936, je lutte avec le Parti contre les ennemis de la France, les mêmes qui stigmatisent aujourd'hui le Maréchal et son gouvernement. Mon tort fut sans doute de ne pas savoir me modérer et de suivre mes impulsions jusqu'au delà des limites permises, mais je vous jure que ce fut toujours dans une bonne intention, et de bonne foie. Si vous m'aviez permis de m'expliquer, vous auriez compris.

Extrait 2

Je pense d'autre part, Monsieur le Préfet, qu'on vous a laissé entendre mon intention de partir pour la Relève. Croyez bien que si je m'attache aussi à ce projet, ce n'est pas pour me dérober à mes responsabilités. Je reste à votre entière disposition pour tous éclaircissements dont vous pourriez avoir besoin au sujet de la malheureuse affaire qui m'a conduite ici. Mais partir travailler en Allemagne me permettrait de remplir un double devoir : celui que le pays réclame impérieusement et celui que je dois précisément à ma famille car à ce moment-là je ne serais plus à la charge de personne.

Pour aller plus loin

Archives :

Le fonds Ennemonde Diard (27 J) est conservé aux Archives départementales de la Loire : <https://archives.loire.fr/n/ennemonde-diard-une-collection-photographique-exceptionnelle/n:213>

Les Archives départementales du Tarn conserve le dossier d'internement d'Ennemonde Diard au camp de Brens sous la cote 495 W 58.

Le Service interministériel des Archives de France propose sur son site FranceArchives :

- Un dossier sur la Seconde Guerre mondiale (<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/822471903>) proposant des ressources sur ce conflit dont un état des sources sur l'Épuration : <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/877558609>
- Un dossier sur les archives du sport : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/707563817>

Le Service historique de la Défense-Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains conserve le dossier de Ennemonde Diard sous la cote AC P 21443710. Il est consultable à Caen.



**Violette Morris,
un mystère historiographique**

Contexte : un débat historiographique sur Violette Morris

Le travail de l'historien ne peut être réalisé qu'à partir des sources (archives, objets, témoignages...) dont il dispose. En ce qui concerne les archives, toutes ne nous sont pas parvenues, notamment du fait de leur destruction, qu'elle soit volontaire ou non. Le cas de Violette Morris questionne aussi du fait que les sources disponibles ne permettent pas d'avoir de certitudes mais simplement de poser des hypothèses.

Depuis sa mort en 1944, une question en effet reste sans réponse : A-t-elle collaboré avec le régime nazi ? Deux thèses divergent. D'un côté l'historien Raymond Ruffin affirme sans équivoque que Violette Morris a bel et bien collaboré et la surnomme même la "hyène de la Gestapo". De l'autre côté, l'historienne Marie-Jo Bonnet affirme tout le contraire et estime que, du fait de sa vie quelque peu hors norme pour l'époque et de sa mort suspecte, elle aurait pu être victime d'une diabolisation de la part de ses ennemis. La raison de ce conflit d'interprétation réside dans une absence de sources du côté des autorités allemandes permettant d'affirmer ou infirmer l'une ou l'autre la culpabilité et la collaboration de Violette Morris.

Pour comprendre comment cette absence est possible, il faut remonter en 1944. Avant de quitter la France, les autorités allemandes ont entrepris la destruction d'énormément d'archives de la Gestapo et des services de renseignement allemand. Il ne reste à ce jour que quelques cartons et faute de sources inédites le mystère reste pour l'instant entier concernant Violette Morris.

- RUFFIN Raymond, *Violette Morris : la hyène de la Gestapo*, Paris, édition Le Cherche-midi, 2004, 267 p.
- BONNET Marie-Jo, *Violette Morris, histoire d'une scandaleuse*, Paris, édition Perrin, 2011, 377 p.

Morris R. 1367

Marie à Paris, huitième arrondissement, le vingt-deux mil neuf cent quatre-vingt-neuf, avec Cyprin Edouard Joseph Gouverneur... le vingt-neuf mil neuf cent quatre-vingt-neuf... le Maire.

Mairie

Décédé à Livrony (Eure) le vingt-six avril mil neuf cent quarante quatre et transféré le 30-10-1945-4123 ^{le 10-11-1944} Val d'Aire

Courtois

L'an mil huit cent quatre vingt trois le vingt avril à onze heures et quart du matin, Acte de naissance de Lucile, Paule, Marie, Violette Morris, du sexe féminin, née le dix huit avril courant à dix heures du matin au domicile de ses père et mère, fille de Jacques Pierre Morris âgé de quarante trois ans, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, et de Elisabeth, Marie, Antoinette La Rakiri, âgée de vingt quatre ans, sans profession, Mariée, domiciliée rue des saints Pères 61, Dime par nous Félix Herbet, adjoint au maire, officier de l'Etat civil du dixième arrondissement de Paris, sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par le père, en présence de Louis Reynaud, âgé de quarante sept ans, chargé d'affaires de France à l'Amérique Centrale, chevalier de la Légion d'honneur, rue Bassano 8, et de Eugène Brizeau, âgé de trente deux ans, employé rue Bouquante 78. Les deux qui ont signé avec le déclarant et nous après lecture

Morris G. surman Brizeau F. Herbet

Transcription

L'an mil huit cent quatre vingt treize le vingt avril à onze heures et quart du matin, acte de naissance de Emilie, Paule, Marie, Violette Morris, du sexe féminin, née le dix huit avril courant à six heures du matin au domicile de ses père et mère, fille de Jacques Pierre Morris âgé de quarante trois ans, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et de Elisabeth, Marie, Antoinette Sakakini, âgé de vingt quatre ans, sans profession, mariés, domiciliés rue des Saints Pères 61. Dressé par nous Félix Herbet, adjoint au maire, officier de l'état civil du sixième arrondissement de Paris, sur la présentation de l'enfant et la déclaration faite par le père, en présence de Louis Reynaud, âgé de quarante sept ans, chargé d'affaires de France à l'Amérique centrale, chevalier de la Légion d'honneur, rue Bassano 8, et de Eugène Arzeau, âgé de trente deux ans, employé rue Bonaparte 78. Témoins qui ont signé avec le déclarant et nous après lecture.

Questions

1) Quelles informations ce document apporte-t-il sur Violette Morris ?

.....

.....

.....

.....

2) Selon toi, qu'apportent les mentions marginales positionnées sur le côté de l'acte de naissance ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Retrouve le nom et le métier des parents de Violette Morris.

.....

.....

.....

.....

4) D'après toi, pourquoi ce document officiel est-il important ?

.....

.....

.....

.....

Mme Violette Morris - Athlète

LA FEMME ET LES SPORTS

Un athlète féminin exceptionnel :
VIOLETTE MORRIS

LA première grande victoire remportée par une femme dans une grande épreuve automobile ouverte à tous est celle de Violette Morris dans le Bol d'Or, qui s'est courue le 5 juin à Fontainebleau.

Violette Morris a conduit sa voiture, durant vingt-quatre heures, et couvrant 1 600 kilomètres ! C'est là une performance que beaucoup ne pourraient accomplir.

Il est vrai que Violette Morris est le type accompli de l'athlète féminin. Elle fut douze fois champion de France d'athlétisme féminin, cinq fois recordwoman de France, et possède le record du monde du lancement de poids. Elle a pratiqué tour à tour le football, la course à pied, la natation, le cyclisme sur route et sur piste et bien d'autres sports encore.

Certes, Violette Morris est une exception... mais elle n'en est pas moins femme. Son corps, ses muscles, son cœur, sa volonté, qui sont ceux de son sexe, n'ont acquis leur maximum de rendement que par une pratique sportive presque quotidienne depuis l'âge de quatorze ans.

Tout cela est une preuve que la femme est aussi apte que l'homme aux pratiques sportives. Nous n'irons pas toutefois jusqu'à dire que toutes les lectrices d'*Eve* devront rêver d'accomplir les exploits de Violette Morris. Non, ce serait exagéré, mais elles devront s'inspirer de son exemple exceptionnel pour s'efforcer d'acquiescer,

de développer ou de conserver, par une pratique rationnelle des exercices physiques, santé et beauté, deux facteurs indispensables pour leur permettre de conserver ou d'acquiescer tous les bonheurs.

◇ ◇

Lorsque Violette Morris (Violette pour la foule) s'élança sur la route, elle avait le sourire, et conduisait vite et sans crispation.

Les heures passèrent, Violette se coiffa d'une casquette, fuma, et, sur son visage soudain durci, se lut la volonté arrêtée de gagner... d'être la meilleure.

La foule, en la voyant passer, criait :

— Bravo la femme !

Et ces deux mots « la femme » retentirent pendant vingt-quatre heures.

Où est « la femme » ???

Une défaillance nerveuse la fit chanceler, mais elle reprit la route, vaillante, les yeux fixes, la tête nue, maculée de poussière et d'huile. Et la ronde folle se continua, le rythme s'accéléra, Violette, le sifflet aux lèvres, passait les concurrents, oubliant la fatigue, la dureté de la route mauvaise, sans voir, sans entendre, elle allait... et gagna.

Défaillante, on la tira de sa voiture, et, dans toute la ville proche, ce fut un cri... « Une femme a gagné ! »

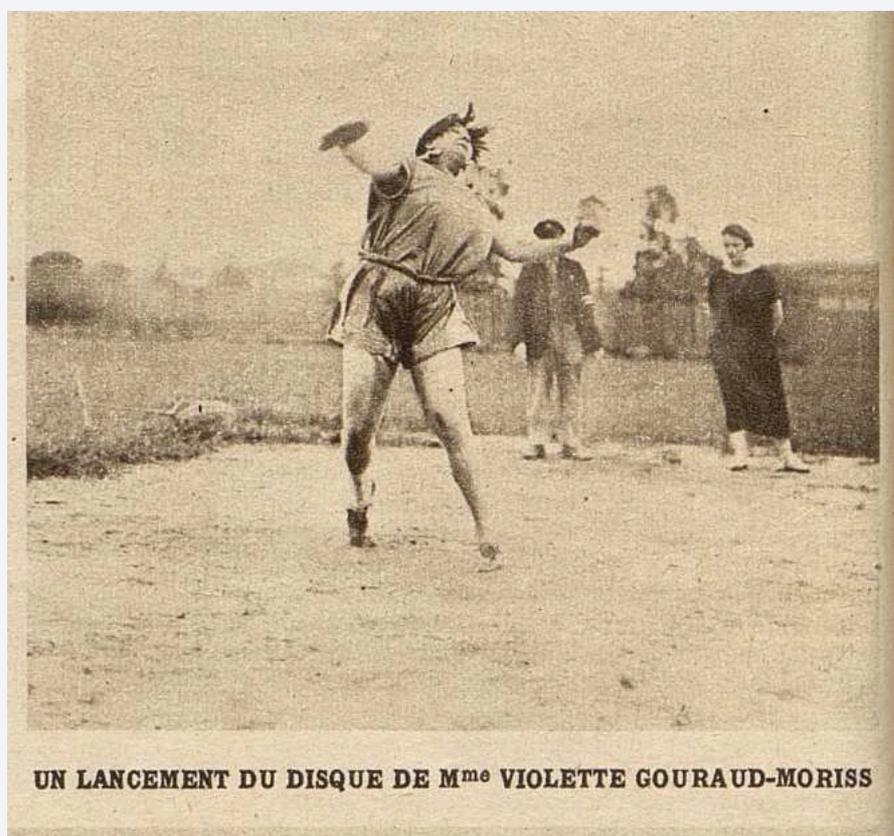
Ce qui fit dire à un vieux monsieur, qui, depuis vingt-quatre heures suivait la ronde :

— Ça ! C'est le triomphe du féminisme !!!



SH 24

Document 3 : Photographie des Jeux athlétiques féminins de Monte-Carlo avec Violette Morris et extrait du journal Le Miroir des Sports avec une photographie de Violette Morris lors d'une compétition sportive, 1922 et 1924. Archives départementales du Calvados, 1 J 816 (archives de Charlotte Halot, don Yves Bénain) et 13 T 7-493.



UN LANCEMENT DU DISQUE DE M^{me} VIOLETTE GOURAUD-MORISS

Archives
départementales

Archives privées

Questions

1) Quelle est la nature de ces documents ?

.....

.....

.....

.....

2) Quelles informations ces documents donnent-ils sur Violette Morris ?

.....

.....

.....

.....

.....

3) Explique en quelques lignes le contenu de l'article.

.....

.....

.....

.....

4) Quelle image de la femme est présentée par l'auteur de cet article ?
Précise ta réponse en citant des extraits du texte.

.....

.....

.....

.....

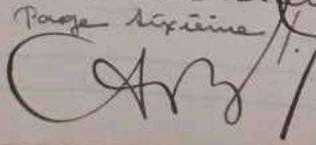
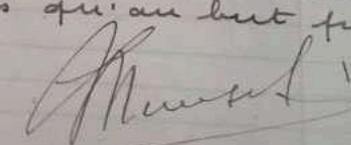
1929
assignation du
20 Juin 1930
20 MAI 1930
Grestat pour la dame Violette Morris
divorcée Gaurand
demeurant à
Paris 5, rue Ro-
ger Bacon
Dommages-intérêts Gohy pour la Fédération féminine
sportive de France

ordinaire et en premier ressort : Attendu
que la dame Violette Morris reproche à la
Fédération féminine sportive de France :
Premièrement : de lui avoir refusé en octobre
mil neuf cent vingt-sept, sans motif sérieux,
la délivrance d'une licence pour un club
différent de celui où elle était inscrite jusque-
lors. - Deuxièmement : de lui avoir refusé
arbitrairement et dans un but de vexation,
en mil neuf cent vingt-huit, la délivrance
pour l'avenir de toute licence, la mettant
ainsi dans l'impossibilité de prendre part
aux compétitions nationales et internationa-
les des sports régis par la Fédération.

Attendu qu'à l'Instruction Publique;
Page quatrième /

été invitée à cesser de se présenter dans les
locaux de la Fédération en costume mas-
culin, et qu'elle n'a jamais tenu aucun
compte de ces observations ; Attendu que
la dame Morris avec autant de franchise
que de désinvolture a reconnu la maté-
rialité des faits qui lui sont reprochés, faits
qu'elle qualifie de "sans importance" ; -
qu'elle s'est contentée de répondre qu'elle
était femme, parfaitement libre de se vê-
tir comme elle l'entendait

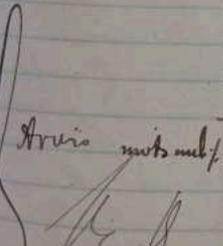
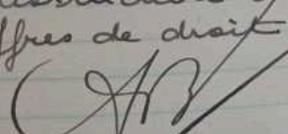
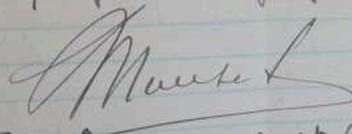
autre dont la renommée
 jamais ; Qu'un tel exemple, auréolé des
 mérites réels de la dame Morris, loin d'a-
 mener, par la culture, rationnelle des
 sports, l'habitude de la discipline, des
 femmes sociétaires à se préparer à remplir
 les devoirs qui les attendent, ne tend
 qu'à les en détourner, en éveillant en elle
 des idées et des aspirations diamétrale-
 ment contraires ; Qu'elle les incite à fai-
 re du sport non un moyen, mais un but,
 qui doit les conduire à la notoriété et
 même à la fortune ; Attendu que le Con-
 seil de la Fédération, responsable non seu-
 lement vis-à-vis des Pouvoirs publics qui
 la subventionnent, mais encore et surtout
 à l'égard des familles qui lui confient
 leurs enfants, ne pouvait rester plus long-
 temps indifférente au danger que la pré-
 sence de la dame Violette Morris dans son
 sein, faisait courir à son œuvre ; Que sa
 décision régulièrement prise, appuyée
 sur de nombreux et graves manquements
 tant aux statuts qu'au but poursuivi par

Page dixième



Roy
 AB
 20
 22
 30
 23
 Enreg
 le 14
 Folio
 Recu
 1000

elle, justifie pleinement la mesure d'ex-
 clusion définitive qu'elle a prise contre
 elle ; Attendu que la dame Violette Mor-
 ris soutient vainement que les faits qui on-
 lui reproche ont été l'objet de sanctions an-
 térieures et ne sauraient être repris contre el-
 le ; que déjà en mil neuf cent dix-neuf
 lorsqu'elle a été admise comme Membre,
 elle portait déjà le costume masculin et
 que sa tenue n'a fait l'objet d'aucune
 protestation ; Attendu que le Conseil de
 la Fédération n'est pas un Tribunal de
 vant lequel parent les principes de l'auto-
 rité de la chose jugée ; Qu'il ne constitue
 qu'une émanation de sociétés mē-
 mes, sorte de juridiction familiale à
 laquelle est confiée la tâche de faire
 respecter les statuts et de veiller au main-
 tien de la discipline ; Qu'il lui est fer-
 mis en conséquence de prendre comme
 motifs de ses décisions, non seulement les
 faits actuels, mais encore ceux qu'il a dé-
 jà en a réprimés antérieurement. - Par
 ces Motifs. - Declare la dame Violette
 Morris mal fondée en sa demande, l'en
 déboute ; la condamne aux dépens dont
 distraction au profit de Joly, avec aux

Mars 1930




 Stabls Guelle

Archives
 départementales

Archives publiques

Registre du
 tribunal civil

Transcription

Assignation du 20 juin 1930. Dommages-intérêts.

Prestat, pour la dame Violette Morris divorcée Gouraud demeurant à Paris, 6, rue Roger Bacon ;

Joly, pour la Fédération féminine sportive de France.

[...] En premier ressort : attendu que la dame Violette Morris reproche à la Fédération féminine sportive de France :

Premièrement : de lui avoir refusé en octobre mil neuf cent vingt-sept, sans motif sérieux, la délivrance d'une licence pour un club différent de celui où elle était inscrite jusqu'alors. Deuxièmement : de lui avoir refusé arbitrairement et dans un but de vexation, en mil neuf cent vingt-huit, la délivrance, pour l'avenir, de toute licence, la mettant ainsi dans l'impossibilité de prendre part aux compétitions nationales et internationales des sports régis par la Fédération.

[...] Attendu qu'à maintes reprises, elle avait été invitée à cesser de se présenter dans les locaux de la Fédération en costume masculin, et qu'elle n'a jamais tenu aucun compte de ces observations ; attendu que la dame Morris avec autant de franchise que de désinvolture a reconnu la matérialité des faits qui lui sont reprochés, faits qu'elle qualifie de "sans importance" ; qu'elle s'est contentée de répondre qu'elle était femme, parfaitement libre de se vêtir comme elle l'entendait.

[...] Qu'un tel exemple, auréolé des mérites réels de la dame Morris, loin d'amener, par la culture rationnelle des sports, l'habitude de la discipline, des jeunes sociétaires à se préparer à remplir les devoirs qui les attendent, ne tend qu'à les en détourner, en éveillant en elles des idées et des aspirations diamétralement contraires ; qu'elle les incite à faire du sport non un moyen, mais un but, qui doit les conduire à la notoriété et même à la fortune ; attendu que le conseil de la Fédération, responsable non seulement vis-à-vis des Pouvoirs publics qui la subventionnent mais encore et surtout à l'égard des familles qui lui confient leurs enfants, ne pouvait rester plus longtemps indifférente au danger que la présence de la dame Violette Morris dans son sein faisait courir à son oeuvre ; que sa décision régulièrement prise, appuyée sur de nombreux et graves manquements tant aux statuts qu'au but poursuivi par elle, justifie pleinement la mesure d'exclusion définitive qu'elle a prise contre elle ;

attendu que la dame Violette Morris soutient vainement que les faits qu'on lui reproche ont été l'objet de sanctions antérieures et ne sauraient être repris contre elle ; que en mil neuf cent dix-neuf, lorsqu'elle a été admise comme membre, elle portait déjà le costume masculin et que sa tenue n'a fait l'objet d'aucune protestation ; attendu que le conseil de la Fédération n'est pas un tribunal devant lequel jouent les principes de l'autorité de la chose jugée ; qu'il ne constitue qu'une émanation de sociétaires mêmes, sorte de juridiction familiale à laquelle est confiée la tâche de faire respecter les statuts et de veiller au maintien de la discipline ; qu'il lui est permis en conséquence de prendre comme motifs de ses décisions, non seulement les faits actuels, mais encore ceux qu'il a déjà eu à réprimer antérieurement.

Par ces motifs : déclare que la dame Violette Morris mal fondée en sa demande, l'en déboute ; la condamne aux dépens dont distraction au profit de Joly, avoué aux offres de droit.

109
22/10
Anlage 1.

**Antrag auf Zulassung - Zulassungserneuerung
von Pkw u. Kraedern mit franz. Kennzeichen.**

Name, Beruf, Gewerbe des Antragstellers SARTON du JONCHAY
Oberstleut. der fr. Luftwaffe, Kommandant beim Kinderkrankenhaus
 Genaue Anschrift, Strasse Hotel Matignon 57 rue de Valenciennes
 Staatsangehörigkeit frz.
 Polizeiliches Kennzeichen des beantragten Fahrzeuges 9288 RN2
 Bisher zugelassen? Nein ja bis zum durch
 Fahrzeugart PKW Motor Nr. 044 830 Motorstaerke 3 PS Hubraum ccm
 Art des Antriebes Kraftstoff wird bezogen durch frz. Produktionsministerium
 In den letzten 3 Monaten bezogene Menge : 1) 20^e 2) 20^e 3) 20^e
 Benutzer des Kfz Oberstleut. du Jonchay
 Folgende Kfz. (ohne Ruecksicht auf Kennzeichen!) sind fuer den Antragsteller bereits zugelassen bzw.
 stehen ihm/fuer dieselbe Fa. / denselben Aufgabenkreis zur Verfuegung :

Pkw		Lkw		Sonstige Kfz.	
Amtl. Kennz.	Standort	Amtl. Kennz.	Standort	Amtl. Kennz.	Standort

Eingehende Angabe der Kfz.-Einsatz rechtfertigenden Tatsachen. (Allg. Angaben z. B. über Bedeutung des Unternehmens und der Auftraege genuegen nicht! Welche Betriebe oder Dienststellen sind zu besuchen? Warum können die Fahrten nicht mit Hilfe öffentlicher Verkehrsmittel durchgeführt werden?)

Das Kfz. gehört : Violette Morris
Garageleiterin
34 Boulevard Pershing - Neuilly

Die Zulassung wird befürwortet, da der bisher von dem Antragsteller benutzte PKW 826 RN 8 (Simca) gestohlen wurde.
 Genehmigung mit der Nummer 1 123 866 vom 18.11.43 beiliegend.

102

Traduction sommaire

Demande d'autorisation de circulation pour une voiture automobile.

Nom du requérant: Sarton du JONCHAY

Lieutenant Colonel de l'Armée de l'Air,
détaché auprès du président du conseil Laval
Hotel Matignon, 57, Rue de Varenne.

No. d'immatriculation de la voiture 9288 RN 2
(voiture de tourisme)

La voiture est utilisée par le Lt - Col du JONCHAY

La voiture appartient à: Violette MORRIS

garagiste, 34, Bd. Pershin -Neuilly

L'autorisation de circulation est recommandée par l'Ambassade d'Allemagne à Paris, étant donné que la voiture utilisée jusqu'ici par le requérant a été volée (voiture de tourisme Simca, No. d'immatriculation 826 RM 8).

L'autorisation est valable jusqu'au 30.6.44 pour tous départements ainsi que pour la circulation pendant les jours fériés et dimanches de même que pour la circulation durant la nuit (de 22 à 5 heures).

La voiture servait d'assurer la liaison avec Vichy.

SECRETARIAT D'ETAT
A LA GUERRE

CABINET

Bureau M.A.

Le 28 AVRIL 1941

SECRET

N° 2096³ V.
M.A./1168/1B

30886

SOURCE : Très bonne
9 Avril 1941.

Réf. à rappeler **INTÉGRALEMENT**

SURETÉ NATIONALE
CABINET
30 AVR 1941
DIRECTEUR GÉNÉRAL

R E N S E I G N E M E N T

SURETÉ NATIONALE
CONTROLE GÉNÉRAL DE LA
30 AVR 1941
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

4726

M. Meunier

RENSEIGNEMENTS PROPRES DITS :

1°/ - Violette M O R R I S
alias Violette MURAT
domiciliée à bord de la péniche "La Mouette"
ancrée au quai de Neuilly, Boulevard de la
Seine à NEUILLY S/ SEINE.
45 ans environ.
Française.

- La famille de sa mère est d'origine égyptienne.
- Entièrement acquise aux idées hitlériennes; grande admiratrice du FUHRER et de GOERING, dont elle expose les portraits dans sa péniche.
- Germanophile convaincue.
- Lesbienne, cheveux et vêtements masculins,
- Paraît être un agent de la propagande allemande.
- Est en relations suivies avec les Autorités d'occupation
- Violette MORRIS circule très facilement entre les deux zones, dispose pour sa voiture de 2 laissez-passer, l'un

Pièce jointe : 1

...../

Destinataire : DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
(I.G.S.S.T.)

- aux fins de surveillance étroite des agissements des intéressés et d'examen de situation de Violette MORRIS, en vue de toutes mesures administratives ou judiciaires à prendre à son égard.

Nota bene : « Source : très bonne » équivaut à « de source sûre » c'est-à-dire que les informations rapportées dans la note émanent d'un informateur fiable, qui peut éventuellement être un agent du service.

Questions

1) Quelles informations ces documents donnent-ils sur Violette Morris ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2) Trouve le métier de Violette Morris et explique en quelques lignes ce qu'elle faisait pendant la Seconde Guerre mondiale.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Christian Sarton du Jonchay (1899-1987) : est un militaire français qui a collaboré avec les autorités d'Occupation lors de la Seconde Guerre mondiale. Condamné à mort, il échappe à sa condamnation en s'exilant en Espagne.

Bureau des menées antinationales (Bureau M. A.) : service militaire de renseignements rattaché au Secrétariat d'État à la Guerre, qui a ici transmis la note à un autre service de renseignements, l'Inspection générale du Contrôle des services de surveillance du territoire (IGGST), service de la Sûreté alors rattachée au Secrétariat général à la police. Les deux services ont cessé d'exister en 1942, par interdiction faite par l'Occupant allemand à la France d'avoir des services spéciaux.

ÉTAT FRANÇAIS

PARIS, LE 10 Juin 1944

LE CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Lt-Colonel du JONCHAY
Hôtel Matignon
PARIS

ARCHIVES
RECUPERÉES

NOTE

à l'attention de M. KNIPPING,
Adjoint au Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre.

CLASSER
25 JUN 1944
FIGNIER CENTRAL

Je vous confirme que le Docteur KRAUSE, des Services SS de la Rue des Saussaies (Anjou 14-04 à 07, Poste N° 411), m'a téléphoné ce matin en me confirmant les renseignements que j'avais eus moi-même de M. BUCARD, et dont je vous avais fait part:

Le corps de Mme Violette MORRIS, et celui des personnes disparues avec elle dans sa voiture, auraient été retrouvés, le samedi 3 Juin.

Le Docteur KRAUSE me dit que ces renseignements émanaient de la police française, et il s'étonne que les autorités allemandes n'aient pas été informées officiellement.

A la suite de notre conversation téléphonique, je l'ai assuré qu'aucun renseignement officiel n'était parvenu à vos services. J'ajoute que, selon des indications imprécises, de source allemande, la voiture de Violette MORRIS, contenant 5 corps (au lieu de 6) aurait été retrouvée dans un étang dans la région de GISORS.

Le Docteur KRAUSE vous serait reconnaissant de vous renseigner dans la région de ROUEN et de GISORS, et de lui faire communiquer directement les résultats de ces recherches.

ST 648190 } par en place
66076 }
654689 }

Jonchay

XDC 478637
XPM 466317

capitaine F.F.I.

621.347

nom de l'inculpé: Robert Robert

15205/4111.
15205/3770.
PM - 276.605
PM - 4348.767
AC - 308.164

Pour aller plus loin

Archives :

Le Service interministériel des Archives de France propose sur son site FranceArchives :

- Un dossier sur la Seconde Guerre mondiale (<https://francearchives.gouv.fr/fr/section/822471903>) proposant des ressources sur ce conflit.
- Un dossier sur les archives du sport : <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/707563817>

Le Service historique de la Défense-Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains conserve le dossier de Violette Morris sous la cote AC 21 P 380600. Il est consultable à Caen.

Bibliographie

- RUFFIN Raymond, *Violette Morris : la hyène de la Gestapo*, Paris, édition Le Cherche-midi, 2004, 267 P.
- BONNET Marie-Jo, *Violette Morris histoire d'une scandaleuse*, Paris, édition Perrin, 2011, 377 p.

Approfondir l'univers des archives

Les services publics d'archives

- **Archives nationales**

Les Archives nationales collectent, conservent et communiquent les archives publiques provenant des administrations centrales de l'État, les archives des notaires de Paris et des fonds privés d'intérêt national.

- **Archives départementales**

Les Archives départementales collectent, conservent et communiquent les archives du Conseil départemental, mais également les archives produites par les services déconcentrés de l'État sur le territoire du département, ainsi que des fonds privés d'intérêt local.

- **Archives municipales et intercommunales**

Les Archives municipales et intercommunales collectent, conservent et communiquent les archives produites par le service de la commune ou de l'intercommunalité, ainsi que des fonds privés d'intérêt local.

- **Service historique de la Défense**

Le Service historique de la Défense collectent, conservent et communiquent les archives du ministère chargé des armées. Ses archives sont réparties sur plusieurs sites en France : Vincennes, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Caen, Pau et Châtellerauld-Le Blanc.

Le statut des archives

- **Archives publiques**

Les archives publiques sont l'ensemble des documents produits ou reçus par les organismes de l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et établissements publics et les notaires. En application du Code du patrimoine, les archives publiques doivent être versées à un service public d'archives.

- **Archives privées**

Les archives privées sont les archives qui ne sont pas publiques. Elles appartiennent à des particuliers ou des organismes privés et peuvent intégrer les collections publiques par don, dépôt, achat ou legs du fait de leur intérêt patrimonial et historique.

Quelques typologies d'archives rencontrées dans les dossiers

- **Dossier d'étranger**

La population d'origine étranger présente sur le territoire français est contrôlée par l'État. Des dossiers sont ainsi constitués par les préfectures pour ces personnes afin de déterminer la possibilité pour elles de rester ou non en France et de faire valoir leurs droits. Les décrets des 2 et 27 octobre 1888 imposent aux étrangers une déclaration de résidence à la mairie. Le 2 avril 1917, un décret instaure une carte d'identité d'étranger, tandis qu'elle n'est pas obligatoire pour les Français. De provisoire et limitée aux franges nomades de la population, la carte d'identité devient permanente et généralisée sans être obligatoire en septembre 1921. La carte d'identité ne devient obligatoire que sous le Régime de Vichy, avec la loi du 27 octobre 1940 qui dispose que « tout Français de l'un ou de l'autre sexe, âgé de plus de seize ans, ne peut [désormais] justifier de son identité [...] que par la production d'une carte d'identité, dite "carte d'identité de Français" ».

- **État civil**

Depuis 1792, les mairies ont l'obligation légale d'inscrire dans un registre dit d'état civil les naissances, mariages et décès ayant lieu dans la commune. Avant cette date, la mission était remplie par le curé de la paroisse qui notait ces informations dans les registres paroissiaux. Les registres sont tenus en deux exemplaires par la commune : elle en conserve un exemplaire et remet l'autre au tribunal, qui le verse ensuite aux Archives départementales.

- **Ordre de mission**

Un ordre de mission est un document remis à une personne - un militaire par exemple - qui fixe les conditions et les modalités de la mission qui lui est dévolue.

- **Presse**

Les services d'archives conservent des collections de presse, nationale et/ou locale, ainsi que des revues, comme le font d'autres institutions telles que les bibliothèques. Des extraits de presse, découpés pour des besoins particuliers, peuvent aussi se retrouver dans les fonds d'archives publiques ou privées.

- **Procès-verbal**

Un procès-verbal est un acte à valeur juridique dressé par une autorité compétente qui constate des faits, rend compte d'une situation ou d'une activité.

- **Recensement de population**

Les recensements de population sont les listes réalisées pour dénombrer, par commune, les habitants de chaque foyer. Les premières listes de population remontent à la Révolution.

- **Registre du commerce**

Créé en 1919, le registre du commerce sert à enregistrer les informations portant sur les sociétés et les personnes physiques exerçant une activité commerciale en France.

- **Registre du tribunal civil**

Le registre du tribunal civil recense les jugements émis par le tribunal civil. Pour chaque affaire jugée, figurent les motifs du litige, les différentes parties en cause ainsi que la décision rendue.

Pour contacter les services publics d'archives

Pour connaître les centres d'archives près de chez vous, nous vous conseillons de consulter l'annuaire des services d'archives : <https://francearchives.gouv.fr/fr/services>

Remerciements

Rédactrice pour le Service interministériel des Archives de France : Juliette Hayette

Ce dossier a été réalisé en partenariat avec Stéphanie Perrin, chargée des actions pédagogiques au Service historique de la Défense (ministère des Armées).

Nous tenons à remercier Maxence Philippe du service éducatif des Archives départementales du Calvados, Claire Émery Pochiet du service éducatif des Archives départementales de la Loire, Françoise Lemarié du service éducatif des Archives départementales du Loiret ainsi que Corinne Dalle et Laura Ritter du service éducatif des Archives départementales du Puy-de-Dôme pour l'aide précieuse qu'ils ont apporté dans la conception de ce dossier ; les Archives nationales, les Archives départementales du Calvados, des Deux-Sèvres, de la Haute-Garonne, des Hauts-de-Seine, des Landes, de la Loire, du Loiret, de Paris, du Pas-de-Calais, du Puy-de-Dôme, de Seine-Saint-Denis, de la Somme, du Tarn, du Territoire de Belfort et du Val-de-Marne ainsi que les Archives municipales d'Argenteuil et de Saint-Étienne pour les documents qu'elles ont fournis.



Dossier réalisé par le Service interministériel des Archives de France et le Service historique de la Défense, 2024.